

ANNEXE 9-1



LI STE DES AGRI CULTEURS PAR PERI METRE D'EPANDAGE

Unité de production : FERTI Produit : Digestat liquide	OISE			
Exploitation	Exploitant	SAU (ha)	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)
EARL DE LA CHAPELLE Siret : 4031679680001		0,00	191,69	186,37
EARL DETAPPE Siret : 35071177600012		0,00	209,48	202,17
EARL VAN ASSHE Siret: 4052040170001		0,00	249,59	243,21
SCEA DU FOND CLAIRON Siret: 83265029500021		0,00	55,88	53,71
SCEA FANTAUZZI Siret: 32501983400010		0,00	895,61	861,65
SCEA FERME DE L'ARONDE Siret : 38456860600014		0,00	259,56	250,79
Totaux	6 agriculteurs	0,00	1861,81	1797,90

Unité de production : FERTI O Produit : Digestat solide														
Exploitation	Exploitant	SAU (ha)	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)										
EARL DE LA CHAPELLE Siret : 4031679680001		0,00	191,69	186,37										
EARL DETAPPE Siret: 35071177600012		0,00	209,48	202,17										
EARL VAN ASSHE Siret: 4052040170001		0,00	249,59	243,21										
SCEA DU FOND CLAIRON Siret: 83265029500021		0,00	55,88	53,71										
SCEA FANTAUZZI Siret: 32501983400010		0,00	895,61	861,65										
SCEA FERME DE L'ARONDE Siret : 38456860600014		0,00	259,56	250,79										
Totaux	6 agriculteurs	0,00	1861,81	1797,90										



Total

LI STE DES COMMUNES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Parcelles non sorties à ce jour

Unité de pro	duction : FERTI OISE			
-	estat liquide			
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)
60019	ANTHEUIL-PORTES	35,87	35,70	0,17
60048	BAUGY	195,86	191,25	4,61
60070	BIENVILLE	160,06	155,09	4,97
60156	CLAIROIX	50,40	47,05	3,35
60166	COUDUN	476,28	442,78	33,50
60273	GIRAUMONT	166,38	162,42	3,96
60281	GOURNAY-SUR-ARONDE	127,03	124,01	3,02
60308	HÉMÉVILLERS	20,62	20,58	0,04
60337	LACHELLE	36,70	36,70	
60374	MAIGNELAY-MONTIGNY	73,41	71,11	2,30
60382	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	255,20	253,31	1,89
60383	MARGNY-SUR-MATZ	8,96	8,82	0,14
60392	MÉLICOCQ	26,76	26,76	
60408	MONCHY-HUMIÈRES	116,20	112,41	3,79
60531	REMY	55,88	53,71	2,17
60533	RESSONS-SUR-MATZ	3,15	3,15	
60665	VENETTE	37,82	37,82	
60675	VIGNEMONT	4,99	4,99	
60689	VILLERS-SUR-COUDUN	10,24	10,24	

Unité de prod	uction : FERTI OISE			
Produit : Dige	stat solide			
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)
60019	ANTHEUIL-PORTES	35,87	35,70	0,17
60048	BAUGY	195,86	191,25	4,61
60070	BIENVILLE	160,06	155,09	4,97
60156	CLAIROIX	50,40	47,05	3,35
60166	COUDUN	476,28	442,78	33,50
60273	GIRAUMONT	166,38	162,42	3,96
60281	GOURNAY-SUR-ARONDE	127,03	124,01	3,02
60308	HÉMÉVILLERS	20,62	20,58	0,04
60337	LACHELLE	36,70	36,70	
60374	MAIGNELAY-MONTIGNY	73,41	71,11	2,30
60382	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	255,20	253,31	1,89
60383	MARGNY-SUR-MATZ	8,96	8,82	0,14
60392	MÉLICOCQ	26,76	26,76	

19 communes

1861,81

1797,90

63,91

Unité de pro	duction : FERTI OISE														
Produit : Dig	Produit : Digestat solide														
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)											
60408	MONCHY-HUMIÈRES	116,20	112,41	3,79											
60531	REMY	55,88	53,71	2,17											
60533	RESSONS-SUR-MATZ	3,15	3,15												
60665	VENETTE	37,82	37,82												
60675	VIGNEMONT	4,99	4,99												
60689	VILLERS-SUR-COUDUN	10,24	10,24												
Total	19 communes	1861,81	1797,90	63,91											



Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Υ *	Date	Durée engorgement	Matière organique	рН	Arrêt sur roche	Arrêt sur cailloux	Charge en cailloux de	H1	H2	НЗ	H4
							(0/00)		(cm)	(cm)	surf ace	(cm)	(cm)	(cm)	(cm)
fertioise 109	Ilot 1	60490 RESSONS-SUR-	679116	6936161	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 110	Ilot 2	60190 GOURNAY-	678017	6936327	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 111	Ilot 3	60190 GOURNAY-	677810	6935734	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 112	Ilot 4	60190 GOURNAY-	677976	6935799	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 113	Ilot 5	60190 GOURNAY-	678238	6936089	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 114	Ilot 7	60190 GOURNAY-	677832	6934319	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 115	Ilot 9	60490 RESSONS-SUR-	679389	6935750	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 116	Ilot 12	60190 GOURNAY-	678061	6934663	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 117	Ilot 13	60190 GOURNAY-	677759	6933240	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 118	Ilot 15	60490 MARGNY-SUR-	683414	6936305	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 119	Ilot 17	60113 MONCHY-	680858	6931057	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	





fertioise 120	Ilot 18	60190 GOURNAY-	677749	6932493	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 121	Ilot 19	60190 GOURNAY-	677733	6933552	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 122	Ilot 20	60420 MAIGNELAY-	665892	6937360	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 123	Ilot 21	60420 MAIGNELAY-	665169	6937633	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 124	Ilot 22	60420 MAIGNELAY-	664268	6937937	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 125	Ilot 23	60420 MAIGNELAY-	662991	6937142	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 126	Ilot 24	60420 MAIGNELAY-	664197	6939510	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 127	Ilot 25	60420 MAIGNELAY-	663465	6939571	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 128	Ilot 26	60420 MAIGNELAY-	663838	6940301	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 129	Ilot 27	60162 ANTHEUIL-	681621	6932602	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 130	Ilot 28	60162 ANTHEUIL-	681508	6932072	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 131	Ilot 30	60190 HÉMÉVILLERS	676073	6931788	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	





Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 176	Ilot 14	60190	678403	6936242	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	AI	ΑI	
		GOURNAY-						,				30	30	30	

* Projection: Lambert 93

Text ures des Horiz	ons					Triar	ngle de texture utilisé : Ti	iangle GEPPA 1963
AA Argile lourde	AS	Argile sableuse	Al Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs	Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



Libellé Sondage	Parcelle de périmèt re	Commune	X *	Υ *	Date	Durée engorgement	Matière organique	рН	Arrêt sur roche	Arrêt sur cailloux	Charge en cailloux de	H1	H2	НЗ	H4
							(0/00)		(cm)	(cm)	surf ace	(cm)	(cm)	(cm)	(cm)
fertioise 140	Ilot 1	60113 MONCHY-	679753	6930792	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 141	Ilot 2	60113 MONCHY-	680228	6930176	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 142	Ilot 3	60113 MONCHY-	680657	6930236	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 143	Ilot 4	60113 MONCHY-	680921	6930356	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 144	Ilot 5	60113 MONCHY-	680986	6930505	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 145	Ilot 6	60113 MONCHY-	681287	6930435	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 146	Ilot 7	60113 MONCHY-	681262	6930231	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 147	Ilot 8	60113 MONCHY-	681279	6930225	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 148	Ilot 9	60190 BAUGY	681822	6928693	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	NON]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 149	Ilot 10	60190 BAUGY	682617	6928595	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 150	Ilot 11	60190 BAUGY	682765	6929439	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	





fertioise 151	Ilot 12	60113 MONCHY-	682627	6930453	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 152	Ilot 13	60113 MONCHY-	682220	6930697	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	AI 30	AI 30	AI 30	
fertioise 153	Ilot 14	60113 MONCHY-	681702	6930456	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 154	Ilot 15	60113 MONCHY-	682003	6930218	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 155	Ilot 16	60113 MONCHY-	682187	6931434	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 156	Ilot 17	60113 MONCHY-	681705	6931731	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 157	Ilot 18	60113 MONCHY-	682759	6931449	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 158	Ilot 21	60162 ANTHEUIL-	682728	6932271	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	AI 30	
fertioise 159	Ilot 22	60162 ANTHEUIL-	682419	6933110	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 160	Ilot 23	60162 VIGNEMONT	684124	6931459	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 161	Ilot 25	60113 MONCHY-	681432	6931161	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 162	Ilot 26	60190 GOURNAY-	677208	6934107	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	





fertioise 163	Ilot 27	60162 ANTHEUIL-	678448	6935007	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 164	Ilot 28	60162	678825	6935418	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7.0	NON	90	10.1010/	La	La	AI	
		ANTHEUIL-	070023	0333410	21/07/2020		17	7,0	NON	90]0;10] %	30	30	30	
fertioise 165	Ilot 29	60162	678623	6935314	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	10;101%	La	La	ΑI	
		ANTHEUIL-			, , , , ,		1,	,,0	NON.	30	10/101 /0	30	30	30	
fertioise 166	Ilot 30	60190	677092	6932666	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	ΑI	AI	
		GOURNAY-									- / -	30	30	30	
fertioise 167	Ilot 32	60190 HÉMÉVILLERS	676113	6931962	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	ΑI	
		TILMEVILLERS										30	30	30	
fertioise 168	Ilot 34	60190 HÉMÉVILLERS	675679	6931737	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
												30	30	30	
fertioise 169	Ilot 35	60190 HÉMÉVILLERS	675611	6932041	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
												30	30	30	
fertioise 170	Ilot 36	60190 GOURNAY-	678756	6931896	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	Al	
												30	30	30	
fertioise 171	Ilot 37	60190 GOURNAY-	678284	6931484	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
												30	30	30	
fertioise 172	Ilot 38	60190 GOURNAY-	676413	6933014	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	AI 30	
5	-1	55115										30	30		
fertioise 173	Ilot 39	60113 MONCHY-	681865	6930332	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fauticine 174	11-1-40	60113				Pas d'engorgement									
fertioise 174	Ilot 40	60113 MONCHY-	681898	6930442	21/07/2020	ras d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
												30	30	30	





Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 175	Ilot 41	60490	683943	6936272	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	AI	ΑI	
		MARGNY-SUR-						,			1, 1	30	30	30	

* Projection: Lambert 93

Text ures des Ho	rizons					Triang	gle de texture utilisé : Ti	iangle GEPPA 1963
AA Argile lourd	e A	Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	AL	s Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Υ *	Date	Durée engorgement	Matière organique	рН	Arrêt sur roche	Arrêt sur cailloux	Charge en cailloux de	H1	H2	НЗ	H4
							(0/00)		(cm)	(cm)	surf ace	(cm)	(cm)	(cm)	(cm)
fertioise 100	Ilot 32	60150 VILLERS-SUR-	685501	6931958	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 101	Ilot 33	60150 VILLERS-SUR-	686477	6931073	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 102	Ilot 34	60150 VILLERS-SUR-	686297	6931112	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 103	Ilot 39	60150 COUDUN	685334	6929355	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 104	Ilot 40	60150 COUDUN	685658	6928910	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 105	Ilot 41	60150 COUDUN	685813	6927520	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 106	Ilot 42	60150 COUDUN	685426	6928149	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	AI 30	AI 30	AI 30	
fertioise 107	Ilot 43	60150 COUDUN	685108	6927367	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 108	Ilot 44	60150 COUDUN	685337	6928521	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 75	Ilot 1	60150 GIRAUMONT	687357	6930273	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 76	Ilot 2	60150 GIRAUMONT	686703	6929935	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	





fertioise 77	Ilot 3	60150 GIRAUMONT	686837	6929794	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 78	Ilot 4	60150	686462	6930128	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	10.1010/	La	La	La	
		GIRAUMONT	000102	0330120	21/07/2020		17	7,0	NON	90]0;10] %	30	30	30	
fertioise 79	Ilot 5	60150	686433	6929947	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	10;101%	La	La	La	
		GIRAUMONT			, ,			, ,		, ,	10/201 /0	30	30	30	
fertioise 80	Ilot 6	60150 GIRAUMONT	686359	6930215	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	La	
		GIRAUMONI										30	30	30	
fertioise 81	Ilot 7	60150 GIRAUMONT	686101	6930094	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	La	
		GIRAGNON										30	30	30	
fertioise 82	Ilot 8	60150 GIRAUMONT	685958	6929965	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	La	
												30	30	30	
fertioise 83	Ilot 9	60150 GIRAUMONT	685991	6929926	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	La	
												30	30	30	
fertioise 84	Ilot 10	60150 COUDUN	685916	6929801	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	La	
_												30	30	30	
fertioise 85	Ilot 11	60150 GIRAUMONT	686250	6929797	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	L 30	La 30	
6 11 1 06	71 . 42	60450													
fertioise 86	Ilot 12	60150 COUDUN	686185	6929680	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 87	Ilot 14	60150				Pas d'engorgement								Al	
ופונוטוגע ס /	1100 14	COUDUN	687194	6929340	21/07/2020	i as a engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	30	
fertioise 88	Ilot 15	60150				Pas d'engorgement						AI	AI	AI	
icitioise 00	1100 15	COUDUN	687078	6929447	21/07/2020	a aga.gaa	17	7,0	NON	90]0;10]%	30	30	30	





Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 89	Ilot 16	60150 COUDUN	687386	6929542	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 90	Ilot 17	60150 COUDUN	687394	6929617	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 91	Ilot 18	60150 GIRAUMONT	686659	6930296	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	AI 30	AI 30	AI 30	
fertioise 92	Ilot 21	60150 GIRAUMONT	686400	6930569	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 93	Ilot 22	60150 GIRAUMONT	686686	6930687	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 94	Ilot 23	60150 GIRAUMONT	686905	6931015	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 95	Ilot 24	60150 GIRAUMONT	688039	6930855	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 96	Ilot 25	60150 GIRAUMONT	687325	6930493	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 97	Ilot 26	60150 MÉLICOCQ	687939	6931613	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	AI 30	
fertioise 98	Ilot 27	60150 MÉLICOCQ	687711	6931652	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	
fertioise 99	Ilot 29	60150 GIRAUMONT	688175	6930259	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	AI 30	AI 30	

* Projection : Lambert 93

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde AS Argile sableuse AI Argile limoneuse ALS Limon argilo-sableux Sa Sable argileux LSa Limon sablo-argileux S Sable limoneux LSa Limon sableux LSa Limon sableux



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA DU FOND CLAIRON

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique	рН	Arrêt sur roche	Arrêt sur cailloux	Charge en cailloux de	H1	H2	нз	H4
							(0/00)		(cm)	(cm)	surf ace	(cm)	(cm)	(cm)	(cm)
fertioise 132	Ilot 1	60190 REMY	679254	6925010	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10] %	La	AI	AI	
							_,	,,,]=,==]	30	30	30	
fertioise 133	Ilot 2	60190 REMY	679669	6925207	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	La	ΑI	
					21, 01, 2020		17	7,0	NON	30	JO,10] 70	30	30	30	
fertioise 134	Ilot 3	60190 REMY	678992	6924387	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	ΑI	AI	
					21, 01, 2020		17	7,0	NON	30	JO,10] 70	30	30	30	
fertioise 135	Ilot 4	60190 REMY	679652	6924833	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	10;101%	La	La	Al	
					21/07/2020		17	7,0	NON	90	JU,1UJ 70	30	30	30	
fertioise 136	Ilot 7	60190 REMY	679861	6924424	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10] %	Al	ΑI	AI	
					21, 01, 2020		17	7,0	NON	30]0,10] /0	30	30	30	
fertioise 137	Ilot 8	60190 REMY	679512	6924447	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	AI	Al	
					21/07/2020		17	7,0	NON	90	JU,1UJ 70	30	30	30	
fertioise 138	Ilot 10	60190 REMY	679164	6924272	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	AI	Al	
					21/07/2020		17	7,0	NON	90]0,10] 70	30	30	30	
fertioise 139	Ilot 11	60190 REMY	679338	6924186	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La	AI	Al	
					21,0,72020		17	7,0	NON	90	JU, 1U J 70	30	30	30	

* Projection: Lambert 93

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde AS Argile sableuse AI Argile limoneuse ALS Limon argilo-sableux Sa Sable argileux LSa Limon sablo-argileux S / SS Sableux Ls Limon sableux A Argile limono-sableuse AS Argilo-sableux La Limon argileux Sal Sable argilo-limoneux L Limon SI Sable limoneux LL Limon pur



Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique	рН	Arrêt sur roche	Arrêt sur cailloux	Charge en cailloux de surface	H1	H2	нз	H4
							(0/00)		(cm)	(cm)	Surrace	(cm)	(cm)	(cm)	(cm)
FERTIOISE 1	Ilot 2	60150 COUDUN	684494	6929895	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	50]0;10]%	AI 30	AI 20		
fertioise 10	Ilot 19	60190 BAUGY	683367	6927552	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 11	Ilot 3	60150 COUDUN	684983	6929883	21/07/2020	Engorgement <2 mois	17	7,0	NON	70]0;10]%	AI 30	AI 40		
fertioise 12	Ilot 23	60280 MARGNY-LÈS-	684114	6926880	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70]0;10]%	AI 30	AI 40		
fertioise 13	Ilot 4	60150 COUDUN	684657	6929356	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70]0;10]%	La 30	La 40		
fertioise 14	Ilot 29	60280 MARGNY-LÈS-	685153	6925735	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	30]10;30]%	AI 30			
fertioise 15	Ilot 11	60150 COUDUN	683849	6927952	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	NON]0;10]%	La 30	La 50	La 50	La 50
fertioise 16	Ilot 20	60280 MARGNY-LÈS-	684635	6927190	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 17	Ilot 16	60150 COUDUN	685152	6927894	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	120]0;10]%	L 30	L 50	L 40	
fertioise 18	Ilot 1	60150 COUDUN	683885	6929347	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60]0;10]%	AI 30	AI 30		
fertioise 19	Ilot 23	60280 MARGNY-LÈS-	684030	6926899	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	50]0;10]%	AI 30	AI 20		





FERTIOISE 2	Ilot 2	60150 COUDUN	684213	6930026	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60]0;10]%	AI 30	AI 30		
fertioise 20	Ilot 22	60190 BAUGY	683204	6927111	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70]0;10]%	La 30	La 40		
fertioise 21	Ilot 20	60150 COUDUN	684497	6927299	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 22	Ilot 11	60150 COUDUN	683532	6927965	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	NON]0;10]%	La 30	La 70	La 70	La 30
fertioise 23	Ilot 13	60150 COUDUN	686035	6928659	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 24	Ilot 28	60280 VENETTE	683424	6925725	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70]0;10]%	La 30	La 40		
fertioise 25	Ilot 4	60150 COUDUN	684639	6929461	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70]0;10]%	La 30	La 40		
fertioise 26	Ilot 1	60150 COUDUN	683760	6929840	21/07/2020	Engorgement <2 mois	17	7,0	NON	80]0;10]%	La 30	La 50		
fertioise 27	Ilot 13	60150 COUDUN	685935	6928398	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 28	Ilot 7	60150 COUDUN	685959	6929442	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 29	Ilot 22	60190 BAUGY	682955	6927044	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60]0;10]%	AI 30	AI 30		
FERTIOISE 3	Ilot 11	60150 COUDUN	683898	6927890	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	100]0;10]%	La 30	La 40	La 30	
		1	•	1	1						1			1	





fertioise 30	Ilot 16	60150 COUDUN	685176	6927937	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	80]0;10]%	La 30	La 50		
fertioise 31	Ilot 22	60190 BAUGY	683790	6927098	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60]0;10]%	La 30	La 30		
fertioise 32	Ilot 1	60150 COUDUN	684148	6929154	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60]0;10]%	AI 30	AI 30		
fertioise 33	Ilot 14	60150 COUDUN	686477	6928504	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	80]0;10]%	La 30	La 50		
fertioise 34	Ilot 21	60190 BAUGY	681987	6927668	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60]0;10]%	La 30	La 30		
fertioise 35	Ilot 11	60150 COUDUN	684516	6927825	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	120]0;10]%	La 30	La 40	La 30	La 20
fertioise 37	Ilot 26	60280 MARGNY-LÈS-	684074	6926445	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	50]0;10]%	La 30	La 20		
fertioise 38	Ilot 11	60150 COUDUN	683671	6928200	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	150]0;10]%	La 30	La 60	La 40	La 20
fertioise 39	Ilot 10	60150 COUDUN	685894	6929133	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 4	Ilot 26	60280 MARGNY-LÈS-	683829	6926342	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70]0;10]%	La 30	La 40		
fertioise 40	Ilot 5	60150 COUDUN	685778	6929472	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 41	Ilot 21	60190 BAUGY	682653	6927425	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70]0;10]%	La 30	La 40		





fertioise 42	Ilot 17	60150 COUDUN	685975	6927741	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	30]10;30]%	AI 30			
fertioise 43	Ilot 8	60150 COUDUN	684243	6928956	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	120]0;10]%	La 30	La 40	La 50	
fertioise 44	Ilot 8	60150 COUDUN	683847	6928895	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 45	Ilot 21	60190 BAUGY	682193	6927140	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 46	Ilot 27	60280 VENETTE	684236	6925913	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	60]0;10]%	La 30	La 30		
fertioise 47	Ilot 19	60190 BAUGY	683924	6927341	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	120]0;10]%	La 30	La 50	La 40	
fertioise 48	Ilot 26	60280 VENETTE	683690	6926159	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 49	Ilot 9	60150 COUDUN	685739	6929353	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 5	Ilot 24	60280 MARGNY-LÈS-	684739	6926597	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	70]0;10]%	La 30	La 40		
fertioise 50	Ilot 12	60150 COUDUN	685168	6928375	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	30]10;30]%	AI 30			
fertioise 51	Ilot 7	60150 COUDUN	685883	6929528	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
fertioise 52	Ilot 2	60150 COUDUN	684233	6929935	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	La 30	La 30	La 30	
	ı				i	1	1				1	I			1





Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 6	Ilot 28	60280 VENETTE	683453	6925780	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	30]10;30]%	AI 30			
fertioise 7	Ilot 25	60190 LACHELLE	682286	6926187	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	80]0;10]%	LAS 30	LAS 30	LAS 20	
fertioise 8	Ilot 25	60190 LACHELLE	682122	6925966	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	80]0;10]%	LAS 30	LAS 30	LAS 20	
fertioise 9	Ilot 1	60150 COUDUN	683970	6929745	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	AI 30	AI 30	AI 30	

* Projection: Lambert 93

Textures des Horizons

AA Argile lourde
AS Argile sableuse
AI Argile limoneuse
ALS Limon argilo-sableux
A Argile limoneuse
ALS Limon argileux
A Bable argileur



LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FERME DE L'ARONDE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Υ *	Date	Durée engorgement	Mat ière organique	рН	Arrêt sur roche	Arrêt sur cailloux	Charge en cailloux de	H1	H2	НЗ	H4
							(0/00)		(cm)	(cm)	surf ace	(cm)	(cm)	(cm)	(cm)
fertioise 53	Ilot 2	60280	686565	6927434	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
		BIENVILLE						'				30	30	30	
fertioise 54	Ilot 1	60280	687225	6927691	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
		BIENVILLE						',]=/==]	30	30	30	
fertioise 55	Ilot 3	60280	686536	6926784	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
		BIENVILLE						',]=/==]	30	30	30	
fertioise 56	Ilot 4	60280	687307	6927259	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90	10;101%	L	La	La	
		BIENVILLE						',]=/==]	30	30	30	
fertioise 57	Ilot 5	60280	687670	6927411	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
		BIENVILLE						',]=/==]	30	30	30	
fertioise 58	Ilot 6	60280	687784	6927509	21/07/2020	Engorgement <2 mois	17	7,0	NON	NON	10;101%	L	La	La	
		BIENVILLE						',]=/==]	30	30	30	
fertioise 59	Ilot 7	60280	687766	6927202	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
		BIENVILLE						,				30	30	30	
fertioise 60	Ilot 8	60280	687906	6927223	21/07/2020	Engorgement <2 mois	17	7,0	NON	90	10;101%	L	La	La	
		CLAIROIX						'				30	30	30	
fertioise 61	Ilot 9	60280	687834	6927614	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
		BIENVILLE				o mois		',]=/==]	30	30	30	
fertioise 62	Ilot 11	60280	688540	6926282	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
		CLAIROIX				o mois		',			1,71,70	30	30	30	
fertioise 63	Ilot 12	60280	688381	6926151	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	L	La	La	
		CLAIROIX				O IIIUIS	<u> </u>	,,,			13/201/0	30	30	30	





LI STE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERI METRE D'EPANDAGE SCEA FERME DE L'ARONDE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

fertioise 64	Ilot 14	60280 CLAIROIX	687436	6926323	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 65	Ilot 18	60150 MÉLICOCQ	690024	6932011	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 66	Ilot 19	60150 MÉLICOCQ	689431	6931966	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	NON]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 67	Ilot 20	60150 MÉLICOCQ	688156	6932333	21/07/2020	Pas d'engorgement	0	0,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 68	Ilot 22	60280 MARGNY-LÈS-	685970	6926857	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	L 30	La 30	
fertioise 69	Ilot 28	60280 MARGNY-LÈS-	686229	6925957	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	L 30	La 30	
fertioise 70	Ilot 23	60280 CLAIROIX	688161	6926657	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 71	Ilot 25	60280 CLAIROIX	688108	6927089	21/07/2020	Engorgement de 2 à 6 mois	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 72	Ilot 27	60280 CLAIROIX	687691	6926713	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	La 30	La 30	
fertioise 73	Ilot 29	60280 MARGNY-LÈS-	686231	6926258	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	L 30	La 30	
fertioise 74	Ilot 30	60280 MARGNY-LÈS-	685292	6926097	21/07/2020	Pas d'engorgement	17	7,0	NON	90]0;10]%	L 30	L 30	La 30	

* Projection : Lambert 93

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde AS Argile sableuse AI Argile limoneuse ALS Limon argilo-sableux Sa Sable argileux LSa Limon sablo-argileux S Sable limoneux LSa Limon sableux LSa Limon sableux



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production :

FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide **EARL DE LA CHAPELLE -**

Aptitude	Motif d'exclusion Recommandation agrono	mique		\$	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	1 située à RESSONS-SUR-MATZ				
Sous contrainte	Pour un épandage d'automne lir	ent rapide ou épandage sur couvert véq miter la dose et/ou mettre une CIPAN à r un épandage de printemps. Epandre a	,		2,50
		Epandable	2,50	Totale	2,50
Parcelle : 12 - Ilot	12 située à GOURNAY-SUR-ARONDE				
Sous contrainte	vulnérable, limitant le risque de enfouissement rapide ou épand d'automne limiter la dose et/ou	lispositif prévu par la réglementation en ruissellement dans ce cas, injection dir age sur couvert végétal en place. Pour mettre une CIPAN à développement ra indre au plus proche des besoins de la c	ecte ou un épandage pide, préférer		22,03
		Epandable	22,03	Totale	22,03
Parcelle : 13 - Ilot	13 située à GOURNAY-SUR-ARONDE				
Sous contrainte	vulnérable, limitant le risque de enfouissement rapide ou épanda	lispositif prévu par la réglementation en ruissellement dans ce cas, injection dir age sur couvert végétal en place. Pour mettre une CIPAN à développement ra	ecte ou un épandage pide, préférer		1,34
		indre au plus proche des besoins de la c	culture		
			1,34	Totale	1,34
Parcelle : 14 - Ilot		indre au plus proche des besoins de la c		Totale	1,34
Parcelle : 14 - Ilot Sous contrainte	un épandage de printemps. Epa 14 située à GOURNAY-SUR-ARONDE Injection directe ou enfouisseme Pour un épandage d'automne lir	indre au plus proche des besoins de la c	1,34 gétal en place.	Totale	3,18

Parcelle : 15 - Ilot 15 située à MARGNY-SUR-N	MATZ		
Sous contrainte	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		8,75
	Epandable 8,75	Totale	8,75
Parcelle : 17 - Ilot 17 située à MONCHY-HUMII	ÈRES		
Sous contrainte	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		3,62
	Epandable 3,62	Totale	3,62
Parcelle : 18 - Ilot 18 située à GOURNAY-SUR	-ARONDE		
Sous contrainte	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		27,76
·	Epandable 27,76	Tot ale	27,76
Parcelle : 19 - Ilot 19 située à GOURNAY-SUR	-ARONDE		
Sous contrainte	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,49
	Epandable 3,49	Tot ale	3,49
Parcelle : 2 - Ilot 2 située à GOURNAY-SUR-Al	RONDE		
Sous contrainte	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,26
	Epandable 3,26	Totale	3,26
Parcelle : 20 - Ilot 20 située à MAIGNELAY-MC	DNTIGNY		
Sous contrainte	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à		2,94
	développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		

Parcelle : 21 - Hot	21 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,2
Interdit	Isolement de points d'eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,12
		Epandable 3,25	Totale	3,37
Parcelle : 22 - Ilot	22 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		6,87
		Epandable 6,87	Totale	6,87
Parcelle · 23 - Ilot	23 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte	23 Stage & Fixtonia II From Form	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		15,00
		Epandable 15,00	Totale	15,00
Parcelle : 24 - Ilot	24 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,18
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,75
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		6,56
		Epandable 10,31	Totale	12,49
	25 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Parcelle: 25 - Ilot		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à		27,72
Sous contrainte		développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		

Parcelle : 26 - Ilot	26 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		5,02
		Epandable 5,02	Totale	5,02
Parcelle : 27 - Ilot	27 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,65
		Epandable 1,65	Totale	1,65
Parcelle : 28 - Ilot	28 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		7,91
		Epandable 7,91	Totale	7,91
Parcelle : 3 - Ilot 3	située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,70
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,71
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,88
		Epandable 5,58	Totale	8,29
Parcelle : 30 - Ilot	30 située à HÉMÉVILLERS			
Interdit	Isolement de points d'eau	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,00
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,93
		Epandable 1,93	Totale	1,93
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,16
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,10

Parcelle : 4 - Ilot 4	4 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,31
		Epandable 0,26	Totale	0,57
Parcelle : 5 - Ilot 5	5 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,19
		Epandable 3,19	Totale	3,19
Parcelle : 7 - Ilot 7	7 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		18,16
		Epandable 18,16	Totale	18,16
Parcelle : 9 - Ilot 9	9 située à RESSONS-SUR-MATZ			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,65
		Epandable 0,65	Totale	0,65

Superficie épandable : 186,37 ha Superficie totale : 191,69 ha Dernière modification du périmètre : 20/07/2020



LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE EARL DETAPPE -

Unité de production : Produit d'épandage :

Digestat liquide

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique		Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		2,06
		Epandable 2,06	Totale	2,06
Parcelle : 10 - Ilot	10 située à BAUGY			
Interdit	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,54
		Epandable 0,00	Totale	2,54
Parcelle : 11 - Ilot	11 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,63
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,85
		Epandable 1,85	Totale	2,48
Parcelle : 12 - Ilot	12 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	T	0,82
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		6,67
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,40
	•	Epandable 7,49	Totale	7,89

Dancella : 12 TLL	12 cituée à MONGLIV LUMIÈRE			
	13 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		4,81
		Epandable 4,81	Totale	4,81
Parcelle : 14 - Ilot	14 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		3,86
		Epandable 3,86	Totale	3,86
Parcelle : 15 - Ilot	15 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,34
Titterate	Isolement de dels	Epandable 0,00	Totale	0,34
				-,,,,
Parcelle: 16 - Ilot	16 située à MONCHY-HUMIÈRES		1	
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		24,14
		Epandable 24,14	Tot ale	24,14
Parcelle: 17 - Ilot	17 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		20,08
	,	Epandable 20,08	Totale	20,08
Davasila i 10 Ilah	18 située à MONCHY-HUMIÈRES			
	18 Situee a MONCHY-HOMIERES	Triation discrete as a few in a set of the land of the		0.27
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place Epandable 0,27	Tot ale	0,27 0,27
		Epanicable 0,27	Totale	0,27
Parcelle : 2 - Ilot 2	située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,29
		Epandable 1,29	Tot ale	1,29
Parcelle : 21 - Ilot	21 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte	21 Situee a ANTILUIE-FUNTES	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.		1,09
30us contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,09
		Epandable 1,09	Tot ale	1,09
Parcelle : 22 - Ilot	22 située à ANTHEUIL-PORTES			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,17

Parcelle : 22 - Ilot	22 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,05
		Epandable 0,05	Tot ale	0,22
Parcelle : 23 - Ilot	23 située à VIGNEMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		4,99
		Epandable 4,99	Tot ale	4,99
Parcelle : 25 - Ilot	25 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		15,50
	•	Epandable 15,50	Tot ale	15,50
Parcelle : 26 - Ilot	26 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		16,97
		Epandable 16,97	Totale	16,97
Parcelle : 27 - Ilot	27 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		20,01
	•	Epandable 20,01	Tot ale	20,01
Parcelle : 28 - Ilot	28 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		4,31
		Epandable 4,31	Totale	4,31
Parcelle : 29 - Ilot	29 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,68

		Epandable 0.68	Tot ale	0,68
		Special Control Contro		
Parcelle : 3 - Ilot 3	située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		9,49
Interdit	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,83
		Epandable 9,49	Totale	11,32
Parcelle : 30 - Ilot	30 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,44
		Epandable 0,44	Tot ale	0,44
Parcelle : 32 - Ilot	32 située à HÉMÉVILLERS			
Interdit	Isolement de points d'eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,04
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,86
		Epandable 0,86	Tot ale	0,90
Parcelle : 34 - Ilot	34 située à HÉMÉVILLERS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		11,12
		Epandable 11,12	Totale	11,12
Parcelle : 35 - Ilot	35 située à HÉMÉVILLERS			
Sous contrainte	SO SIGUE O FIELDE VILLERO	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		6,67
	1	Epandable 6,67	Tot ale	6,67
Parcelle : 36 - Ilot	36 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	JULIAN CONTROL	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		4,69
		Epandable 4,69	Totale	4,69

Parcelle: 37 - Ilot	37 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		10,54
		Epandable 10,54	Totale	10,54
Parcelle : 38 - Ilot	38 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,12
		Epandable 3,12	Totale	3,12
Parcelle : 39 - Ilot	39 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,79
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,06
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,70
		Epandable 0,85	Totale	1,55
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,52
		Epandable 0,52	Totale	0,52
Parcelle : 40 - Ilot	40 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	is stated a frontern members.	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,62
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,00
		Epandable 1,62	Totale	1,62
Parcelle : 41 - Ilot	41 située à MARGNY-SUR-MATZ			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,07
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,14
		Epandable 0.07	Totale	0,21

Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		5,11
	r crimenes de captage	Epandable 5,11	Tot ale	5,11
Parcelle : 6 - Ilot 6	située à MONCHY-HUMIÈRES		T	
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,39
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,74
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		10,74
	•	Epandable 11,48	Tot ale	11,87
D	' située à MONCHY-HUMIÈRES			
			1	
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,08
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,10
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,04
		Epandable 0,14	Totale	0,22
Parcelle : 8 - Ilot 8	3 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,05
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,01
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,07
		Epandable 0.08	Tot ale	0,13

Parcelle : 9 - Ilot 9 située à BAUGY					
Sous contrainte	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,9			
	Epandable 5,92	Totale 5,9			

Superficie épandable : 202,17 ha Superficie totale : 209,48 ha Dernière modification du périmètre : 20/07/2020



Unité de production :

LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

EARL VAN ASSHE-

_

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	9	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		18,61
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,47
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,21
		Epandable 19,82	Tot ale	20,29
Parcelle : 10 - Ilot	10 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,00
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		2,05
		Epandable 0,00	Tot ale	2,05

Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,40
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,43
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,16
		Epandable 0,62	Totale	1,05
Parcelle: 12 - Ilot	12 située à COUDUN		1	
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,09
		Epandable 0,00	Totale	0,09
Daniella i 14 Tlak	14 située à COUDUN			
	14 Situee a COODON			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,51
		Epandable 0,51	Totale	0,51
Parcelle : 15 - Ilot	15 cituée à COUDUN			
	15 située à COUDUN	Deur un écondo de disulte mana limite de la contide de		0.57
Parcelle : 15 - Ilot Sous contrainte	15 située à COUDUN	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,57
	15 située à COUDUN	développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	Totale	
Sous contrainte	15 située à COUDUN 16 située à COUDUN	développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Totale	
Sous contrainte Parcelle: 16 - Ilot		développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture Epandable 0,57	Totale	0,57
Sous contrainte		développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	Totale	0,57 0,57 2,19

Parcelle: 17 - Ilot	17 située à COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,38
		Epandable 0,38	Totale	0,38
Parcelle : 18 - Ilot	18 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,49
		Epandable 1,49	Totale	1,49
Parcelle : 2 - Ilot 2	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,00
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,85
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,67
		Epandable 0,85	Totale	1,52
Parcelle : 21 - Ilot	21 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		4,70
		Epandable 4,70	Totale	4,70
Parcelle : 22 - Ilot	22 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de points d'eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage		0,11

Parcelle : 22 - Ilot 2	2 située à GIRAUMONT		
	d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		
Sous contrainte	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		16,57
	Epandable 16,57	Totale	16,68
Parcelle : 23 - Ilot 2	3 située à GIRAUMONT		
Sous contrainte	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		23,06
	Epandable 23,06	Totale	23,06
Parcelle : 24 - Ilot 2	4 située à GIRAUMONT		
Sous contrainte	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		55,22
	Epandable 55,22	Totale	55,22
Parcelle : 25 - Ilot 2	5 située à GIRAUMONT		
Sous contrainte	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,70
	Epandable 0,70	Totale	0,70
Parcelle : 26 - Ilot 2	6 située à MÉLICOCQ		
Sous contrainte	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		6,97
	Epandable 6,97	Totale	6,97
Parcelle : 27 - Ilot 2	7 située à MÉLICOCQ		
Sous contrainte	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		4,34
	Epandable 4,34	Totale	4,34

Parcelle : 29 - Ilot	29 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		22,20
		Epandable 22,20	Totale	22,20
Parcelle : 3 - Ilot 3	3 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,36
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,10
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,48
		Epandable 0,58	Totale	1,94
Parcelle : 32 - Ilot	32 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,93
		Epandable 3,93	Totale	3,93
Parcelle : 33 - Ilot	33 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		4,00
		Epandable 4,00	Totale	4,00
Parcelle : 34 - Ilot	34 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou		2,31

	34 située à VILLERS-SUR-COUDUN	Epandable 2,31	Totale	2 21
		Epanuable 2,31	Totale	2,31
Parcelle: 38 - Ilot	38 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,17
		Epandable 0,00	Totale	0,17
Parcelle : 39 - Ilot :	39 située à COUDUN			
Interdit	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,11
Sous contrainte	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		5,66
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		29,65
		Epandable 35,31	Totale	35,42
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,16
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,30
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,11
		Epandable 1,41	Tot ale	1,57

Parcelle: 4 - Ilot 4	située à GIRAUMONT			
Parcelle : 40 - Ilot	40 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,05
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,04
		Epandable 3,09	Totale	3,09
Parcelle : 41 - Ilot	41 située à COUDUN			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,86
		Epandable 3,86	Totale	3,86
Parcelle : 42 - Ilot	42 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		5,15
		Epandable 5,15	Totale	5,15
Parcelle : 43 - Ilot	43 située à COUDUN			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		6,08
		Epandable 6,08	Totale	6,08
Parcelle : 44 - Ilot	44 située à COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,10
		Epandable 2,10	Totale	2,10
Parcelle : 5 - Ilot 5	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone		0,46
	•	Ivulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer	_	

	située à GIRAUMONT				
		un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la cul	ture		
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zo vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection direction enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapid un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la cul	tte ou i épandage de, préférer		1,2
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zo vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection direction enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapid un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la cul	te ou i épandage de, préférer		0,30
		Epandable Epandable	1,74	Totale	2,04
Parcelle : 6 - Ilot 6	située à GIRAUMONT				
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zo vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection direction enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapid un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la cul	te ou i épandage de, préférer		0,37
		Epandable	0,37	Totale	0,37
Parcelle : 7 - Ilot 7	située à GIRAUMONT				
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zo vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection direction enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapid un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la cul	tte ou i épandage de, préférer		12,48
		Epandable	12,48	Totale	12,48
Darcollo : 9 Ilot 9	cituán à CIRALIMONT	Epandable	12,48	Totale	12,48
Parcelle : 8 - Ilot 8 Sous contrainte	située à GIRAUMONT	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végét Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au des besoins de la culture	tal en place.	Totale	
	située à GIRAUMONT Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végél Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au	tal en place. plus proche tal en place.	Totale	0,21
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végét Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au les besoins de la culture Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végét Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au les la couvert végét pour un épandage de printemps.	tal en place. plus proche tal en place. plus proche tal en place.	Totale	0,21

	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,17
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,09
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,07

Superficie épandable : 243,21 ha Superficie totale : 249,59 ha



Unité de production :

LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

SCEA FANTAUZZI -

_ .

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	5	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	1 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		5,76
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		65,18
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,64
	•	Epandable 66,82	Totale	72,58
Parcello : 10 - Ilot	: 10 située à COUDUN			
	10 Situee a COODON		1	
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage		0,07

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,07
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,53
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,20

23/07/2020

		Epandable 0,27	Tot ale	5,80
Parcelle : 11 - Ilot	11 située à COUDUN			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		96,70
	·	Epandable 96,70	Totale	96,70
Parcelle : 12 - Ilot	12 située à COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,81
		Epandable 2,81	Totale	2,81
Parcelle : 13 - Ilot	13 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,31
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,96
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		31,19
	·	Epandable 34,15	Totale	36,46
Parcelle : 14 - Ilot	14 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,03
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		8,41
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage		0,56

Parcelle: 14 - Ilot	14 située à COUDUN			
		d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		
		Epandable 9,44	Tot ale	10,00
Parcelle : 16 - Ilot	16 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		32,52
		Epandable 32,52	Totale	32,52
Parcelle : 17 - Ilot	17 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		17,66
		Epandable 17,66	Tot ale	17,66
Parcelle : 18 - Ilot	18 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,47
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		14,72
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,90
		Epandable 15,62	Tot ale	16,09
Parcelle : 19 - Ilot	19 située à BAUGY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,38
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,10
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		48,17
		Epandable 48,55	Tot ale	48,65

T., L., J.L	Table and the course discuss Table and the	Takandik ang 6 minang dan diang disik nakan ang 1 minang dan diang disik nakan ang 1 minang disik nakan ang 1		2.65
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,63
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		21,30
		Epandable 21,30	Totale	23,93
Parcelle : 20 - Ilot	20 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		50,73
		Epandable 50,73	Tot ale	50,73
Parcelle : 21 - Ilot	21 située à BAUGY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à		1,71
Sous contrainte	Isolement de ders	développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,/1
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,36
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		61,70
		Epandable 63,41	Tot ale	63,77
Parcelle : 22 - Ilot	22 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,51
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,19
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		54,71
		Epandable 55,90	Totale	56,41

Parcelle: 23 - Ilot 2	23 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	28,00
Interdit	Isolement de points d'eau	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	0,10
		Epandable 28,0	00 Tota	ale 28,10
Parcelle : 24 - Ilot 2	24 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	29,80
		Epandable 29,8	30 Tota	ale 29,80
Parcelle : 25 - Ilot 2	25 située à LACHELLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	36,70
		Epandable 36,7	70 Tota	ale 36,70
Parcelle : 26 - Ilot 2	26 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	1,31
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	0,51
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	39,20
		Epandable 40,5	51 Tota	ale 41,02
Parcelle : 27 - Ilot 2	27 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	2,10
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	46,43
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus des besoins de la culture	proche	0,83
		Epandable 48,5	53 Tota	ale 49,36

Parcelle: 27 - Ilot	27 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Parcelle : 28 - Ilot	28 située à VENETTE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		37,82
		Epandable 37,82	Totale	37,82
Parcelle : 29 - Ilot	29 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		22,54
		Epandable 22,54	Totale	22,54
Parcelle : 3 - Ilot 3	située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		3,16
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		6,69
	·	Epandable 6,69	Totale	9,85
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		52,32
	•	Epandable 52,32	Totale	52,32
Parcelle : 5 - Ilot 5	située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,44
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer		5,33

Parcelle: 5 - Ilot 5	située à COUDUN			
		un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préfére un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		5,33
		Epandable 5,77	Totale	11,10
Parcelle: 7 - Ilot 7	située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préfére un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,28
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préfére un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		4,42
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préfére un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,02
		Epandable 0,30	Totale	4,72
Parcelle : 8 - Ilot 8	situán à COUDUN			
Sous contrainte	Tallace a Cooper	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		36,77
		Epandable 36,77	Totale	36,77
Parcelle : 9 - Ilot 9	située à COUDUN			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préfére un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,01
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage		0,01

Parcelle : 9 - I	lot 9 située à COUDUN			
		d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		
Interdit	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		1,38
		Epandable 0,02	Totale	1,40

Superficie épandable : 861,65 ha Superficie totale : 895,61 ha



Unité de production :

LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

SCEA FERME DE L'ARONDE -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	S	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	. située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,08
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		9,55
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,65
		Epandable 11,63	Totale	13,28
Parcelle : 11 - Ilot	11 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		3,52
		Epandable 3,52	Tot ale	3,52
Parcelle : 12 - Ilot	12 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		1,69
		Epandable 1,69	Tot ale	1,69

Parcelle : 14 - Ilot	14 située à CLAIROIX			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		2,70
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		29,02
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,70
		Epandable 31,72	Tot ale	33,42
Parcelle : 18 - Ilot	18 située à MÉLICOCQ			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		7,52
		Epandable 7,52	Totale	7,52
Darcella i 10 Ilat	19 située à MÉLICOCQ			
Sous contrainte	19 Situee a MELICOCQ	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	T	4,18
30us contrainte		Epandable 4,18	Totale	4,18
				·
Parcelle : 2 - Ilot 2	située à BIENVILLE		1	
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,01
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		79,32
		Epandable 79,33	Tot ale	79,33
Parcelle : 20 - Ilot				
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		3,75
		Epandable 3,75	Totale	3,75

Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		6,70
Jour Communice		Epandable 6,70	Totale	6,70
Parcelle · 23 - Ilot	23 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,87
	·	Epandable 1,87	Tot ale	1,87
Parcelle : 25 - Ilot	25 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,53
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,57
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,61
		Epandable 1,10	Totale	1,71
Parcelle : 27 - Ilot	27 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,94
		Epandable 3,94	Totale	3,94
Parcelle : 28 - Ilot	28 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,82
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,33
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,11
		Epandable 1,93	Tot ale	2,26

Parcelle: 29 - Ilot	29 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,12
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		15,11
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,05
		Epandable 16,16	Tot ale	16,28
Parcelle : 3 - Ilot 3	3 située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		34,13
		Epandable 34,13	Tot ale	34,13
Parcelle : 30 - Ilot	30 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		8,41
		Epandable 8,41	Totale	8,41
Parcelle · 4 - Ilot 4	l située à BIENVILLE			
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,51
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,68
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		21,14
		Epandable 22,82	Tot ale	23,33
Parcelle : 5 - Ilot 5	située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,93

Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,00
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,89
		Epandable 3,93	Totale	4,82
Parcelle : 6 - Ilot 6	située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer		0,89

Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,89
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		1,08
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,25
		Epandable 1,14	Totale	2,22

Parcelle: 7 - Ilot 7 s	ituée à BIENVILLE		
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,62
Interdit	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,09

Parcelle: 7 - Ilot 7	située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,32
		Epandable 1,94	Tot ale	2,03

Parcelle: 8 - Ilot 8	située à CLAIROIX			
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		1,23
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		1,04
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		1,98
		Epandable 3,21	Totale	4,25

Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,75
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0,17

Superficie épandable : 250,79 ha

Superficie totale : 259,56 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

SCEA DU FOND CLAIRON -

_

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	S	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	. située à REMY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		4,48
		Epandable 4,48	Totale	4,48
Parcelle : 10 - Ilot	10 située à REMY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,06
		Epandable 1,06	Totale	1,06
Parcelle : 11 - Ilot	11 cituán à DEMV			
Sous contrainte	TI Stude d NEM	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		3,14
		Epandable 3,14	Totale	3,14
Parcelle : 2 - Ilot 2	située à REMY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,57
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,22
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		5,04
		Epandable 5,61	Totale	5,83

Parcelle : 3 - Ilot 3	située à REMY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		4,91
		Epandable 4,91	Totale	4,91
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à REMY			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,21
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,19
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,04
		Epandable 0,23	Tot ale	0,44
Parcelle : 7 - Ilot 7	Zaiku, Za A DEMV			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,38
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		20,06
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,78
		Epandable 21,44	Totale	22,22
Parcelle: 8 - Ilot 8	située à REMY			
Interdit	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		0,96
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		1,77
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture		11,07

12,84

Epandable

13,80

Totale

Parcelle : 8 - Ilot 8 située à REMY

Superficie épandable : 53,71 ha Dernière modification du périmètre : 20/07/2020

Superficie totale: 55,88 ha



Sur la commune : ANTHEUIL-PORTES

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : FERTI OISE

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)		exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:	•		•			•			35,87	35,70	35,70	0,00	0,17				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 27			TL	681619,0		ANTHEU IL-PORT ES		1,65	1,65	1,65	0,00		Périmètres d e captage		16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 28			TL	681476,1		ANTHEU IL-PORT ES		7,91	7,91	7,91	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 21			TL	682722,3		ANTHEU IL-PORT ES		1,09	1,09	1,09	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 22			TL	682422,3		ANTHEU IL-PORT ES		0,22	0,05	0,05	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 27			TL	678407,9		ANTHEU IL-PORT ES		20,01	20,01	20,01	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 28			TL	678808,3		ANTHEU IL-PORT ES		4,31	4,31	4,31	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 29			TL	678635,7		ANTHEU IL-PORT ES		0,68	0,68	0,68	0,00	0,00			20/07/2 020	
Total:									35,87	35,70	35,70	0,00	0,17				

* ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : BAUGY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X		Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)			exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:							l	l .	195,86	191,25	191,25	0,00	4,61				l
EARL DETAPPE	Ilot 10			TL	682614,8	6928571,4	BAUGY		2,54	0,00	0,00	0,00	2,54		Périmètres de cap tage	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 11			TL	682761,3	6929455,4	BAUGY		2,48	1,85	1,85	0,00	,		Isolement de tiers , Périmètres de ca ptage,	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 9			TL	681834,5	6928645,4	BAUGY		5,92	5,92	5,92	0,00	0,00			20/07/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18			TL	682555,4	6927884,0	BAUGY		16,09	15,62	15,62	0,00	0,47	\Isolement de tiers	Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19			TL	683295,3	6927597,5	BAUGY		48,65	48,55	48,55	0,00	0,10	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21			TL	682577,2	6927049,1	BAUGY		63,77	63,41	63,41	0,00	0,36	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22			TL	683377,6	6927159,1	BAUGY		56,41	55,90	55,90	0,00	0,51	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
Total: * ZV : Zone vulné									195,86	191,25	191,25	0,00	4,61				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : BIENVILLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	sous contr.	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:	•		- W	ı					160,06	155,09	155,09	0,00	4,97		1	1.	•
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1			TL	687248,9	6927653,2	BIENVIL LE		13,28	11,63	11,63	0,00	,	\Isolement de tiers	Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2			TL	686690,9	6927600,2	BIENVIL LE		79,33	79,33	79,33	0,00	,	\Isolement de tiers		30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 3			TL	686573,1	6926737,3	BIENVIL LE		34,13	34,13	34,13	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4			TL	687316,4	6927227,0	BIENVIL LE		23,33	22,82	22,82	0,00	0,51	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5			TL	687654,2	6927408,2	BIENVIL LE		4,82	3,93	3,93	0,00	0,89	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6			TL	687787,2	6927492,8	BIENVIL LE		2,22	1,14	1,14	0,00	1,08	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7			TL	687756,4	6927232,9	BIENVIL LE		2,03	1,94	1,94	0,00	0,09	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9			TL	687827,0	6927617,0	BIENVIL LE		0,92	0,17	0,17	0,00	,		Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de tiers,	30/06/2 020	
Total:									160,06	155,09	155,09	0,00	4,97			•	

* ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : CLAIROIX

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lambe X		Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:	•			'					50,40	47,05	47,05	0,00	3,35			•	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 11			TL	688538,8	6926293,4	CLAIROI X		3,52	3,52	3,52	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 12			TL	688385,0	6926149,9	CLAIROI X		1,69	1,69	1,69	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14			TL	687382,2	6926280,5	CLAIROI X		33,42	31,72	31,72	0,00	1,70	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 23			TL	688162,9	6926655,0	CLAIROI X		1,87	1,87	1,87	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25			TL	688129,4	6927107,4	CLAIROI X		1,71	1,10	1,10	0,00	,		Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 27			TL	687701,8	6926733,9	CLAIROI X		3,94	3,94	3,94	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8			TL	687896,4	6927273,9	CLAIROI X		4,25	3,21	3,21	0,00	·	cours d'eau, Isolement d	Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de points d'eau, Isolement de tiers ,	30/06/2 020	
Total:									50,40	47,05	47,05	0,00	3,35				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : COUDUN

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X		Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:									476,28	442,78	442,78	0,00	33,50				
EARL VAN ASSHE	Ilot 10			TL	685909,7	6929813,8	COUDUN		2,05	0,00	0,00	0,00	,	surfaces en	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 12			TL	686190,9	6929689,6	COUDUN		0,09	0,00	0,00	0,00	0,09		Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 14			TL	687195,4	6929377,4	COUDUN		0,51	0,51	0,51	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 15			TL	687082,1	6929448,9	COUDUN		0,57	0,57	0,57	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 16			TL	687367,8	6929517,7	COUDUN		2,19	2,19	2,19	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 17			TL	687387,4	6929627,3	COUDUN		0,38	0,38	0,38	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 38			TL	685796,3	6929292,1	COUDUN		0,17	0,00	0,00	0,00	0,17		Isolement de tiers , Périmètres de ca ptage	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 39			TL	685314,9	6929435,6	COUDUN		35,42	35,31	35,31	0,00	,		Périmètres de cap tage,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 40			TL	685645,5	6928906,5	COUDUN		3,09	3,09	3,09	0,00	0,00	Périmètres d e captage\		01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 41			TL	685776,9	6927564,9	COUDUN		3,86	3,86	3,86	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 42			TL	685429,0	6928165,6	COUDUN		5,15	5,15	5,15	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 43			TL	685110,9	6927369,8	COUDUN		6,08	6,08	6,08	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 44			TL	685363,5	6928521,7	COUDUN		2,10	2,10	2,10	0,00	0,00			01/07/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y	Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:				I		II.	1	<u> </u>	476,28	442,78	442,78	0,00	33,50			l.	l
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1			TL	683797,6	6929667,3	COUDUN		72,58	66,82	66,82	0,00	5,76	Isolement de tiers\	Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de surfaces en eau, Isolement de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10			TL	685915,3	6929083,2	COUDUN		5,80	0,27	0,27	0,00	ŕ	Isolement de tiers, Périm ètres de capt age\	Isolement de tiers , Périmètres de ca ptage,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 11			TL	683750,8	6928066,4	COUDUN		96,70	96,70	96,70	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 12			TL	685236,0	6928417,1	COUDUN		2,81	2,81	2,81	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13			TL	686081,4	6928558,7	COUDUN		36,46	34,15	34,15	0,00	2,31	\Isolement de tiers	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14			TL	686383,0	6928373,7	COUDUN		10,00	9,44	9,44	0,00	0,56	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 16			TL	685137,8	6927954,2	COUDUN		32,52	32,52	32,52	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 17			TL	685971,9	6927751,0	COUDUN		17,66	17,66	17,66	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2			TL	684543,0	6929995,2	COUDUN		23,93	21,30	21,30	0,00	2,63		Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de points d'eau, Isolement de surf aces en eau,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3			TL	684978,6	6929912,7	COUDUN		9,85	6,69	6,69	0,00	3,16		Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de surfaces en e au,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 4			TL	684574,7	6929410,1	COUDUN		52,32	52,32	52,32	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5			TL	685667,8	6929532,2	COUDUN		11,10	5,77	5,77	0,00	5,33	points d'eau , Isolement d e tiers\	Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de points d'eau, Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7			TL	685990,3	6929482,7	COUDUN		4,72	0,30	0,30	0,00		cours d'eau, Isolement d e surfaces e n eau, Isole	Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de points d'eau, Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	020	

Exploitatio	Parcelle		Lieu- dit	Occ		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable			exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:									476,28	442,78	442,78	0,00	33,50				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 8			TL	684190,5	6928752,5	COUDUN		36,77	36,77	36,77	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9			TL	685757,5	6929300,0	COUDUN		1,40	0,02	0,02	0,00		points d'eau	Isolement de poin ts d'eau, Périmètr es de captage,		
Total:	-	•			•	•			476,28	442,78	442,78	0,00	33,50				•

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : GIRAUMONT

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93	Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:	1		•	,		•		•	166,38	162,42	162,42	0,00	3,96			•	
EARL VAN ASSHE	Ilot 1			TL	687421,1		GIRAUM ONT		20,29	19,82	19,82	0,00	0,47	\Isolement de tiers	Isolement de tiers	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 11			TL	686256,6		GIRAUM ONT		1,05	0,62	0,62	0,00	,	surfaces en	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 18			TL	686671,1		GIRAUM ONT		1,49	1,49	1,49	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 2			TL	686704,1		GIRAUM ONT		1,52	0,85	0,85	0,00	0,67	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 21			TL	686348,6		GIRAUM ONT		4,70	4,70	4,70	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 22			TL	686651,6		GIRAUM ONT		16,68	16,57	16,57	0,00	0,11		Isolement de poin ts d'eau,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 23			TL	686927,8		GIRAUM ONT		23,06	23,06	23,06	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 24			TL	688030,0		GIRAUM ONT		55,22	55,22	55,22	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 25			TL	687324,1		GIRAUM ONT		0,70	0,70	0,70	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 29			TL	688243,1		GIRAUM ONT		22,20	22,20	22,20	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 3			TL	686839,9		GIRAUM ONT		1,94	0,58	0,58	0,00		surfaces en	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 4			TL	686474,7		GIRAUM ONT		1,57	1,41	1,41	0,00	,		Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de tiers,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 5			TL	686434,5		GIRAUM ONT		2,04	1,74	1,74	0,00	0,30	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	01/07/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Осс	Lambe X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable			exclue (ha)	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:									166,38	162,42	162,42	0,00	3,96			
EARL VAN ASSHE	Ilot 6			TL	686384,0	6930241,4	GIRAUM ONT		0,37	0,37	0,37	0,00	0,00		01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 7			TL	686115,0	6930106,3	GIRAUM ONT		12,48	12,48	12,48	0,00	0,00		01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 8			TL	685937,1	6929946,6	GIRAUM ONT		0,74	0,45	0,45	0,00	0,29	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,		
EARL VAN ASSHE	Ilot 9			TL	686010,7	6929951,5	GIRAUM ONT		0,33	0,16	0,16	0,00	0,17	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,		
Total:			•						166,38	162,42	162,42	0,00	3,96			•

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : GOURNAY-SUR-ARONDE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:	•								127,03	124,01	124,01	0,00	3,02				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 12			TL	678025,7	6934635,0	GOURNA Y-SUR-A RONDE		22,03	22,03	22,03	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 13			TL	677761,4	6933251,8	GOURNA Y-SUR-A RONDE		1,34	1,34	1,34	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 14			TL	678477,9	6936196,4	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,18	3,18	3,18	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 18			TL	677790,0	6932503,4	GOURNA Y-SUR-A RONDE		27,76	27,76	27,76	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 19			TL	677711,1	6933519,5	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,49	3,49	3,49	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 2			TL	677991,5	6936387,2	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,26	3,26	3,26	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3			TL	677859,9	6935732,0	GOURNA Y-SUR-A RONDE		8,29	5,58	5,58	0,00		\Isolement de tiers	Isolement de tiers	16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4			TL	677959,6	6935825,6	GOURNA Y-SUR-A RONDE		0,57	0,26	0,26	0,00	0,31	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 5			TL	678213,3	6936118,9	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,19	3,19	3,19	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 7			TL	677845,4	6934307,4	GOURNA Y-SUR-A RONDE		18,16	18,16	18,16	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 26			TL	677224,5	6934088,6	GOURNA Y-SUR-A RONDE		16,97	16,97	16,97	0,00	0,00			20/07/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable		sans contr.	exclue (ha)	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:								127,03	124,01	124,01	0,00	3,02			
EARL DETAPPE	Ilot 30			TL	677098,5	GOURNA Y-SUR-A RONDE		0,44	0,44	0,44	0,00	0,00		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 36			TL	678766,9	GOURNA Y-SUR-A RONDE		4,69	4,69	4,69	0,00	0,00		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 37			TL	678274,9	GOURNA Y-SUR-A RONDE		10,54	10,54	10,54	0,00	0,00		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 38			TL	676408,4	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,12	3,12	3,12	0,00	0,00		20/07/2 020	
Total:		•		•	•	127,03	124,01	124,01	0,00	3,02	•				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : HÉMÉVILLERS

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lambert 93			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable			exclue (ha)	Motifs sous contraint		Date d'entré	Commentai
Total:									20,62	20,58	18,65	1,93	0,04				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30			TL	676067,2	6931776,5	HÉMÉVI LLERS		1,93	1,93	0,00	1,93	0,00		Isolement de poin ts d'eau,	16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 32			TL	676123,6	6931965,1	HÉMÉVI LLERS		0,90	0,86	0,86	0,00	0,04		Isolement de poin ts d'eau,	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 34			TL	675690,5	6931722,1	HÉMÉVI LLERS		11,12	11,12	11,12	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 35			TL	675630,7	6932030,7	HÉMÉVI LLERS		6,67	6,67	6,67	0,00	0,00			20/07/2 020	
Total:										20,58	18,65	1,93	0,04				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : LACHELLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle		Lieu- dit	Осс	Lambe X			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Date d'entré	Commentai
Total:	Total:									36,70	36,70	0,00	0,00			
SCEA FANTAUZZI	Ilot 25			TL	682242,8	6926175,0	LACHELL E		36,70	36,70	36,70	0,00	0,00		30/06/2 020	
Total:										36,70	36,70	0,00	0,00			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : MAIGNELAY-MONTIGNY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:		-	•	•				73,41	71,11	71,11	0,00	2,30				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 20			TL	665879,2	MAIGNE LAY-MO NTIGNY		2,94	2,94	2,94	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21			TL	665218,3	MAIGNE LAY-MO NTIGNY		3,37	3,25	3,25	0,00	0,12		Isolement de poin ts d'eau,	16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 22			TL	664266,7	MAIGNE LAY-MO NTIGNY		6,87	6,87	6,87	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 23			TL	662984,4	MAIGNE LAY-MO NTIGNY		15,00	15,00	15,00	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24			TL	664158,2	MAIGNE LAY-MO NTIGNY		12,49	10,31	10,31	0,00		\Isolement de tiers	Isolement de tiers	16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 25			TL	663475,5	MAIGNE LAY-MO NTIGNY		27,72	27,72	27,72	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 26			TL	663865,9	MAIGNE LAY-MO NTIGNY		5,02	5,02	5,02	0,00	0,00			16/07/2 020	
Total:								73,41	71,11	71,11	0,00	2,30				

* ZV : Zone vulnérable

 ${\bf TL: Terre\ labourable\ -\ PP: Prairie\ permanente}$



Sur la commune : MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb	ert 93 Y	Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:									255,20	253,31	253,31	0,00	1,89				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 20			TL	684499,6	6927191,1	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		50,73	50,73	50,73	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23			TL	684100,3	6926878,1	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		28,10	28,00	28,00	0,00	0,10		Isolement de poin ts d'eau	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 24			TL	684659,2	6926601,6	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		29,80	29,80	29,80	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26			TL	683833,2	6926374,4	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		41,02	40,51	40,51	0,00	0,51	\Isolement de tiers	Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27			TL	684459,7	6926073,6	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		49,36	48,53	48,53	0,00	0,83	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 29			TL	685174,4	6925719,8	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		22,54	22,54	22,54	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 22			TL	685941,0	6926893,0	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		6,70	6,70	6,70	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28			TL	686251,6	6925969,6	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		2,26	1,93	1,93	0,00	0,33	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29			TL	686229,1	6926282,1	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		16,28	16,16	16,16	0,00	0,12	\Isolement de tiers	Isolement de tiers	30/06/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Осс		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)		Date d'entré	Commentai
Total:								255,20	253,31	253,31	0,00	1,89			
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 30		TL	685256,4		MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		8,41	8,41	8,41	0,00	0,00		30/06/2 020	
Total:								255,20	253,31	253,31	0,00	1,89			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : MARGNY-SUR-MATZ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de p	roductio	n:	FERTI (DISE									
Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu-	Осс		Com m u	Référence	Surface	Surface	Surf ace	Surf ace	Surf ace	М
			dit		Lambert 93		cadastral	mise à			sans contr.		s

Exploitatio	raicelle	Ciraiii	dit	Occ		ert 93 Y		cadastral	mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)		d'exclusions	d'entré	Commentar
Total:									8,96	8,82	8,82	0,00	0,14				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 15			TL	683424,3		MARGNY -SUR-MA TZ		8,75	8,75	8,75	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 41			TL	683942,9		MARGNY -SUR-MA TZ		0,21	0,07	0,07	0,00	0,14	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2 020	
Total:									8,96	8,82	8,82	0,00	0,14				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 20/07/2020

Motifs



Sur la commune : MÉLICOCQ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lambe X			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.		exclue (ha)	 Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:									26,76	26,76	26,76	0,00	0,00			
EARL VAN ASSHE	Ilot 26			TL	687907,5	6931651,6	MÉLICO CQ		6,97	6,97	6,97	0,00	0,00		01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 27			TL	687724,4	6931649,2	MÉLICO CQ		4,34	4,34	4,34	0,00	0,00		01/07/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 18			TL	690027,3	6931989,4	MÉLICO CQ		7,52	7,52	7,52	0,00	0,00		30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 19			TL	689415,6	6931932,2	MÉLICO CQ		4,18	4,18	4,18	0,00	0,00		30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 20			TL	688151,0	6932350,4	MÉLICO CQ		3,75	3,75	3,75	0,00	0,00		30/06/2 020	
Total:		•		•				•	26,76	26,76	26,76	0,00	0,00	•	•	

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : MONCHY-HUMIÈRES

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:			•					116,20	112,41	64,33	48,08	3,79				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 17			TL	680854,6	MONCHY -HUMIÈR ES		3,62	3,62	3,62	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 1			TL	679734,7	MONCHY -HUMIÈR ES		2,06	2,06	2,06	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 12			TL	682637,7	MONCHY -HUMIÈR ES		7,89	7,49	7,49	0,00	0,40	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 13			TL	682220,7	MONCHY -HUMIÈR ES		4,81	4,81	4,81	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 14			TL	681676,0	MONCHY -HUMIÈR ES		3,86	3,86	0,00	3,86	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 15			TL	681994,9	MONCHY -HUMIÈR ES		0,34	0,00	0,00	0,00	0,34		Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 16			TL	682210,6	MONCHY -HUMIÈR ES		24,14	24,14	0,00	24,14	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 17			TL	681733,4	MONCHY -HUMIÈR ES		20,08	20,08	0,00	20,08	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 18			TL	682754,5	MONCHY -HUMIÈR ES		0,27	0,27	0,27	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 2			TL	680241,8	MONCHY -HUMIÈR ES		1,29	1,29	1,29	0,00		Périmètres d e captage		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 25			TL	681498,5	MONCHY -HUMIÈR ES		15,50	15,50	15,50	0,00	0,00			20/07/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lambe X	Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:								116,20	112,41	64,33	48,08	3,79				
EARL DETAPPE	Ilot 3			TL	680577,6	MONCHY -HUMIÈR ES		11,32	9,49	9,49	0,00	,		Périmètres de cap tage,	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 39			TL	681859,3	MONCHY -HUMIÈR ES		1,55	0,85	0,85	0,00	0,70	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 4			TL	680942,1	MONCHY -HUMIÈR ES		0,52	0,52	0,52	0,00		Périmètres d e captage		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 40			TL	681900,5	MONCHY -HUMIÈR ES		1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	Isolement de tiers\		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 5			TL	680970,5	MONCHY -HUMIÈR ES		5,11	5,11	5,11	0,00	,	Périmètres d e captage		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 6			TL	681272,9	MONCHY -HUMIÈR ES		11,87	11,48	11,48	0,00		\Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 7			TL	681261,7	MONCHY -HUMIÈR ES		0,22	0,14	0,14	0,00	0,08	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 8			TL	681274,7	MONCHY -HUMIÈR ES		0,13	0,08	0,08	0,00	0,05	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2 020	
Total:		•	•	•			•	116,20	112,41	64,33	48,08	3,79			•	•

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : REMY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : FERTI OISE

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Осс	Lamb		Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:			1	II	l				55,88	53,71	53,71	0,00	2,17			l	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 1			TL	679243,0	6925016,2	REMY		4,48	4,48	4,48	0,00	0,00			16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 10			TL	679152,9	6924272,4	REMY		1,06	1,06	1,06	0,00	0,00			16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 11			TL	679318,6	6924231,1	REMY		3,14	3,14	3,14	0,00	0,00			16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2			TL	679651,6	6925213,6	REMY		5,83	5,61	5,61	0,00	0,22	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 3			TL	679046,2	6924398,5	REMY		4,91	4,91	4,91	0,00	0,00			16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4			TL	679634,6	6924812,2	REMY		0,44	0,23	0,23	0,00	0,21	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7			TL	679863,2	6924431,5	REMY		22,22	21,44	21,44	0,00	0,78	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8			TL	679493,4	6924449,3	REMY		13,80	12,84	12,84	0,00	0,96	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
Total:	•	•	•	•	•			•	55,88	53,71	53,71	0,00	2,17		•	•	

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : RESSONS-SUR-MATZ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Осс	Lambe X		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable		sans contr.	exclue (ha)	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:							3,15	3,15	3,15	0,00	0,00			
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 1		TL	679086,7	RESSON S-SUR-M ATZ		2,50	2,50	2,50	0,00	0,00		16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 9		TL	679381,1	RESSON S-SUR-M ATZ		0,65	0,65	0,65	0,00	0,00		16/07/2 020	
Total:							3,15	3,15	3,15	0,00	0,00			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : VENETTE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Осс	Lambe X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	 	Date d'entré	Commentai
Total:								37,82	37,82	37,82	0,00	0,00			
SCEA FANTAUZZI	Ilot 28		TL	683436,8	6925737,7	VENETT E		37,82	37,82	37,82	0,00	0,00		30/06/2 020	
Total:								37,82	37,82	37,82	0,00	0,00			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : VIGNEMONT

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Осс		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable		sans contr.	exclue (ha)	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:								4,99	4,99	4,99	0,00	0,00			
EARL DETAPPE	Ilot 23		TL	684101,1		VIGNEM ONT		4,99	4,99	4,99	0,00	0,00		20/07/2 020	
Total:								4,99	4,99	4,99	0,00	0,00			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : VILLERS-SUR-COUDUN

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat liquide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:	•							10,24	10,24	10,24	0,00	0,00				
EARL VAN ASSHE	Ilot 32			TL	685546,2	VILLERS -SUR-CO UDUN		3,93	3,93	3,93	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 33			TL	686460,1	VILLERS -SUR-CO UDUN		4,00	4,00	4,00	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 34			TL	686290,0	VILLERS -SUR-CO UDUN		2,31	2,31	2,31	0,00	0,00			01/07/2 020	
Total:	•	•	•	•				10,24	10,24	10,24	0,00	0,00		•	•	

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:									191,69	186,37	184,44	1,93	5,32		
Ilot 1			TL	679086,7	6936196,8	RESSONS-SUR-MATZ			2,50	2,50	2,50	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	678025,7	6934635,0	GOURNAY-SUR- ARONDE			22,03	22,03	22,03	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	677761,4	6933251,8	GOURNAY-SUR- ARONDE			1,34	1,34	1,34	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	678477,9		GOURNAY-SUR- ARONDE			3,18	3,18	3,18	0,00	0,00		
Ilot 15			TL	683424,3	6936331,8	MARGNY-SUR-MATZ			8,75	8,75	8,75	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	680854,6	6931068,6	MONCHY-HUMIÈRES			3,62	3,62	3,62	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	677790,0	6932503,4	GOURNAY-SUR- ARONDE			27,76	27,76	27,76	0,00	0,00		
Ilot 19			TL	677711,1	6933519,5	GOURNAY-SUR- ARONDE			3,49	3,49	3,49	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	677991,5	6936387,2	GOURNAY-SUR- ARONDE			3,26	3,26	3,26	0,00	0,00		
Ilot 20			TL	665879,2	6937369,9	MAIGNELAY-MONTIGNY			2,94	2,94	2,94	0,00	0,00		
Ilot 21			TL	665218,3	6937682,4	MAIGNELAY-MONTIGNY			3,37	3,25	3,25	0,00	0,12	,	Isolement de points d'eau
Ilot 22			TL	664266,7	6937934,0	MAIGNELAY-MONTIGNY			6,87	6,87	6,87	0,00	0,00		
Ilot 23			TL	662984,4	6937143,2	MAIGNELAY-MONTIGNY			15,00	15,00	15,00	0,00	0,00		
Ilot 24			TL	664158,2	6939503,8	MAIGNELAY-MONTIGNY			12,49	10,31	10,31	0,00		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 25			TL	663475,5	6939659,9	MAIGNELAY-MONTIGNY			27,72	27,72	27,72	0,00	0,00		
Ilot 26			TL	663865,9	6940293,0	MAIGNELAY-MONTIGNY			5,02	5,02	5,02	0,00	0,00		
Ilot 27			TL	681619,0	6932605,7	ANTHEUIL-PORTES			1,65	1,65	1,65	0,00	0,00	Périmètre de captage	

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambe X		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)		Surface sans contr.	evelue		Motifs d'exclusions
Total:								•	191,69	186,37	184,44	1,93	5,32		
Ilot 28			TL	681476,1	6932100,7	ANTHEUIL-PORTES			7,91	7,91	7,91	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	677859,9		GOURNAY-SUR- ARONDE			8,29	5,58	5,58	0,00	2,71	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 30			TL	676067,2	6931776,5	HÉMÉVILLERS			1,93	1,93	0,00	1,93	0,00	,	Isolement de points d'eau
Ilot 4			TL	677959,6		GOURNAY-SUR- ARONDE			0,57	0,26	0,26	0,00		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	678213,3		GOURNAY-SUR- ARONDE			3,19	3,19	3,19	0,00	0,00		
Ilot 7			TL	677845,4		GOURNAY-SUR- ARONDE			18,16	18,16	18,16	0,00	0,00		
Ilot 9			TL	679381,1	6935749,3	RESSONS-SUR-MATZ			0,65	0,65	0,65	0,00	0,00		
Total:							•		191,69	186,37	184,44	1,93	5,32		•

^{*} ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide Exploitation agricole : EARL DETAPPE

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:									209,48	202,17	154,09	48,08	7,31		
Ilot 1			TL	679734,7	6930817,8	MONCHY-HUMIÈRES			2,06	2,06	2,06	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	682614,8	6928571,4	BAUGY			2,54	0,00	0,00	0,00	2,54		Périmètres de captage
Ilot 11			TL	682761,3	6929455,4	BAUGY			2,48	1,85	1,85	0,00	0,63	de tiers,	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 12			TL	682637,7	6930434,4	MONCHY-HUMIÈRES			7,89	7,49	7,49	0,00	0,40		Isolement de tiers
Ilot 13			TL	682220,7	6930665,5	MONCHY-HUMIÈRES			4,81	4,81	4,81	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	681676,0	6930465,4	MONCHY-HUMIÈRES			3,86	3,86	0,00	3,86	0,00		
Ilot 15			TL	681994,9	6930224,3	MONCHY-HUMIÈRES			0,34	0,00	0,00	0,00	0,34		Isolement de tiers
Ilot 16			TL	682210,6	6931410,7	MONCHY-HUMIÈRES			24,14	24,14	0,00	24,14	0,00		
Ilot 17			TL	681733,4	6931643,7	MONCHY-HUMIÈRES			20,08	20,08	0,00	20,08	0,00		
Ilot 18			TL	682754,5	6931456,3	MONCHY-HUMIÈRES			0,27	0,27	0,27	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	680241,8	6930179,0	MONCHY-HUMIÈRES			1,29	1,29	1,29	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 21			TL	682722,3	6932258,5	ANTHEUIL-PORTES			1,09	1,09	1,09	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	682422,3	6933109,0	ANTHEUIL-PORTES			0,22	0,05	0,05	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 23			TL	684101,1	6931507,5	VIGNEMONT			4,99	4,99	4,99	0,00	0,00		
Ilot 25			TL	681498,5	6931168,4	MONCHY-HUMIÈRES			15,50	15,50	15,50	0,00	0,00		
Ilot 26			TL	677224,5	6934088,6	GOURNAY-SUR- ARONDE			16,97	16,97	16,97	0,00	0,00		

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	evelue	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
Total:	I	<u> </u>	1	1		I	I		209,48	202,17	154,09	48,08	7,31		
Ilot 27			TL	678407,9	6934988,9	ANTHEUIL-PORTES			20,01	20,01	20,01	0,00	0,00		
Ilot 28			TL	678808,3	6935385,1	ANTHEUIL-PORTES			4,31	4,31	4,31	0,00	0,00		
Ilot 29			TL	678635,7	6935333,4	ANTHEUIL-PORTES			0,68	0,68	0,68	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	680577,6	6930221,4	MONCHY-HUMIÈRES			11,32	9,49	9,49	0,00	1,83	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 30			TL	677098,5	6932667,4	GOURNAY-SUR- ARONDE			0,44	0,44	0,44	0,00	0,00		
Ilot 32			TL	676123,6	6931965,1	HÉMÉVILLERS			0,90	0,86	0,86	0,00	0,04	,	Isolement de points d'eau
Ilot 34			TL	675690,5	6931722,1	HÉMÉVILLERS			11,12	11,12	11,12	0,00	0,00		
Ilot 35			TL	675630,7	6932030,7	HÉMÉVILLERS			6,67	6,67	6,67	0,00	0,00		
Ilot 36			TL	678766,9	6931880,5	GOURNAY-SUR- ARONDE			4,69	4,69	4,69	0,00	0,00		
Ilot 37			TL	678274,9	6931526,3	GOURNAY-SUR- ARONDE			10,54	10,54	10,54	0,00	0,00		
Ilot 38			TL	676408,4	6933005,2	GOURNAY-SUR- ARONDE			3,12	3,12	3,12	0,00	0,00		
Ilot 39			TL	681859,3	6930326,1	MONCHY-HUMIÈRES			1,55	0,85	0,85	0,00	0,70	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	680942,1	6930351,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,52	0,52	0,52	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 40			TL	681900,5	6930473,5	MONCHY-HUMIÈRES			1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	Isolement de tiers	
Ilot 41			TL	683942,9	6936267,3	MARGNY-SUR-MATZ			0,21	0,07	0,07	0,00	0,14	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	680970,5	6930497,5	MONCHY-HUMIÈRES			5,11	5,11	5,11	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 6			TL	681272,9	6930398,1	MONCHY-HUMIÈRES			11,87	11,48	11,48	0,00	0,39		Isolement de tiers
Ilot 7			TL	681261,7	6930238,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,22	0,14	0,14	0,00	0,08	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	681274,7	6930212,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,13	0,08	0,08	0,00	0,05		Isolement de tiers

24/07/2020

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambe X	ert 93 Y		cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	exclue	Motifs d'exclusions
Total:									209,48	202,17	154,09	48,08	7,31	
Ilot 9			TL	681834,5	6928645,4	BAUGY			5,92	5,92	5,92	0,00	0,00	
Total:									209,48	202,17	154,09	48,08	7,31	

^{*} ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	ovelue	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
Total:									249,59	243,21	243,21	0,00	6,38		
Ilot 1			TL	687421,1	6930231,2	GIRAUMONT			20,29	19,82	19,82	0,00		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 10			TL	685909,7	6929813,8	COUDUN			2,05	0,00	0,00	0,00		de	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 11			TL	686256,6	6929799,2	GIRAUMONT			1,05	0,62	0,62	0,00		de surfaces	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 12			TL	686190,9	6929689,6	COUDUN			0,09	0,00	0,00	0,00	0,09		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 14			TL	687195,4	6929377,4	COUDUN			0,51	0,51	0,51	0,00	0,00		
Ilot 15			TL	687082,1	6929448,9	COUDUN			0,57	0,57	0,57	0,00	0,00		
Ilot 16			TL	687367,8	6929517,7	COUDUN			2,19	2,19	2,19	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	687387,4	6929627,3	COUDUN			0,38	0,38	0,38	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	686671,1	6930290,2	GIRAUMONT			1,49	1,49	1,49	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	686704,1	6929964,2	GIRAUMONT			1,52	0,85	0,85	0,00		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 21			TL	686348,6	6930587,9	GIRAUMONT			4,70	4,70	4,70	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	686651,6	6930750,8	GIRAUMONT			16,68	16,57	16,57	0,00	0,11	,	Isolement de points d'eau
Ilot 23			TL	686927,8	6931061,7	GIRAUMONT			23,06	23,06	23,06	0,00	0,00		

Parcell	Champ	Lieu dit	Occ.			Commune	Références	Point	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface		Motifs
е				Lamb X	ert 93 Y		cadastrales	de suivi	mise à dispo.	épandabl (ha)	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)	sous contrain	d'exclusions
Total:	1	ı			I	<u> </u>	l	L	249,59	243,21	243,21	0,00	6,38		
Ilot 24			TL	688030,0	6930800,8	GIRAUMONT			55,22	55,22	55,22	0,00	0,00		
Ilot 25			TL	687324,1	6930489,5	GIRAUMONT			0,70	0,70	0,70	0,00	0,00		
Ilot 26			TL	687907,5	6931651,6	MÉLICOCQ			6,97	6,97	6,97	0,00	0,00		
Ilot 27			TL	687724,4	6931649,2	MÉLICOCQ			4,34	4,34	4,34	0,00	0,00		
Ilot 29			TL	688243,1	6930304,7	GIRAUMONT			22,20	22,20	22,20	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	686839,9	6929801,5	GIRAUMONT			1,94	0,58	0,58	0,00	1,36	de surfaces	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 32			TL	685546,2	6931984,5	VILLERS-SUR-COUDUN			3,93	3,93	3,93	0,00	0,00		
Ilot 33			TL	686460,1	6931047,8	VILLERS-SUR-COUDUN			4,00	4,00	4,00	0,00	0,00		
Ilot 34			TL	686290,0	6931108,4	VILLERS-SUR-COUDUN			2,31	2,31	2,31	0,00	0,00		
Ilot 38			TL	685796,3	6929292,1	COUDUN			0,17	0,00	0,00	0,00	0,17		Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 39			TL	685314,9	6929435,6	COUDUN			35,42	35,31	35,31	0,00	0,11	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 4			TL	686474,7	6930144,3	GIRAUMONT			1,57	1,41	1,41	0,00	0,16	de points	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 40			TL	685645,5	6928906,5	COUDUN			3,09	3,09	3,09	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 41			TL	685776,9	6927564,9	COUDUN			3,86	3,86	3,86	0,00	0,00		
Ilot 42			TL	685429,0	6928165,6	COUDUN			5,15	5,15	5,15	0,00	0,00		
Ilot 43			TL	685110,9	6927369,8	COUDUN			6,08	6,08	6,08	0,00	0,00		
Ilot 44			TL	685363,5	6928521,7	COUDUN			2,10	2,10	2,10	0,00	0,00		
Ilot 5			TL	686434,5	6929957,9	GIRAUMONT			2,04	1,74	1,74	0,00	0,30		Isolement de tiers
Ilot 6			TL	686384,0	6930241,4	GIRAUMONT			0,37	0,37	0,37	0,00	0,00		

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.		sous	Surface sans contr.	exclue		Motifs d'exclusions
Total:									249,59	243,21	243,21	0,00	6,38		
Ilot 7			TL	686115,0	6930106,3	GIRAUMONT			12,48	12,48	12,48	0,00	0,00		
Ilot 8			TL	685937,1	6929946,6	GIRAUMONT			0,74	0,45	0,45	0,00		de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 9			TL	686010,7	6929951,5	GIRAUMONT			0,33	0,16	0,16	0,00		de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Total:				•	•		1	•	249,59	243,21	243,21	0,00	6,38		

^{*} ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide Exploitation agricole : SCEA DU FOND CLAIRON

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb	ert 93	Commune	Références cadastrales	Point de suivi		épandabl	sous	sans	ovelue		Motifs d'exclusions
				Х	Υ			Suivi	dispo.	(ha)	contr.	contr.	(ha)	Contrain	
Total:									55,88	53,71	53,71	0,00	2,17		
Ilot 1			TL	679243,0	6925016,2	REMY			4,48	4,48	4,48	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	679152,9	6924272,4	REMY			1,06	1,06	1,06	0,00	0,00		
Ilot 11			TL	679318,6	6924231,1	REMY			3,14	3,14	3,14	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	679651,6	6925213,6	REMY			5,83	5,61	5,61	0,00		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 3			TL	679046,2	6924398,5	REMY			4,91	4,91	4,91	0,00	0,00		
Ilot 4			TL	679634,6	6924812,2	REMY			0,44	0,23	0,23	0,00			Isolement de tiers
Ilot 7			TL	679863,2	6924431,5	REMY			22,22	21,44	21,44	0,00	0,78		Isolement de tiers
Ilot 8			TL	679493,4	6924449,3	REMY			13,80	12,84	12,84	0,00			Isolement de tiers
Total:		•	•	•	•		•	•	55,88	53,71	53,71	0,00	2,17		•

^{*} ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	exclue		Motifs d'exclusions
Total:				1	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>		895,61	861,65	861,65	0,00	33,96		
Ilot 1			TL	683797,6	6929667,3	COUDUN			72,58	66,82	66,82	0,00	5,76		Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 10			TL	685915,3	6929083,2	COUDUN			5,80	0,27	0,27	0,00	5,53	de tiers.	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 11			TL	683750,8	6928066,4	COUDUN			96,70	96,70	96,70	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	685236,0	6928417,1	COUDUN			2,81	2,81	2,81	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	686081,4	6928558,7	COUDUN			36,46	34,15	34,15	0,00	2,31		Isolement de tiers
Ilot 14			TL	686383,0	6928373,7	COUDUN			10,00	9,44	9,44	0,00	0,56	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 16			TL	685137,8	6927954,2	COUDUN			32,52	32,52	32,52	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	685971,9	6927751,0	COUDUN			17,66	17,66	17,66	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	682555,4	6927884,0	BAUGY			16,09	15,62	15,62	0,00	0,47		Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 19			TL	683295,3	6927597,5	BAUGY			48,65	48,55	48,55	0,00	0,10	Isolement de tiers	Isolement de tiers

Parcell	Champ	Lieu dit	Occ.			Commune	Références	Point	Surface	Surface	Surface	Surface			Motifs
е				Lamb X	ert 93 Y		cadastrales	de suivi	mise à dispo.	épandabl (ha)	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)	sous contrain	d'exclusions
Total:	-1					1	1		895,61	861,65	861,65	0,00	33,96		•
Ilot 2			TL	684543,0	6929995,2	COUDUN			23,93	21,30	21,30	0,00	2,63	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 20			TL	684499,6	6927191,1	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			50,73	50,73	50,73	0,00	0,00		
Ilot 21			TL	682577,2	6927049,1	BAUGY			63,77	63,41	63,41	0,00	0,36	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 22			TL	683377,6	6927159,1	BAUGY			56,41	55,90	55,90	0,00	0,51	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 23			TL	684100,3	6926878,1	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			28,10	28,00	28,00	0,00	0,10	,	Isolement de points d'eau
Ilot 24			TL	684659,2	6926601,6	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			29,80	29,80	29,80	0,00	0,00		
Ilot 25			TL	682242,8	6926175,0	LACHELLE			36,70	36,70	36,70	0,00	0,00		
Ilot 26			TL	683833,2	6926374,4	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			41,02	40,51	40,51	0,00	0,51	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 27			TL	684459,7	6926073,6	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			49,36	48,53	48,53	0,00	0,83	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 28			TL	683436,8	6925737,7	VENETTE			37,82	37,82	37,82	0,00	0,00		
Ilot 29			TL	685174,4	6925719,8	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			22,54	22,54	22,54	0,00	0,00		
Ilot 3			TL	684978,6	6929912,7	COUDUN			9,85	6,69	6,69	0,00	3,16	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 4			TL	684574,7	6929410,1	COUDUN			52,32	52,32	52,32	0,00	0,00		
Ilot 5			TL	685667,8	6929532,2	COUDUN			11,10	5,77	5,77	0,00	5,33	de points d'eau,	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.		sous	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:									895,61	861,65	861,65	0,00	33,96		
Ilot 7			TL	685990,3	6929482,7	COUDUN			4,72	0,30	0,30	0,00		de cours d'eau, Isolement de surfaces	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 8			TL	684190,5	6928752,5	COUDUN			36,77	36,77	36,77	0,00	0,00		
Ilot 9			TL	685757,5	6929300,0	COUDUN			1,40	0,02	0,02	0,00		de points	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage
Total:	al:							895,61	861,65	861,65	0,00	33,96		<u>'</u>	

^{*} ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:									259,56	250,79	250,79	0,00	8,77		
Ilot 1			TL	687248,9	6927653,2	BIENVILLE			13,28	11,63	11,63	0,00	1,65		Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 11			TL	688538,8	6926293,4	CLAIROIX			3,52	3,52	3,52	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	688385,0	6926149,9	CLAIROIX			1,69	1,69	1,69	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	687382,2	6926280,5	CLAIROIX			33,42	31,72	31,72	0,00	1,70	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 18			TL	690027,3	6931989,4	MÉLICOCQ			7,52	7,52	7,52	0,00	0,00		
Ilot 19			TL	689415,6	6931932,2	MÉLICOCQ			4,18	4,18	4,18	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	686690,9	6927600,2	BIENVILLE			79,33	79,33	79,33	0,00	0,00	Isolement de tiers	
Ilot 20			TL	688151,0	6932350,4	MÉLICOCQ			3,75	3,75	3,75	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	685941,0	6926893,0	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			6,70	6,70	6,70	0,00	0,00		
Ilot 23			TL	688162,9	6926655,0	CLAIROIX			1,87	1,87	1,87	0,00	0,00		
Ilot 25			TL	688129,4	6927107,4	CLAIROIX			1,71	1,10	1,10	0,00		Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Ilot 27			TL	687701,8	6926733,9	CLAIROIX			3,94	3,94	3,94	0,00	0,00		
Ilot 28			TL	686251,6	6925969,6	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			2,26	1,93	1,93	0,00	0,33	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 29			TL	686229,1	6926282,1	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			16,28	16,16	16,16	0,00	0,12	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 3			TL	686573,1	6926737,3	BIENVILLE			34,13	34,13	34,13	0,00	0,00		

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambe X		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	exclue		Motifs d'exclusions
Total:	•			•				1	259,56	250,79	250,79	0,00	8,77		
Ilot 30			TL	685256,4	6926139,3	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			8,41	8,41	8,41	0,00	0,00		
Ilot 4			TL	687316,4	6927227,0	BIENVILLE			23,33	22,82	22,82	0,00	0,51		Isolement de tiers
Ilot 5			TL	687654,2	6927408,2	BIENVILLE			4,82	3,93	3,93	0,00	0,89	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 6			TL	687787,2	6927492,8	BIENVILLE			2,22	1,14	1,14	0,00	1,08	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 7			TL	687756,4	6927232,9	BIENVILLE			2,03	1,94	1,94	0,00	0,09		Isolement de tiers
Ilot 8			TL	687896,4	6927273,9	CLAIROIX			4,25	3,21	3,21	0,00		de cours d'eau, Isolement	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 9			TL	687827,0	6927617,0	BIENVILLE			0,92	0,17	0,17	0,00	0,75		Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Total:	•	•			ı		•		259,56	250,79	250,79	0,00	8,77		

^{*} ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente



Ledité avec ERMES, l'outil de gestion des filières d'épandage, www.ermes.pro-

EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

-24/07/2020—

—Page 1-/49

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide
Unité de production : FERTI OISE Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Unite de production :	FERII OISE			-	tapport C/ i	N:Interieur a 8 - Tenue en tas	: Liquiae
Exploitation	Parcelle	Surface A épandable l'é (ha) glo	pand.	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	65,18	2			Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 1 - REMY	4,48	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	1,64	2	Isolement de tiers		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	18,61	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement	2
						24/27/2022	

Exploitation	Parcelle	Surface épandable l' (ha) ç		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	9,55	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	1,21	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	0,47	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	2,08 2	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	1,65 3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	5,76	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 1 - RESSONS-SUR-MATZ	2,50 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface // épandable l' (ha) g		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 1 - MONCHY-HUMIÈRES	2,06	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	0,07	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	5,53	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	0,20	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 10 - COUDUN	2,05	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 10 - COUDUN	0,00 2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 10 - REMY	1,06 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 10 - BAUGY	2,54 3	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 11 - CLAIROIX	3,52 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface Ap épandable l'é (ha) glo	pand.	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 11 - COUDUN	96,70	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,16	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 11 - BAUGY	0,63	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 11 - REMY	3,14	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,43	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 11 - BAUGY	1,85	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,46	2 Isolement de surfaces en eau,	2 Injection directe ou enfouissement	2

Edité avec ERMES, l'outil de gestion des filières d'épandage, www.ermes.pro

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand. (ha) globale	Exclusion réglementaire	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
			Isolement de tiers	rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 12 - GOURNAY-SUR-	22,03 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 12 - CLAIROIX	1,69 <u>2</u>		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	6,67 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	0,40	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 12 - COUDUN	2,81 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	0,82 2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 12 - COUDUN	0,09	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	2,96 2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 13 - GOURNAY-SUR-	1,34 2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	31,19 2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 13 - MONCHY-HUMIÈRES	4,81	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	2,31	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	2,70	2	Isolement de tiers		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	1,03	2	Isolement de tiers		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	8,41	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque	

Edité avec ERMES, l'outil de gestion des filières d'épandage, www.ermes.pro

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand. (ha) globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 14 - MONCHY-HUMIÈRES	3,86		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 14 - COUDUN	0,51 2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	1,70	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 14 - GOURNAY-SUR-	3,18 2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	29,02 2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	0,56	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 15 - MONCHY-HUMIÈRES	0,34	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 15 - MARGNY-SUR-MATZ	8,75 2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 15 - COUDUN	0,57 2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 16 - COUDUN	32,52 2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 16 - COUDUN	2,19	2			Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 16 - MONCHY-HUMIÈRES	24,14	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 17 - MONCHY-HUMIÈRES	3,62	2			Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 17 - COUDUN	0,38	2			Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 17 - MONCHY-HUMIÈRES	20,08	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 17 - COUDUN	17,66	2			Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	0,47	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 18 - GOURNAY-SUR-	27,76	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 18 - MÉLICOCQ	7,52	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	0,90	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	14,72	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 18 - MONCHY-HUMIÈRES	0,27	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 18 - GIRAUMONT	1,49	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable I (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 19 - MÉLICOCQ	4,18	2		•	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	0,10	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 19 - GOURNAY-SUR-	3,49	2			Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	48,17	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	0,38	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2 - BIENVILLE	0,01	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable l' (ha) g	•	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,00	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 2 - GOURNAY-SUR-	3,26	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2 - BIENVILLE	79,32	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,85	2 I	solement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface A épandable l'é (ha) gl		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2 - COUDUN	21,30	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	0,22	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 2 - MONCHY-HUMIÈRES	1,29	2	Périmètres de captage	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,67	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) global	d.	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2 - COUDUN	2,63	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	0,57 2	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	5,04 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 20 - MÉLICOCQ	3,75 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 20 - MARGNY-LÈS-	50,73 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 20 - MAIGNELAY-	2,94 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	61,70 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	1,71	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 21 - GIRAUMONT	4,70	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21 - MAIGNELAY-	0,12	3	Isolement de points d'eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 21 - ANTHEUIL-PORTES	1,09	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21 - MAIGNELAY-	3,25	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	2

Exploitation	Parcelle	Surface // épandable l' (ha) g		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	0,36	3	Isolement de tiers	J	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 22 - GIRAUMONT	0,11	3	Isolement de points d'eau	J	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 22 - ANTHEUIL-PORTES	0,05	2	Isolement de tiers	-	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 22 - MAIGNELAY-	6,87	2			Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	0,51	3	Isolement de tiers		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 22 - ANTHEUIL-PORTES	0,17	3	Isolement de tiers	J	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand. (ha) globale	Exclusion réglementaire	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 22 - GIRAUMONT	16,57 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	54,71 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	1,19 2 I	solement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 22 - MARGNY-LÈS-	6,70 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 23 - VIGNEMONT	4,99 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 23 - CLAIROIX	1,87 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand. (ha) globale	Exclusion réglementaire	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 23 - MAIGNELAY-	15,00 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 23 - GIRAUMONT	23,06 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23 - MARGNY-LÈS-	28,00 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23 - MARGNY-LÈS-	0,10	Isolement de points d'eau	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	3,75 2	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 24 - GIRAUMONT	55,22 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	6,56	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 24 - MARGNY-LÈS-	29,80	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	2,18	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 25 - MONCHY-HUMIÈRES	15,50	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 25 - GIRAUMONT	0,70	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,53	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 25 - MAIGNELAY-	27,72	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.		Apt. à l'épand. agro.
						plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,57	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 25 - LACHELLE	36,70	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,61	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 26 - MAIGNELAY-	5,02	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 26 - MÉLICOCQ	6,97	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 26 - GOURNAY-SUR-	16,97	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	1,31	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	39,20	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	0,51	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	2,10	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 27 - ANTHEUIL-PORTES	1,65	2	Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 27 - CLAIROIX	3,94	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. épandable l'épar (ha) globa	d.	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 27 - MÉLICOCQ	4,34 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	46,43 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 27 - ANTHEUIL-PORTES	20,01 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	0,83	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 28 - ANTHEUIL-PORTES	4,31 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 28 - ANTHEUIL-PORTES	7,91 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 28 - VENETTE	37,82 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	0,82	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	0,33	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	1,11	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	22,54	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	0,12	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	15,11	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 29 - GIRAUMONT	22,20	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 29 - ANTHEUIL-PORTES	0,68	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand ^(ha) globale		Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	1,05 2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,71	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3 - COUDUN	3,16	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,88 2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 3 - REMY	4,91 2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 3 - BIENVILLE	34,13 2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque	2

Page 27/49

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand. (ha) globale	Exclusion réglementaire	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
				de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 3 - MONCHY-HUMIÈRES	1,83	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	0,48 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 3 - MONCHY-HUMIÈRES	9,49 2	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3 - COUDUN	6,69 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand. (ha) globale	Exclusion réglementaire	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
				mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,70 2	Isolement de tiers	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	1,36	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	0,10 2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 30 - GOURNAY-SUR-	0,44 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou	

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30 - HÉMÉVILLERS	0,00	Isolement de points d'eau		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 30 - MARGNY-LÈS-	8,41 2			Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30 - HÉMÉVILLERS	1,93		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 32 - HÉMÉVILLERS	0,86 2			Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 32 - VILLERS-SUR-	3,93 2			Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 32 - HÉMÉVILLERS	0,04	Isolement de points d'eau	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 33 - VILLERS-SUR-	4,00 2			Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand. (ha) globale	Exclusion réglementaire	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
				végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 34 - VILLERS-SUR-	2,31 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 34 - HÉMÉVILLERS	11,12 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 35 - HÉMÉVILLERS	6,67 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 36 - GOURNAY-SUR-	4,69 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 37 - GOURNAY-SUR-	10,54 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. épandable l'épa (ha) globa	nd.	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 38 - GOURNAY-SUR-	3,12 2		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 38 - COUDUN	0,17	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,79 2	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,70	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,06 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	5,66 <mark>2</mark>	Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt épandable l'épa (ha) glob	nd.	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	0,11	Périmètres de captage	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	29,65		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,10		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,31	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	21,14		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt.à épandable l'épand ^(ha) globale		Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,16 2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,19 2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,21 3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 4 - COUDUN	52,32 2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	1,11 2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,04 2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à	2

Page 34/49

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à l'épand régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	0,30 2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	1,68 2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	0,51	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	0,16	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas,	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable l (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 4 - MONCHY-HUMIÈRES	0,52	2	Périmètres de captage		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 40 - COUDUN	3,04	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 40 - MONCHY-HUMIÈRES	0,00	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 40 - MONCHY-HUMIÈRES	1,62	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 40 - COUDUN	0,05	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 41 - COUDUN	3,86	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 41 - MARGNY-SUR-MATZ	0,07	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 41 - MARGNY-SUR-MATZ	0,14	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 42 - COUDUN	5,15	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 43 - COUDUN	6,08	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 44 - COUDUN	2,10	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	5,33	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque	

Exploitation	Parcelle	Surface Apt.à épandable l'épand (ha) global		Apt. à l'épand régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	0,30	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	5,33 2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	0,44 2	Isolement de points d'eau, Isoleme de tiers	ent 2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	

Exploitation	Parcelle	Surface Ap épandable l'ép (ha) glo	and.	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	0,93	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 5 - GOURNAY-SUR-	3,19	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 5 - MONCHY-HUMIÈRES	5,11	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	3,00	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
ARL VAN ASSHE Ilot 5 - GIR	Ilot 5 - GIRAUMONT	0,46	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épan (ha) globa	d.	Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
				des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	0,89	Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	e
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	1,28 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	e
EARL VAN ASSHE	Ilot 6 - GIRAUMONT	0,37 2		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	e
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	0,74 2	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	0,89	Isolement de tiers	2 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation	n 2
Edité avec ERMES, l'outil de g	gestion des filières d'épandage,	www.ermes.pro		24/07/2020	Page 40/49

Exploitation	Parcelle	Surface A épandable l'é (ha) gl	•	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	10,74	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	0,25	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	1,08	3	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand agro.
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	0,39	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	0,28	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	0,32	2	Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	0,78	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,04	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	4,42	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	0,09	Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	0,02 2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,10 2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	20,06 2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,08	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	1,38	2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	1,62	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 7 - GOURNAY-SUR-	18,16	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 7 - GIRAUMONT	12,48	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						des besoins de la culture	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,98	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 8 - COUDUN	36,77	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,07	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,23	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,21	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,01	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,29	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,24	2	Isolement de tiers		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	11,07	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,05	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	0,96	3	Isolement de tiers	3	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,04	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas,	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt épandable l'épa (ha) glob	nd.	Apt. à l'épand régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
					injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	1,77 2	Isolement de tiers	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 9 - RESSONS-SUR-MATZ	0,65		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9 - BIENVILLE	0,17	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	2	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	0,01 2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement	

Exploitation	Parcelle	Surface Ap épandable l'ép (ha) glo	pand.	l'épand.	Apt. à 'épand. agro.
				rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	0,01	Isolement de points d'eau, Isolemen de tiers, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 9 - BAUGY	5,92	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9 - BIENVILLE	0,75	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	1,38	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement	2

Edité avec ERMES, l'outil de gestion des filières d'épandage, www.ermes.pro

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand. (ha) globale	Exclusion réglementaire	Apt. à Recommandation agronomiqu l'épand. régl.	e Apt.à l'épand. agro.
				rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandag d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développeme rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proch des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	nt
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,09 2	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissemen rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développeme rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proch des besoins de la culture	ge nt
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,07 2		Injection directe ou enfouissemen rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandag d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développeme rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proch des besoins de la culture	ge nt
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissemen rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développeme rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proch des besoins de la culture	ge nt



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 1	fertioise 109	2,50	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		ou mettre une Cl		ge sur couvert végétal (nent rapide, préférer un				2
llot 12	fertioise 116	22,03	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dar épandage d'autor	is ce cas, injectio nne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	ıvert végétal en p∣	lace. Pour un	
llot 13	fertioise 117	1,34	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
llot 14			e et/ ou mettre un des besoins de la limon argileux	e CIPAN à développeme culture Assez battant (IB : 1,88)	nt rapide, pré Moyenne	eférer un épandago	Absence	
	Injection directe	ou enfouissemen ou mettre une Cl		ge sur couvert végétal (nent rapide, préférer un				2
llot 15	fertioise 118	8,75	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
llot 15	Injection directe	ou enfouissemen ou mettre une Cl	rapide ou épanda	Assez battant (IB: 1,88) ge sur couvert végétal (nent rapide, préférer un	en place. Pou	r un épandage d'a	utomne	2
	Injection directe limiter la dose et/	ou enfouissemen ou mettre une Cl	rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place. Pou	r un épandage d'a	utomne	
	I njection directe limiter la dose et/ proche des besoil fertioise 119 I nterdit sauf mise	ou enfouissement ou mettre une Cl ns de la culture 3,62 e en place du disp	rapide ou épanda PAN à développen limon argileux ositif prévu par la	ge sur couvert végétal (nent rapide, préférer un	en place. Pou épandage de Assez forte vulnérable,	r un épandage d'a e printemps. Epand 0 limitant le risque d	Absence	2
Ilot 15	I njection directe limiter la dose et/ proche des besoil fertioise 119 I nterdit sauf mise	ou enfouissement ou mettre une Cl ns de la culture 3,62 e en place du disp	rapide ou épanda PAN à développen limon argileux ositif prévu par la	ge sur couvert végétal on ent rapide, préférer un Assez battant (IB : 1,88)	en place. Pou épandage de Assez forte vulnérable,	r un épandage d'a e printemps. Epand 0 limitant le risque d	Absence	

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand (Sandre)
llot 19	fertioise 121	3,49	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'auton	s ce cas, injection ne limiter la do	on directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	ivert végétal en pl	ace. Pour un	-
lot 2	fertioise 110	3,26	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0,43	Absence	0
		ou mettre une C		ige sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2
lot 20	fertioise 122	2,94	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	0
		ou mettre une C		ige sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2
lot 21	fertioise 123	3,25	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		ou mettre une C		ige sur couvert végétal nent rapide, préférer un				
lot 22	fertioise 124	6,87	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
lot 23	fertioise 125	15,00	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
lot 24	fertioise 126	10,31	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	0
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
lot 25	fertioise 127	27,72	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	0
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
lot 26	fertioise 128	5,02	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
lot 27	fertioise 129	1,65	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	
lot 28	fertioise 130	7,91	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	_
	Pour un épandage	d'automne limit	er la dose et/ ou m	ettre une CIPAN à déve	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand (Sandre)
llot 3	fertioise 111	5,58	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0,43	Absence	
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à dével culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 30	fertioise 131	1,93	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescription	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 4	fertioise 112	0,26	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0,43	Absence	_
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à dével culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 5	fertioise 113	3,19	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0,42	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à dével culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 7	fertioise 114	18,16	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0,42	Absence	
	Interdit sauf mise	en place du disp	ositif prévu par la	réglementation en zone	vulnérable,	limitant le risque d	le	2
	épandage d'auton	nne limiter la dos		lissement rapide ou épai e CIPAN à développeme culture	•	•		
llot 9	fertioise 115	0,65	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	
	Pour un épandage	d'automne limit	er la dose et/ ou m	ettre une CIPAN à dével culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Exploitation agric	cole : EARL DETAPPE							
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 1	fertioise 140	2,06	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
				réglementation en zone issement rapide ou épa				2
llot 11	fertioise 150	1,85	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	0
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 12	fertioise 151	7,49	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2
llot 13	fertioise 152	4,81	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2
llot 14	fertioise 153	3,86	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 16	fertioise 155	24,14	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				•
llot 17	fertioise 156	20,08	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 18	fertioise 157	0,27	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2
llot 2	fertioise 141	1,29	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
				réglementation en zone issement rapide ou épa				2
llot 21	fertioise 158	1,09	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
		ou mettre une C		age sur couvert végétal nent rapide, préférer un				
llot 22	fertioise 159	0,05	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pour un épandage	d'automne limit	er la dose et/ ou m	ettre une CIPAN à déve	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2

ation agric	cole: EARL DETAPPE							
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
	printemps. Epand	dre au plus proch	e des besoins de la	culture				
llot 23	fertioise 160	4,99	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
		/ ou mettre une C		ige sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2
llot 25	fertioise 161	15,50	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	0
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2
llot 26	fertioise 162	16,97	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		d ou mettre une C		ige sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2
llot 27	fertioise 163	20,01	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	épandage d'auto printemps. Epand	mne limiter la do dre au plus proch	se et/ ou mettre un e des besoins de la		nt rapide, pr	éférer un épandag	e de	
llot 28	fertioise 164	4,31	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		/ ou mettre une C		ige sur couvert végétal nent rapide, préférer un				
llot 29	fertioise 165	0,68	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		/ ou mettre une C		ige sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2
llot 3	fertioise 142	9,49	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	0
				réglementation en zone issement rapide ou épa				2
llot 30	fertioise 166	0,44	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement da épandage d'auto	ns ce cas, injection mne limiter la do	on directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en p	lace. Pour un	
llot 32	fertioise 167	0,86	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
				réglementation en zone issement rapide ou épa				2
lot 34	fertioise 168	11,12	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	0
					_			2

Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de le ssivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 35	fertioise 169	6,67	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			2
llot 36	fertioise 170	4,69	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o limiter la dose et/ o proche des besoins	ou mettre une C	t rapide ou épanda I PAN à développen	ge sur couvert végétal (nent rapide, préférer un	en place. Pou épandage de	r un épandage d'a e printemps. Epand	utomne re au plus	2
llot 37	fertioise 171	10,54	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal (nent rapide, préférer un				2
llot 38	fertioise 172	3,12	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	_
	Pour un épandage printemps. Epandro			ettre une CIPAN à dével culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
lot 39	fertioise 173	0,85	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			2
lot 4	fertioise 143	0,52	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
				réglementation en zone issement rapide ou épar				
llot 40	fertioise 174	1,62	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			2
llot 41	fertioise 175	0,07	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
	Pour un épandage printemps. Epandro			ettre une CIPAN à dével culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 5	fertioise 144	5,11	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			2
llot 6	fertioise 145	11,48	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			2
llot 7	fertioise 146	0,14	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o	u enfouissem en	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			
lot 8	fertioise 147	0,08	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			
lot 9	fertioise 148	5,92	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	_
	Pour un épandage printemps. Epandro			ettre une CIPAN à dével culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2

Exploitation agric	cole : EARL DETAPPE							
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*

^{* 1 :} Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 1	fertioise 75	19,82	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan	s ce cas, injectio ine limiter la dos	n directe ou enfou e et/ ou mettre un	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	ivert végétal en pl	lace. Pour un	2
llot 10	fertioise 84	0,00	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	De 2 à 6 mois	2
	limiter la dose et/	ou mettre une C	PAN à développer	ige sur couvert végétal nent rapide, préférer ur période d'engorgement	épandage de			2
llot 11	fertioise 85	0,62	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal nent rapide, préférer ur				2
llot 14	fertioise 87	0,51	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	0
	Pour un épandage printemps. Epand			ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	épandage de	2
llot 15	fertioise 88	0,57	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Absence	0	Absence	0
	Pour un épandage printemps. Epand			ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	épandage de	2
llot 16	fertioise 89	2,19	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan	s ce cas, injectio ine limiter la dos	n directe ou enfou e et/ ou mettre un	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	uvert végétal en pl	lace. Pour un	2
llot 17	fertioise 90	0,38	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	_
	ruissellement dan épandage d'auton	s ce cas, injectio nne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	ıvert végétal en p∣	lace. Pour un	2

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 18	fertioise 91	1,49	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'autom	s ce cas, injectio ne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	vert végétal en p	ace. Pour un	2
llot 2	fertioise 76	0,85	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'autom	s ce cas, injectio ne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	vert végétal en p	ace. Pour un	2
llot 21	fertioise 92	4,70	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'autom	s ce cas, injectio ne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	vert végétal en p	ace. Pour un	2
llot 22	fertioise 93	16,57	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'autom	s ce cas, injectio ne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	vert végétal en p	ace. Pour un	
llot 23	fertioise 94	23,06	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'autom	s ce cas, injectio ne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	vert végétal en p	ace. Pour un	2
llot 24	fertioise 95	55,22	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal : lent rapide, préférer un				2
llot 25	limiter la dose et/	ou mettre une C						
	limiter la dose et/ proche des besoin fertioise 96	ou mettre une C s de la culture 0,70 u enfouissemen ou mettre une C	IPAN à développem limon argileux t rapide ou épanda	ient rapide, préférer un	épandage de Moyenne en place. Pour	printemps. Epand 0 r un épandage d'a	Absence	2
llot 25	limiter la dose et/ proche des besoin fertioise 96 I njection directe of limiter la dose et/	ou mettre une C s de la culture 0,70 u enfouissemen ou mettre une C	IPAN à développem limon argileux t rapide ou épanda	Assez battant (IB: 1,88) ge sur couvert végétal	épandage de Moyenne en place. Pour	printemps. Epand 0 r un épandage d'a	Absence	2
	limiter la dose et/ proche des besoin fertioise 96 I njection directe d limiter la dose et/ proche des besoin fertioise 97	ou mettre une C s de la culture 0,70 u enfouissemen ou mettre une C s de la culture 6,97	limon argileux t rapide ou épanda IPAN à développem limon argileux	Assez battant (IB: 1,88) ge sur couvert végétal ent rapide, préférer un	Moyenne en place. Pour épandage de	printemps. Epand 0 un épandage d'a printemps. Epand	Absence utomne	
llot 25	limiter la dose et/ proche des besoin fertioise 96 I njection directe d limiter la dose et/ proche des besoin fertioise 97	ou mettre une C s de la culture 0,70 u enfouissemen ou mettre une C s de la culture 6,97	limon argileux t rapide ou épanda IPAN à développem limon argileux	Assez battant (IB: 1,88) ge sur couvert végétal ent rapide, préférer un Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne en place. Pour épandage de	printemps. Epand 0 un épandage d'a printemps. Epand	Absence utomne	2
	limiter la dose et/ proche des besoin fertioise 96 Injection directe of limiter la dose et/ proche des besoin fertioise 97 Injection directe of fertioise 98	ou mettre une C s de la culture 0,70 u enfouissemen ou mettre une C s de la culture 6,97 u enfouissemen 4,34	limon argileux t rapide ou épanda IPAN à développem limon argileux t rapide ou épanda limon argileux t rapide ou épanda	Assez battant (IB:1,88) ge sur couvert végétal ent rapide, préférer un Assez battant (IB:1,88) ge sur couvert végétal ent rapide, préférer un	Moyenne en place. Pour épandage de Moyenne en place Moyenne Moyenne	printemps. Epand o run épandage d'a printemps. Epand	Absence utomne Ire au plus Absence	2

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
	limiter la dose et proche des besoi		IPAN à développer	nent rapide, préférer ur	n épandage de	e printemps. Epano	ire au plus	
llot 3	fertioise 77	0,58	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	0
	ruissellement dar épandage d'autor	ns ce cas, injection nne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zono issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	uvert végétal en p	lace. Pour un	2
llot 32	fertioise 100	3,93	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal nent rapide, préférer ur				2
llot 33	fertioise 101	4,00	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dar épandage d'autor	ns ce cas, injection nne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zono issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur coi	uvert végétal en p	lace. Pour un	
llot 34	fertioise 102	2,31	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dar épandage d'autor	ns ce cas, injection nne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zond issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	uvert végétal en p	lace. Pour un	
llot 39	fertioise 103	35,31	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dar épandage d'autor	ns ce cas, injection nne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zono issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	uvert végétal en p	lace. Pour un	
llot 4	fertioise 78	1,41	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	
	ruissellement dar épandage d'autor	ns ce cas, injection nne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zond issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	uvert végétal en p	lace. Pour un	2
llot 40	fertioise 104	3,09	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	_
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal nent rapide, préférer ur				2
llot 41	fertioise 105	3,86	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pour un épandage printemps. Epand			ettre une CIPAN à déve	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand (Sandre)
llot 42	fertioise 106	5,15	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Moyenne	0	Absence	2
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2
llot 43	fertioise 107	6,08	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 44	fertioise 108	2,10	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'autom	s ce cas, injection ine limiter la dos	on directe ou enfou se et/ ou mettre un	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme	ndage sur coi	uvert végétal en pl	ace. Pour un	
	printemps. Epandr	e au plus proche	e des besoins de la	culture				
lot 5	fertioise 79	1,74	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	épandage d'autom printemps. Epandr	ne limiter la dos e au plus proche	se et/ ou mettre un e des besoins de la		nt rapide, pré	éférer un épandage	e de	
llot 6	fertioise 80	0,37	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'autom	s ce cas, injection ine limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	uvert végétal en pl	ace. Pour un	
llot 7	fertioise 81	12,48	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	
	ruissellement dan épandage d'autom	s ce cas, injection ine limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur coi	uvert végétal en pl	ace. Pour un	2
		0,45	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
llot 8	fertioise 82	0,45						2
llot 8	Injection directe o	ou enfouissemen ou mettre une C		ge sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2
llot 8	Injection directe of limiter la dose et/	ou enfouissemen ou mettre une C						2



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Unité de production : FERTI OISE Rapport C/ N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Liquide

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand (Sandre)
llot 1	fertioise 132	4,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	2
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à dével culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 10	fertioise 138	1,06	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	0
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à dével culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 11	fertioise 139	3,14	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		ou mettre une Cl		age sur couvert végétal e nent rapide, préférer un				-
llot 2	fertioise 133	5,61	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à dével culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 3	fertioise 134	4,91	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		ou mettre une Cl		nge sur couvert végétal (nent rapide, préférer un				
llot 4	fertioise 135	0,23	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	0
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à dével culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 7	fertioise 136	21,44	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Absence	0	Absence	2
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à dével culture	oppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
		12,84	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
llot 8	fertioise 137	12,04						2



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de le ssivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 1	fertioise 9	66,82	argile limoneuse	Peu battant (IB: 1,30)	Assez forte	0	Absence	
	ruissellement dans épandage d'autom	ce cas, injection ne limiter la do	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en pl	ace. Pour un	2
llot 10	fertioise 39	0,27	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dans épandage d'autom	ce cas, injection ne limiter la do	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en pl	ace. Pour un	
llot 11	FERTIOISE 3	96,70	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 12	fertioise 50	2,81	argile limoneuse	Peu battant (IB: 1,30)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dans épandage d'autom	ce cas, injection ne limiter la do	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en pl	ace. Pour un	
llot 13	fertioise 23	34,15	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2
llot 14	fertioise 33	9,44	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	
	ruissellement dans épandage d'autom	ce cas, injection ne limiter la do	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en pl	ace. Pour un	2
llot 16	fertioise 17	32,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal nent rapide, préférer un				2

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de le ssivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand (Sandre)
llot 17	fertioise 42	17,66	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Moyenne	0	Absence	2
		ou mettre une C		ge sur couvert végétal nent rapide, préférer ur				2
llot 18	fertioise 36	15,62	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 19	fertioise 10	48,55	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 2	FERTIOISE 1	21,30	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dan épandage d'auton	s ce cas, injection one limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zono issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	uvert végétal en pl	ace. Pour un	_
llot 20	fertioise 16	50,73	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 21	fertioise 34	63,41	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 22	fertioise 20	55,90	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 23	fertioise 12	28,00	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 24	fertioise 5	29,80	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	
llot 25	fertioise 7	36,70	limon argilo-sableux	Peu battant (IB:1,07)	Absence	0	Absence	2
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	
llot 26	fertioise 37	40,51	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	0
			er la dose et/ ou m e des besoins de la	ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 27	fertioise 46	48,53	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	2
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 28	fertioise 24	37,82	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	0
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 29	fertioise 14	22,54	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Absence	0	Absence	0
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 3	fertioise 11	6,69	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Assez forte	0	< 2 mois	2
	ruissellement dans épandage d'autom	s ce cas, injection ne limiter la dos	n directe ou enfou se et/ ou mettre un	réglementation en zone lissement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture. Pas d'épandag	ndage sur co nt rapide, pro	uvert végétal en pl éférer un épandage	ace. Pour un e de	
llot 4	fertioise 13	52,32	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	2
		ou mettre une C		age sur couvert végétal ment rapide, préférer un				
llot 5	fertioise 40	5,77	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dans	s ce cas, injection ne limiter la dos	n directe ou enfou se et/ ou mettre un	réglementation en zone lissement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en pl	ace. Pour un	
llot 7	fertioise 51	0,30	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	0
	ruissellement dans épandage d'autom	s ce cas, injection ne limiter la dos	n directe ou enfou se et/ ou mettre un	réglementation en zone lissement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture. Pas d'épandag	ndage sur co nt rapide, pro	uvert végétal en pl éférer un épandage	ace. Pour un e de	2
llot 8	fertioise 43	36,77	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	0
	Pour un épandage printemps. Epandr			ettre une CIPAN à déve culture	loppement ra	pide, préférer un é	pandage de	2
llot 9	fertioise 49	0,02	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	0
1101 9	I man walia an walion	en place du disc	ositif prévu par la	réglementation en zone	vulnérable,	limitant le risque d	le	2



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat liquide

Exploitation agri	cole : SCEA FERME DE L'ARON	IDE						
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de le ssivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 1	fertioise 54	11,63	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dans	ce cas, injectio ne limiter la dos	n directe ou enfou se et/ ou mettre un	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en pl	ace. Pour un	2
llot 11	fertioise 62	3,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2
	limiter la dose et/ d	ou mettre une C	IPAN à développen	ge sur couvert végétal nent rapide, préférer un période d'engorgement	épandage de			2
llot 12	fertioise 63	1,69	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2
	limiter la dose et/ d	ou mettre une C	IPAN à développen	ge sur couvert végétal nent rapide, préférer un période d'engorgement	épandage de			2
llot 14	fertioise 64	31,72	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dans	ce cas, injectio ne limiter la dos	n directe ou enfou se et/ ou mettre un	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en pl	ace. Pour un	_
llot 18	fertioise 65	7,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
llot 19	fertioise 66	4,18	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	0
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
llot 2	fertioise 53	79,33	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement dans	ce cas, injectio ne limiter la dos	n directe ou enfou se et/ ou mettre un	réglementation en zone issement rapide ou épa e CIPAN à développeme culture	ndage sur co	uvert végétal en pl	ace. Pour un	2
Hot 20	fertioise 67	3,75	limon	Très battant (IB : 5,63)	Moyenne	0	Absence	
1101 20	10100007	- / -						2

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand (Sandre)
llot 22	fertioise 68	6,70	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			2
llot 23	fertioise 70	1,87	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
		/ ou mettre une C		ge sur couvert végétal e rent rapide, préférer un				
llot 25	fertioise 71	1,10	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2
	limiter la dose et	ou mettre une C	IPAN à développem	ge sur couvert végétal e rent rapide, préférer un période d'engorgement	épandage de			2
llot 27	fertioise 72	3,94	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement da épandage d'auto printemps. Epand	ns ce cas, injectio mne limiter la dos dre au plus proche	n directe ou enfou se et/ ou mettre und e des besoins de la		ndage sur cou nt rapide, pré	ivert végétal en pl férer un épandage	lace. Pour un e de	
llot 28	fertioise 69	1,93	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			
llot 29	fertioise 73	16,16	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	2
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal (en place			
llot 3	fertioise 55	34,13	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
	ruissellement da épandage d'auto	ns ce cas, injectio mne limiter la dos	n directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme culture	ndage sur cou	ıvert végétal en pl	lace. Pour un	
llot 30	fertioise 74	8,41	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	0
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal e	en place			2
Ilot 4								
1101 4	fertioise 56	22,82	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	0
1101 4	Interdit sauf mis ruissellement da épandage d'auto	e en place du disp ns ce cas, injectio mne limiter la dos	oositif prévu par la In directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme	vulnérable, l ndage sur cou	limitant le risque d overt végétal en pl	le lace. Pour un	2
llot 5	Interdit sauf mis ruissellement da épandage d'auto	e en place du disp ns ce cas, injectio mne limiter la dos	oositif prévu par la in directe ou enfou se et/ ou mettre und	réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme	vulnérable, l ndage sur cou	limitant le risque d overt végétal en pl	le lace. Pour un	
	Interdit sauf mis ruissellement da épandage d'auto printemps. Epand fertioise 57 Interdit sauf mis ruissellement da épandage d'auto	e en place du disp ns ce cas, injectio mne limiter la dos dre au plus proche 3,93 e en place du disp ns ce cas, injectio mne limiter la dos	ositif prévu par la en directe ou enfou se et/ ou mettre und e des besoins de la limon ositif prévu par la en directe ou enfou	réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme culture Très battant (IB: 2,64) réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme	vulnérable, ladage sur count rapide, pré Assez forte vulnérable, ladage sur cou	limitant le risque d ivert végétal en pl férer un épandage 0 limitant le risque d ivert végétal en pl	Absence lace. Pour un	2
	Interdit sauf mis ruissellement da épandage d'auto printemps. Epand fertioise 57 Interdit sauf mis ruissellement da épandage d'auto	e en place du disp ns ce cas, injectio mne limiter la dos dre au plus proche 3,93 e en place du disp ns ce cas, injectio mne limiter la dos	oositif prévu par la en directe ou enfou ge et/ ou mettre und e des besoins de la limon oositif prévu par la en directe ou enfou ge et/ ou mettre und	réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme culture Très battant (IB: 2,64) réglementation en zone issement rapide ou épar e CIPAN à développeme	vulnérable, ladage sur count rapide, pré Assez forte vulnérable, ladage sur cou	limitant le risque d ivert végétal en pl férer un épandage 0 limitant le risque d ivert végétal en pl	Absence lace. Pour un	

Parcelle	Sondage	Surface épandable l' (ha)	Texture de horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
	épandage d'aut	omne limiter la dose	et/ ou mettre une	ssement rapide ou épa CIPAN à développeme culture. Pas d'épandag	ent rapide, pr	éférer un épandage	e de	
Hot 7	fertioise 59	1,94	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2
Hot 8	épandage d'aut		et/ ou mettre une	ssement rapide ou épa CIPAN à développeme culture Très battant (IB : 2,64)				
	ruissellement da épandage d'auto	se en place du dispo ans ce cas, injection omne limiter la dose	directe ou enfouis et/ ou mettre une	réglementation en zon ssement rapide ou épa CIPAN à développeme culture. Pas d'épandag	ndage sur co ent rapide, pr	uvert végétal en pl éférer un épandage	ace. Pour un e de	2
llot 9	fertioise 61	0,17	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	
	ruissellement da épandage d'auto	ans ce cas, injection omne limiter la dose	directe ou enfouis et/ ou mettre une	réglementation en zon ssement rapide ou épa CIPAN à développeme culture. Pas d'épandag	ndage sur co ent rapide, pr	uvert végétal en pl éférer un épandage	ace. Pour un e de	2



LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

EARL DE LA CHAPELLE -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	,	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot	1 située à RESSONS-SUR-MATZ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		2,50
		Epandable 2,50	Totale	2,50
Parcelle : 12 - Ilo	t 12 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		22,03
		Epandable 22,03	Totale	22,03
Parcelle : 13 - Ilo	t 13 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,34
		Epandable 1,34	Tot ale	1,34
Parcelle : 14 - Ilo	t 14 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		3,18
		Epandable 3,18	Totale	3,18
Parcelle : 15 - Ilo	t 15 située à MARGNY-SUR-MATZ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		8,75
		Epandable 8,75	Tot ale	8,75
Parcelle : 17 - Ilo	t 17 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		3,62
	1	Epandable 3,62	Totale	3,62
Parcelle : 18 - Ilo	t 18 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		27,76
		Epandable 27,76	Tot ale	27,76

Parcelle : 19 - Ilot	19 située à GOURNAY-SUR-ARONDE				
Sous contrainte	Injection directe ou enfo	uissement rapide ou épandage sur couvert vé	gétal en place		3,49
		Epandable	3,49	Totale	3,49
Parcelle : 2 - Ilot 2	située à GOURNAY-SUR-ARONDE				
Sous contrainte	Epandage suivi ou sur co	ouvert végétal			3,26
		Epandable	3,26	Totale	3,26
D	20 située à MAIGNELAY-MONTIGNY				
					2.04
Sans contrainte	Pas de prescription parti	culière au-delà de la réglementation			2,94
		Epandable	2,94	Totale	2,94
Parcelle : 21 - Ilot	21 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			_	
Sans contrainte	Pas de prescription parti	culière au-delà de la réglementation			3,25
Interdit	Isolement de points d'eau Pas de prescription parti	culière au-delà de la réglementation			0,12
		Epandable	3,25	Totale	3,37
Parcelle : 22 - Ilot	22 située à MAIGNELAY-MONTIGNY				
Sans contrainte		culière au-delà de la réglementation			6,87
Sans contrainte	Tas de prescripción parci	Epandable	6,87	Totale	6,87
			-,-,-		
Parcelle : 23 - Ilot	23 située à MAIGNELAY-MONTIGNY				
Sans contrainte	Pas de prescription parti	culière au-delà de la réglementation			15,00
		Epandable	15,00	Totale	15,00
Parcelle : 24 - Ilot	24 située à MAIGNELAY-MONTIGNY				
Sous contrainte	Isolement de tiers Pas de prescription parti	culière au-delà de la réglementation			3,75
Sans contrainte	Pas de prescription parti	culière au-delà de la réglementation			6,56
Interdit	Isolement de tiers Pas de prescription parti	culière au-delà de la réglementation			2,18
		Epandable	10,31	Totale	12,49
Parcelle : 25 - Ilot	25 située à MAIGNELAY-MONTIGNY				
Sans contrainte		culière au-delà de la réglementation			27,72
Sans contrainte	rus de prescription para	Epandable	27,72	Totale	27,72
		• ****			
	26 située à MAIGNELAY-MONTIGNY			T	
Sans contrainte	Pas de prescription parti	culière au-delà de la réglementation			5,02
		Epandable	5,02	Totale	5,02

Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,65
Jous contrainte	Termedes de captage	Epandable 1,65	Totale	1,65
Parcelle : 28 - Ilot	28 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		7,9:
		Epandable 7,91	Tot ale	7,91
Parcelle : 3 - Ilot 3	située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Epandage suivi ou sur couvert végétal		2,70
Interdit	Isolement de tiers	Epandage suivi ou sur couvert végétal		2,71
Sous contrainte		Epandage suivi ou sur couvert végétal		2,88
		Epandable 5,58	Tot ale	8,29
Parcelle : 30 - Ilot	30 située à HÉMÉVILLERS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,93
Interdit	Isolement de points d'eau	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,00
		Epandable 1,93	Tot ale	1,93
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Epandage suivi ou sur couvert végétal		0,16
Interdit	Isolement de tiers	Epandage suivi ou sur couvert végétal	†	0,31
Sous contrainte		Epandage suivi ou sur couvert végétal		0,10
		Epandable 0,26	Totale	0,57
Parcelle : 5 - Ilot 5	située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte	Shace a doorway son money	Epandage suivi ou sur couvert végétal		3,19
		Epandable 3,19	Totale	3,19
D	-ituá- à COUDNAY CUD ADONDE			
	située à GOURNAY-SUR-ARONDE			10.11
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal		18,16
		Epandable 18,16	Totale	18,16
Parcelle : 9 - Ilot 9	située à RESSONS-SUR-MATZ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,65
		Epandable 0,65	Totale	0,65

Parcelle: 9 - Ilot 9 située à RESSONS-SUR-MATZ

Superficie épandable : 186,37 ha Dernière modification du périmètre : 20/07/2020

Superficie totale: 191,69 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production :

FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide **EARL DETAPPE -**

Aptitude Motif d'exclusion Recommandation agronomique Surface (ha) Parcelle: 1 - Ilot 1 située à MONCHY-HUMIÈRES Sous contrainte Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place 2,06 Tot ale Epandable 2,06 2,06 Parcelle: 10 - Ilot 10 située à BAUGY Périmètres de captage Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation 2,54 Interdit **Epandable** 0,00 **Totale** 2,54 Parcelle: 11 - Ilot 11 située à BAUGY Isolement de tiers, Périmètres de captage Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation 0,63 Interdit Sous contrainte Isolement de tiers, Périmètres de captage Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation 1,85 **Epandable** 1,85 Tot ale 2,48 Parcelle: 12 - Ilot 12 située à MONCHY-HUMIÈRES Interdit Isolement de tiers Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation 0,40 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation Sous contrainte Isolement de tiers 0,82 Sans contrainte Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation 6,67 **Epandable** 7,49 Tot ale 7,89 Parcelle: 13 - Ilot 13 située à MONCHY-HUMIÈRES Sans contrainte Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation 4,81 **Epandable** 4,81 4,81 Tot ale Parcelle: 14 - Ilot 14 située à MONCHY-HUMIÈRES Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation 3,86 Sans contrainte

3,86

Epandable

3,86

Tot ale

B 11 .= -:				
	t 15 située à MONCHY-HUMIÈRES		<u> </u>	
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,34
		Epandable 0,00	Tot ale	0,34
Parcelle : 16 - Ilo	t 16 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		24,14
		Epandable 24,14	Totale	24,14
Parcelle : 17 - Ilo	t 17 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		20,08
		Epandable 20,08	Totale	20,08
Parcelle : 18 - Ilo	t 18 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,27
		Epandable 0,27	Totale	0,27
Parcelle : 2 - Ilot	2 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2	1,29
		Epandable 1,29	Totale	1,29
Parcelle : 21 - Ilo	t 21 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,09
		Epandable 1,09	Totale	1,09
Parcelle : 22 - Ilo	t 22 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,05
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,17
		Epandable 0,05	Totale	0,22
Parcelle : 23 - Ilo	t 23 située à VIGNEMONT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		4,99
		Epandable 4,99	Totale	4,99
Parcelle : 25 - Ilo	t 25 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		15,50
	-	Epandable 15,50	Totale	15,50

Parcelle + 26 - Ilat	26 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
	26 Situee a GOURNAT-SUR-ARONDE	Dag de proggription particulière au delà de la réglementation		16.07
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation Epandable 16,97	Tot ale	16,97 16,97
		сранцаріе 10,97	Totale	10,97
Parcelle : 27 - Ilot	27 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		20,01
		Epandable 20,01	Totale	20,01
Parcelle : 28 - Ilot	28 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		4,31
		Epandable 4,31	Totale	4,31
Parcelle : 29 - Ilot	29 située à ANTHEUIL-PORTES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,68
		Epandable 0,68	Totale	0,68
Parcelle : 3 - Ilot 3	située à MONCHY-HUMIÈRES			
Interdit	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	T	1,83
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		9,49
		Epandable 9,49	Totale	11,32
Parcelle : 30 - Ilot	30 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,44
		Epandable 0,44	Totale	0,44
Parcelle : 32 - Ilot	32 située à HÉMÉVILLERS			
Interdit	Isolement de points d'eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,04
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,86
		Epandable 0,86	Totale	0,90
Parcelle : 34 - Ilot	34 située à HÉMÉVILLERS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		11,12
		Epandable 11,12	Totale	11,12
Parcelle : 35 - Ilot				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		6,67
	<u>'</u>	Epandable 6,67	Totale	6,67

Parcelle : 36 - Ilot 3	36 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		4,69
	,	Epandable 4,69	Totale	4,69
Parcelle : 37 - Ilot 3	37 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		10,54
		Epandable 10,54	Totale	10,54
Parcelle : 38 - Ilot 3	38 située à GOURNAY-SUR-ARONDE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		3,12
		Epandable 3,12	Totale	3,12
Parcelle : 39 - Ilot 3	39 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,79
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,70
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,06
		Epandable 0,85	Totale	1,55
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2	0,52
		Epandable 0,52	Totale	0,52
Parcelle : 40 - Ilot	40 située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,62
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,00
		Epandable 1,62	Totale	1,62
Parcelle : 41 - Ilot	41 située à MARGNY-SUR-MATZ			
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,14
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,07
		Epandable 0,07	Totale	0,21
Parcelle : 5 - Ilot 5	située à MONCHY-HUMIÈRES			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		5,11
	· -	Epandable 5,11	Totale	5,11

Parcelle: 6 - Ilot 6	arcelle : 6 - Ilot 6 située à MONCHY-HUMIÈRES					
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation				0,74
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation				0,39
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation				10,74
		Epandab	le 11,48		Totale	11,87

Parcelle: 7 - Ilot 7	arcelle : 7 - Ilot 7 située à MONCHY-HUMIÈRES					
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,08		
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,04		
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,10		
		Epandable 0,14	Tot ale	0,22		

Parcelle: 8 - Ilot 8:	arcelle : 8 - Ilot 8 située à MONCHY-HUMIÈRES					
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation				0,01
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation				0,05
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation				0,07
		Ера	andable	0,08	Totale	0,13

Parcelle: 9 - Ilot 9 si	tuée à BAUGY			
Sans contrainte	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			5,92
	Epandable	5,92	Totale	5,92

Superficie épandable : 202,17 ha Superficie totale : 209,48 ha Dernière modification du périmètre : 20/07/2020



LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

EARL VAN ASSHE-

_

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique		Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	. située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,47
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		18,61
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,21
		Epandable 19,82	Totale	20,29
Parcelle : 10 - Ilot	10 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,00
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		2,05
		Epandable 0,00	Totale	2,05
Parcelle : 11 - Ilot	11 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,46
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,16
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,43
		Epandable 0,62	Totale	1,05
Parcelle : 12 - Ilot	12 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,09
	•	Epandable 0.00	Totale	0,09

Parcelle : 14 - Ilot	14 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,51
		Epandable 0,51	Tot ale	0,51
Parcelle : 15 - Ilot	15 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	T	0,57
		Epandable 0,57	Totale	0,57
Parcelle : 16 - Ilot	16 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		2,19
		Epandable 2,19	Tot ale	2,19
Parcelle : 17 - Ilot	17 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	T	0,38
		Epandable 0,38	Totale	0,38
Parcelle : 18 - Ilot	18 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	10 sidee a dinadiioni	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	\top	1,49
3003 contrainte		Epandable 1,49	Totale	1,49
		·		
	située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,67
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,85
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,00
		Epandable 0,85	Tot ale	1,52
Parcelle : 21 - Ilot	21 située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		4,70
		Epandable 4,70	Totale	4,70
Parcelle : 22 - Ilot	22 située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de points d'eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	T	0,11
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		16,57
		Epandable 16,57	Totale	16,68
	23 située à GIRAUMONT			
Parcelle: 23 - Ilot	25 Situate a GINAGINONI			
Parcelle : 23 - Ilot Sous contrainte	23 stace a GIRADHONI	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	T	23,06

Parcello : 24 Tlat 3	4 située à GIRAUMONT			
	4 Situee a GIRAUMON1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		55,22
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-dela de la reglementation Epandable 55,2	22 Totale	55,22
		Epandable 00,2	10(4)0	00,22
Parcelle : 25 - Ilot 2	5 située à GIRAUMONT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,70
		Epandable 0,7	70 Totale	0,70
Parcelle : 26 - Ilot 2	26 située à MÉLICOCQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		6,97
		Epandable 6,9	7 Totale	6,97
Parcelle : 27 - Ilot 2	7 située à MÉLICOCQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		4,34
	•	Epandable 4,3	34 Totale	4,34
Parcelle : 29 - Ilot 2	9 située à GIRAUMONT			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		22,20
		Epandable 22,2	20 Totale	22,20
D !! O T! : O	" / \ OTD ALMONT			
	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal e	en place	0,10
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal e	en place	1,36
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal e	en place	0,48
		Epandable 0,5	Totale	1,94
Parcelle : 32 - Ilot 3	22 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		3,93
		Epandable 3,9	3 Totale	3,93
Parcelle : 33 - Ilot 3	3 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal e	en place	4,00
		Epandable 4,0	00 Totale	4,00

Parcelle : 34 - Ilot	34 située à VILLERS-SUR-COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		2,31
		Epandable 2,31	Tot ale	2,31
Parcelle : 38 - Ilot	38 située à COUDUN			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,17
		Epandable 0,00	Tot ale	0,17
Parcelle : 39 - Ilot	39 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		29,65
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		5,66
Interdit	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,11
		Epandable 35,31	Tot ale	35,42
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à GIRAUMONT			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,16
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,11
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,30
		Epandable 1,41	Totale	1,57
Parcelle : 40 - Ilot	40 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,05
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		3,04
		Epandable 3,09	Totale	3,09
Parcelle : 41 - Ilot	41 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		3,86
		Epandable 3,86	Totale	3,86
Parcelle : 42 - Ilot	42 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		5,15
	1	Epandable 5,15	Totale	5,15
Parcelle : 43 - Ilot	43 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		6,08
		Epandable 6.08	Totale	6,08

Parcelle : 44 - Ilot	44 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en plac		2,10
		Epandable 2,10	Totale	2,10
Parcelle : 5 - Ilot 5	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en plac	3	0,46
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en plac	3	1,28
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en plac	3	0,30
		Epandable 1,74	Totale	2,04
Parcelle : 6 - Ilot 6	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2	0,37
		Epandable 0,37	Totale	0,37
Parcelle : 7 - Ilot 7	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	9	12,48
		Epandable 12,48	Totale	12,48
Parcelle: 8 - Ilot 8	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,24
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,21
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,29
		Epandable 0,45	Totale	0,74
Parcelle: 9 - Ilot 9	située à GIRAUMONT			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,09
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,07
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,17
		Epandable 0,16	Totale	0,33

Superficie épandable : 243,21 ha Superficie totale : 249,59 ha Dernière modification du périmètre : 20/07/2020



Produit d'épandage :

LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE

Digestat solide

SCEA FANTAUZZI -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	!	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	située à COUDUN			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		5,76
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		65,18
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,64
		Epandable 66,82	Totale	72,58
Parcelle : 10 - Ilot	10 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,07
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		5,53
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,20
		Epandable 0,27	Totale	5,80
Parcelle : 11 - Ilot	11 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		96,70
		Epandable 96,70	Totale	96,70
Parcelle : 12 - Ilot	12 située à COUDUN			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		2,81
		Epandable 2,81	Totale	2,81
Parcelle : 13 - Ilot	13 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		31,19
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		2,96
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		2,31
	·	Epandable 34,15	Totale	36,46

Parcelle: 14 - Ilot	14 située à COUDUN			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	!	1,0
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	<u> </u>	0,56
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	<u> </u>	8,41
		Epandable 9,44	Totale	10,00
Parcelle : 16 - Ilot	16 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		32,52
		Epandable 32,52	Totale	32,52
Parcelle : 17 - Ilot	17 située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		17,66
		Epandable 17,66	Totale	17,66
Parcelle : 18 - Ilot	18 située à BAUGY			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,47
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		14,72
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,90
		Epandable 15,62	Totale	16,09
Parcelle : 19 - Ilot	19 située à BAUGY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		48,17
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,38
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,10
		Epandable 48,55	Totale	48,65
Parcelle : 2 - Ilot 2	située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	!	2,63
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	:	21,30
		Epandable 21,30	Totale	23,93
Parcelle : 20 - Ilot	20 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		50,73
		Epandable 50,73	Totale	50,73

Parcelle : 21 - Ilot	21 située à BAUGY				
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,36
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			61,70
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			1,71
		Epandable	63,41	Totale	63,77
Parcelle : 22 - Ilot	22 située à BAUGY				
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			1,19
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			54,71
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,51
		Epandable	55,90	Totale	56,41
Parcelle : 23 - Ilot	23 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			28,00
Interdit	Isolement de points d'eau	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,10
		Epandable	28,00	Totale	28,10
Parcelle : 24 - Ilot	24 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			29,80
		Epandable	29,80	Totale	29,80
Parcelle : 25 - Ilot	25 située à LACHELLE				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			36,70
		Epandable	36,70	Totale	36,70
Parcello : 26 Ilet	26 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE				
Sans contrainte	20 Situee a MARGNT-LL3-COMPILGNE	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			39,20
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			1,31
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,51
Titteruit	Isolement de points d'éau, Isolement de dels	Epandable	40,51	Totale	41,02
		·	,		
	27 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			46,43
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			2,10
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,83
		Epandable	48,53	Tot ale	49,36

Parcelle : 28 - Ilot	28 située à VENETTE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		37,82
		Epandable 37,82	Totale	37,82
Parcelle : 29 - Ilot	29 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		22,54
		Epandable 22,54	Totale	22,54
D	-:/- > COUDIN			
Parcelle: 3 - Ilot 3			_	
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		3,16
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		6,69
		Epandable 6,69	Totale	9,85
Parcelle: 4 - Ilot 4	située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	T	52,32
Sans contraine		Epandable 52,32	Totale	52,32
		p		
Parcelle: 5 - Ilot 5	située à COUDUN			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		5,33
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,44
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		5,33
		Epandable 5,77	Totale	11,10
Parcelle: 7 - Ilot 7	située à COUDUN			
		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place.		4 42
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		4,42
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,28
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,02
		Epandable 0,30	Totale	4,72
Parcelle: 8 - Ilot 8	située à COUDUN			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	T	36,77
		Epandable 36,77	Totale	36,77

Parcelle: 9 - Ilot 9	située à COUDUN		
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0
Sous contrainte	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	0
Interdit	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1
	<u> </u>	Epandable 0,02	Totale 1

Superficie épandable : 861,65 ha Superficie totale :

895,61 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

SCEA FERME DE L'ARONDE -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique		Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	l située à BIENVILLE			
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,65
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		9,55
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		2,08
		Epandable 11,63	Totale	13,28
Parcelle : 11 - Ilot	11 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		3,52
		Epandable 3,52	Totale	3,52
Parcelle : 12 - Ilot	12 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		1,69
		Epandable 1,69	Totale	1,69
Parcelle : 14 - Ilot	14 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		29,02
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		2,70
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,70
		Epandable 31,72	Totale	33,42
Parcelle : 18 - Ilot	18 située à MÉLICOCQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		7,52
	<u>'</u>	Epandable 7,52	Totale	7,52

Parcelle: 19 - Ilot	19 située à MÉLICOCQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		4,18
		Epandable 4,18	Tot ale	4,18
Parcelle : 2 - Ilot 2	située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		79,32
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,01
		Epandable 79,33	Totale	79,33
Parcelle : 20 - Ilot	20 située à MÉLICOCQ			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		3,75
		Epandable 3,75	Tot ale	3,75
Parcelle : 22 - Ilot	22 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		6,70
		Epandable 6,70	Tot ale	6,70
Parcelle : 23 - Ilot	23 située à CLAIROIX			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,87
		Epandable 1,87	Tot ale	1,87
Parcelle : 25 - Ilot	25 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,53
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,57
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,61
		Epandable 1,10	Tot ale	1,71
Parcelle : 27 - Ilot	27 située à CLAIROIX			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		3,94
		Epandable 3,94	Totale	3,94
Parcelle : 28 - Ilot	28 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,11
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,82
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,33
	'	Epandable 1,93	Totale	2,26

D	29 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sous contrainte	Isolement de tiers			1,05
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,12
	Isolement de ders			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation Epandable 16,16	Totale	15,11
Darcello 1 2 Tlet 3	située à BIENVILLE	·		
Sous contrainte	Situee a DILINVILLE	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		34,13
		Epandable 34,13	Totale	34,13
Parcelle : 30 - Ilot	30 située à MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE			
Sans contrainte	30 Stace a Fixthetia LES COTH LEGILE	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		8,41
	1	Epandable 8,41	Totale	8,41
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		21,14
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,68
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,51
		Epandable 22,82	Totale	23,33
Parcelle : 5 - Ilot 5	située à BIENVILLE			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		3,00
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,93
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,89
		Epandable 3,93	Totale	4,82
Parcelle : 6 - Ilot 6	située à BIENVILLE			
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		1,08
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,89
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,25
		Epandable 1,14	Totale	2,22
Parcelle : 7 - Ilot 7	située à BIENVILLE			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,32
	1			

Parcelle: 7 - Ilot 7 s	Parcelle : 7 - Ilot 7 située à BIENVILLE					
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		1,62		
Interdit	Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place		0,09		
		Epandable 1,94	Tot ale	2,03		

Parcelle: 8 - Ilot 8	arcelle : 8 - Ilot 8 située à CLAIROIX					
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,98			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,04			
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	1,23			
		Epandable 3,21	Totale 4,25			

Parcelle: 9 - Ilot 9 s	arcelle: 9 - Ilot 9 située à BIENVILLE					
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,17		
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol		0,75		
		Epandable 0,17	Totale	0,92		

Superficie épandable : 250,79 ha Superficie totale : 259,56 ha



LI STE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

SCEA DU FOND CLAIRON -

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique		5	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1	située à REMY				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			4,48
		Epandable	4,48	Totale	4,48
Parcelle : 10 - Ilot	10 située à REMY				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			1,06
		Epandable	1,06	Totale	1,06
Parcelle : 11 - Ilot	11 située à REMY				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			3,14
		Epandable	3,14	Totale	3,14
Parcelle : 2 - Ilot 2	située à REMY				
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,22
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,57
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			5,04
		Epandable	5,61	Totale	5,83
Parcelle : 3 - Ilot 3	située à REMY				
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			4,91
		Epandable	4,91	Totale	4,91
Parcelle : 4 - Ilot 4	située à REMY				
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,21
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation			0,04

Parcelle : 4 - Ilot 4	située à REMY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,19
		Epandable 0,23	Totale	0,44
Parcelle : 7 - Ilot 7	située à REMY			
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,38
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		20,06
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0.78

Parcelle: 8 - Ilot 8	située à REMY			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		11,07
Interdit	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		0,96
Sous contrainte	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation		1,77
	·	Epandable 12,84	Totale	13,80

Superficie épandable : 53,71 ha

Superficie totale: 55,88 ha

Epandable

21,44

Dernière modification du périmètre : 20/07/2020

Totale

22,22



Sur la commune : ANTHEUIL-PORTES

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)		Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:			•	•				35,87	35,70	21,71	13,99	0,17			•	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 27			TL	681619,0	ANTHEU IL-PORT ES		1,65	1,65	1,65	0,00		Périmètres d e captage		16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 28			TL	681476,1	ANTHEU IL-PORT ES		7,91	7,91	0,00	7,91	0,00			16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 21			TL	682722,3	ANTHEU IL-PORT ES		1,09	1,09	0,00	1,09	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 22			TL	682422,3	ANTHEU IL-PORT ES		0,22	0,05	0,05	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 27			TL	678407,9	ANTHEU IL-PORT ES		20,01	20,01	20,01	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 28			TL	678808,3	ANTHEU IL-PORT ES		4,31	4,31	0,00	4,31	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 29			TL	678635,7	ANTHEU IL-PORT ES		0,68	0,68	0,00	0,68	0,00			20/07/2 020	
Total:			•					35,87	35,70	21,71	13,99	0,17				

* ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : BAUGY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lambe X		Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:				•					195,86	191,25	6,03	185,22	4,61				
EARL DETAPPE	Ilot 10			TL	682614,8	6928571,4	BAUGY		2,54	0,00	0,00	0,00	2,54		Périmètres de cap tage	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 11			TL	682761,3	6929455,4	BAUGY		2,48	1,85	1,85	0,00			Isolement de tiers , Périmètres de ca ptage,	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 9			TL	681834,5	6928645,4	BAUGY		5,92	5,92	0,00	5,92	0,00			20/07/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18			TL	682555,4	6927884,0	BAUGY		16,09	15,62	0,90	14,72		de tiers	Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19			TL	683295,3	6927597,5	BAUGY		48,65	48,55	0,38	48,17	0,10	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21			TL	682577,2	6927049,1	BAUGY		63,77	63,41	1,71	61,70	0,36	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22			TL	683377,6	6927159,1	BAUGY		56,41	55,90	1,19	54,71	0,51	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
Total: * ZV : Zone vulné									195,86	191,25	6,03	185,22	4,61				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : BIENVILLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X		Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:			•		•				160,06	155,09	155,09	0,00	4,97			•	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1			TL	687248,9	6927653,2	BIENVIL LE		13,28	11,63	11,63	0,00		\Isolement de tiers	Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2			TL	686690,9	6927600,2	BIENVIL LE		79,33	79,33	79,33	0,00		\Isolement de tiers		30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 3			TL	686573,1	6926737,3	BIENVIL LE		34,13	34,13	34,13	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4			TL	687316,4	6927227,0	BIENVIL LE		23,33	22,82	22,82	0,00	0,51	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5			TL	687654,2	6927408,2	BIENVIL LE		4,82	3,93	3,93	0,00	0,89	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6			TL	687787,2	6927492,8	BIENVIL LE		2,22	1,14	1,14	0,00	1,08	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7			TL	687756,4	6927232,9	BIENVIL LE		2,03	1,94	1,94	0,00	0,09	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9			TL	687827,0	6927617,0	BIENVIL LE		0,92	0,17	0,17	0,00			Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de tiers,	30/06/2 020	
Total:									160,06	155,09	155,09	0,00	4,97				

* ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : CLAIROIX

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y	Com m u	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)			Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:								•	50,40	47,05	45,18	1,87	3,35				•
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 11			TL	688538,8	6926293,4	CLAIROI X		3,52	3,52	3,52	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 12			TL	688385,0	6926149,9	CLAIROI X		1,69	1,69	1,69	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14			TL	687382,2	6926280,5	CLAIROI X		33,42	31,72	31,72	0,00	1,70	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 23			TL	688162,9	6926655,0	CLAIROI X		1,87	1,87	0,00	1,87	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25			TL	688129,4	6927107,4	CLAIROI X		1,71	1,10	1,10	0,00			Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de tiers,	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 27			TL	687701,8	6926733,9	CLAIROI X		3,94	3,94	3,94	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8			TL	687896,4	6927273,9	CLAIROI X		4,25	3,21	3,21	0,00		cours d'eau, Isolement d	Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de points d'eau, Isolement de tiers ,	020	
Total:				•					50,40	47,05	45,18	1,87	3,35				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : COUDUN

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Unité de production : FERTI OISE

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Осс	Lamb X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:	I			-1					476,28	442,78	159,40	283,38	33,50		<u> </u>		
EARL VAN ASSHE	Ilot 10			TL	685909,7	6929813,8	COUDUN		2,05	0,00	0,00	0,00	,	surfaces en	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 12			TL	686190,9	6929689,6	COUDUN		0,09	0,00	0,00	0,00	0,09		Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 14			TL	687195,4	6929377,4	COUDUN		0,51	0,51	0,00	0,51	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 15			TL	687082,1	6929448,9	COUDUN		0,57	0,57	0,00	0,57	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 16			TL	687367,8	6929517,7	COUDUN		2,19	2,19	2,19	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 17			TL	687387,4	6929627,3	COUDUN		0,38	0,38	0,38	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 38			TL	685796,3	6929292,1	COUDUN		0,17	0,00	0,00	0,00	0,17		Isolement de tiers , Périmètres de ca ptage	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 39			TL	685314,9	6929435,6	COUDUN		35,42	35,31	35,31	0,00			Périmètres de cap tage,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 40			TL	685645,5	6928906,5	COUDUN		3,09	3,09	3,04	0,05	0,00	Périmètres d e captage\		01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 41			TL	685776,9	6927564,9	COUDUN		3,86	3,86	0,00	3,86	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 42			TL	685429,0	6928165,6	COUDUN		5,15	5,15	0,00	5,15	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 43			TL	685110,9	6927369,8	COUDUN		6,08	6,08	0,00	6,08	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 44			TL	685363,5	6928521,7	COUDUN		2,10	2,10	2,10	0,00	0,00			01/07/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y	Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:			-1				l	l	476,28	442,78	159,40	283,38	33,50		1	1	•
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1			TL	683797,6	6929667,3	COUDUN		72,58	66,82	66,82	0,00	5,76	Isolement de tiers\	Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de surfaces en eau, Isolement de tiers,	020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10			TL	685915,3	6929083,2	COUDUN		5,80	0,27	0,27	0,00		Isolement de tiers, Périm ètres de capt age\		30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 11			TL	683750,8	6928066,4	COUDUN		96,70	96,70	0,00	96,70	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 12			TL	685236,0	6928417,1	COUDUN		2,81	2,81	2,81	0,00	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13			TL	686081,4	6928558,7	COUDUN		36,46	34,15	2,96	31,19		\Isolement de tiers	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14			TL	686383,0	6928373,7	COUDUN		10,00	9,44	9,44	0,00	0,56	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 16			TL	685137,8	6927954,2	COUDUN		32,52	32,52	0,00	32,52	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 17			TL	685971,9	6927751,0	COUDUN		17,66	17,66	0,00	17,66	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2			TL	684543,0	6929995,2	COUDUN		23,93	21,30	21,30	0,00	2,63		Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de points d'eau, Isolement de surf aces en eau,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3			TL	684978,6	6929912,7	COUDUN		9,85	6,69	6,69	0,00	3,16		Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de surfaces en e au,	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 4			TL	684574,7	6929410,1	COUDUN		52,32	52,32	0,00	52,32	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5			TL	685667,8	6929532,2	COUDUN		11,10	5,77	5,77	0,00	5,33	points d'eau	Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de points d'eau, Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7			TL	685990,3	6929482,7	COUDUN		4,72	0,30	0,30	0,00		cours d'eau, Isolement d e surfaces e n eau, Isole	Isolement de cour s d'eau, Isolemen t de points d'eau, Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	020	

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Occ		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.		exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:								476,28	442,78	159,40	283,38	33,50				
SCEA FANTAUZZI	Ilot 8		TL	684190,5	6928752,5	COUDUN		36,77	36,77	0,00	36,77	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9		TL	685757,5	6929300,0	COUDUN		1,40	0,02	0,02	0,00	1,38	points d'eau	Isolement de poin ts d'eau, Périmètr es de captage,		
Total:							•	476,28	442,78	159,40	283,38	33,50		,	•	<u> </u>

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : GIRAUMONT

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y	Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:									166,38	162,42	83,86	78,56	3,96				
EARL VAN ASSHE	Ilot 1			TL	687421,1		GIRAUM ONT		20,29	19,82	19,82	0,00	0,47	\Isolement de tiers	Isolement de tiers	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 11			TL	686256,6		GIRAUM ONT		1,05	0,62	0,46	0,16	,	surfaces en	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 18			TL	686671,1		GIRAUM ONT		1,49	1,49	1,49	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 2			TL	686704,1		GIRAUM ONT		1,52	0,85	0,85	0,00	0,67	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 21			TL	686348,6	6930587,9	GIRAUM ONT		4,70	4,70	4,70	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 22			TL	686651,6	6930750,8	GIRAUM ONT		16,68	16,57	16,57	0,00	0,11		Isolement de poin ts d'eau,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 23			TL	686927,8		GIRAUM ONT		23,06	23,06	23,06	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 24			TL	688030,0		GIRAUM ONT		55,22	55,22	0,00	55,22	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 25			TL	687324,1		GIRAUM ONT		0,70	0,70	0,00	0,70	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 29			TL	688243,1		GIRAUM ONT		22,20	22,20	0,00	22,20	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 3			TL	686839,9		GIRAUM ONT		1,94	0,58	0,58	0,00	,	surfaces en	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 4			TL	686474,7		GIRAUM ONT		1,57	1,41	1,41	0,00			Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de tiers,	01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 5			TL	686434,5		GIRAUM ONT		2,04	1,74	1,74	0,00	0,30	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	01/07/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Осс		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable			exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:									166,38	162,42	83,86	78,56	3,96				
EARL VAN ASSHE	Ilot 6			TL	686384,0	6930241,4	GIRAUM ONT		0,37	0,37	0,37	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 7			TL	686115,0	6930106,3	GIRAUM ONT		12,48	12,48	12,48	0,00	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 8			TL	685937,1		GIRAUM ONT		0,74	0,45	0,24	0,21	0,29	Isolement de tiers\	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,		
EARL VAN ASSHE	Ilot 9			TL	686010,7		GIRAUM ONT		0,33	0,16	0,09	0,07	0,17	Isolement de tiers\	Isolement de surf aces en eau, Isole ment de tiers,		
Total:	•	•	•	•				•	166,38	162,42	83,86	78,56	3,96				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : GOURNAY-SUR-ARONDE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:	•			•					127,03	124,01	57,75	66,26	3,02				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 12			TL	678025,7	6934635,0	GOURNA Y-SUR-A RONDE		22,03	22,03	22,03	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 13			TL	677761,4	6933251,8	GOURNA Y-SUR-A RONDE		1,34	1,34	1,34	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 14			TL	678477,9	6936196,4	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,18	3,18	0,00	3,18	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 18			TL	677790,0	6932503,4	GOURNA Y-SUR-A RONDE		27,76	27,76	0,00	27,76	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 19			TL	677711,1	6933519,5	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,49	3,49	3,49	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 2			TL	677991,5	6936387,2	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,26	3,26	3,26	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3			TL	677859,9	6935732,0	GOURNA Y-SUR-A RONDE		8,29	5,58	5,58	0,00		\Isolement de tiers	Isolement de tiers	16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4			TL	677959,6	6935825,6	GOURNA Y-SUR-A RONDE		0,57	0,26	0,26	0,00	0,31	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 5			TL	678213,3	6936118,9	GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,19	3,19	3,19	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 7			TL	677845,4	6934307,4	GOURNA Y-SUR-A RONDE		18,16	18,16	18,16	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 26			TL	677224,5	6934088,6	GOURNA Y-SUR-A RONDE		16,97	16,97	0,00	16,97	0,00			20/07/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable		sans contr.	exclue (ha)	 Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:									127,03	124,01	57,75	66,26	3,02			
EARL DETAPPE	Ilot 30			TL	677098,5		GOURNA Y-SUR-A RONDE		0,44	0,44	0,44	0,00	0,00		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 36			TL	678766,9		GOURNA Y-SUR-A RONDE		4,69	4,69	0,00	4,69	0,00		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 37			TL	678274,9		GOURNA Y-SUR-A RONDE		10,54	10,54	0,00	10,54	0,00		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 38			TL	676408,4		GOURNA Y-SUR-A RONDE		3,12	3,12	0,00	3,12	0,00		20/07/2 020	
Total:									127,03	124,01	57,75	66,26	3,02			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : HÉMÉVILLERS

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lambe X			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable			exclue (ha)	Motifs sous contraint		Date d'entré	Commentai
Total:			•						20,62	20,58	0,86	19,72	0,04				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30			TL	676067,2	6931776,5	HÉMÉVI LLERS		1,93	1,93	0,00	1,93	0,00		Isolement de poin ts d'eau,	16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 32			TL	676123,6	6931965,1	HÉMÉVI LLERS		0,90	0,86	0,86	0,00	0,04		Isolement de poin ts d'eau,	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 34			TL	675690,5	6931722,1	HÉMÉVI LLERS		11,12	11,12	0,00	11,12	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 35			TL	675630,7	6932030,7	HÉMÉVI LLERS		6,67	6,67	0,00	6,67	0,00			20/07/2 020	
Total:								•	20,62	20,58	0,86	19,72	0,04				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : LACHELLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Unité de production : FERTI OISE

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Осс	Lambe X			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Date d'entré	Commentai
Total:								36,70	36,70	0,00	36,70	0,00			
SCEA FANTAUZZI	Ilot 25		TL	682242,8	6926175,0	LACHELL E		36,70	36,70	0,00	36,70	0,00		30/06/2 020	
Total:								36,70	36,70	0,00	36,70	0,00			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : MAIGNELAY-MONTIGNY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)		Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:			•	•					73,41	71,11	3,75	67,36	2,30				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 20			TL	665879,2		MAIGNE LAY-MO NTIGNY		2,94	2,94	0,00	2,94	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21			TL	665218,3		MAIGNE LAY-MO NTIGNY		3,37	3,25	0,00	3,25	0,12		Isolement de poin ts d'eau,	16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 22			TL	664266,7		MAIGNE LAY-MO NTIGNY		6,87	6,87	0,00	6,87	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 23			TL	662984,4		MAIGNE LAY-MO NTIGNY		15,00	15,00	0,00	15,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24			TL	664158,2		MAIGNE LAY-MO NTIGNY		12,49	10,31	3,75	6,56		\Isolement de tiers	Isolement de tiers	16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 25			TL	663475,5		MAIGNE LAY-MO NTIGNY		27,72	27,72	0,00	27,72	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 26			TL	663865,9		MAIGNE LAY-MO NTIGNY		5,02	5,02	0,00	5,02	0,00			16/07/2 020	
Total:									73,41	71,11	3,75	67,36	2,30				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:									255,20	253,31	5,28	248,03	1,89				•
SCEA FANTAUZZI	Ilot 20			TL	684499,6	6927191,1	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		50,73	50,73	0,00	50,73	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23			TL	684100,3	6926878,1	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		28,10	28,00	0,00	28,00	0,10		Isolement de poin ts d'eau	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 24			TL	684659,2	6926601,6	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		29,80	29,80	0,00	29,80	0,00			30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26			TL	683833,2	6926374,4	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		41,02	40,51	1,31	39,20	0,51	\Isolement de tiers	Isolement de poin ts d'eau, Isoleme nt de tiers,	30/06/2	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27			TL	684459,7	6926073,6	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		49,36	48,53	2,10	46,43	0,83	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 29			TL	685174,4	6925719,8	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		22,54	22,54	0,00	22,54	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 22			TL	685941,0	6926893,0	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		6,70	6,70	0,00	6,70	0,00			30/06/2	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28			TL	686251,6	6925969,6	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		2,26	1,93	0,82	1,11	0,33	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29			TL	686229,1	6926282,1	MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		16,28	16,16	1,05	15,11	0,12	\Isolement de tiers	Isolement de tiers	30/06/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Осс	Lambe X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.		exclue (ha)	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:								255,20	253,31	5,28	248,03	1,89			
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 30		TL	685256,4		MARGNY -LÈS-CO MPIÈGN E		8,41	8,41	0,00	8,41	0,00		30/06/2 020	
Total:								255,20	253,31	5,28	248,03	1,89			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : MARGNY-SUR-MATZ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Осс	Lambe X			Référence cadastral		épandable	sous contr.		exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:								8,96	8,82	0,07	8,75	0,14				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 15		TL	683424,3	6936331,8	MARGNY -SUR-MA TZ		8,75	8,75	0,00	8,75	0,00			16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 41		TL	683942,9	-	MARGNY -SUR-MA TZ		0,21	0,07	0,07	0,00	0,14	Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2 020	
Total:								8,96	8,82	0,07	8,75	0,14				

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : MÉLICOCQ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)				exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:									26,76	26,76	0,00	26,76	0,00				
EARL VAN ASSHE	Ilot 26			TL	687907,5	6931651,6	MÉLICO CQ		6,97	6,97	0,00	6,97	0,00			01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 27			TL	687724,4	6931649,2	MÉLICO CQ		4,34	4,34	0,00	4,34	0,00			01/07/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 18			TL	690027,3		MÉLICO CQ		7,52	7,52	0,00	7,52	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 19			TL	689415,6	6931932,2	MÉLICO CQ		4,18	4,18	0,00	4,18	0,00			30/06/2 020	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 20			TL	688151,0		MÉLICO CQ		3,75	3,75	0,00	3,75	0,00			30/06/2 020	
Total:	•	•		•	•				26,76	26,76	0,00	26,76	0,00		•	•	•

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : MONCHY-HUMIÈRES

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb	Commu	Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:						•		116,20	112,41	24,61	87,80	3,79				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 17			TL	680854,6	MONCHY -HUMIÈR ES		3,62	3,62	3,62	0,00	0,00			16/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 1			TL	679734,7	MONCHY -HUMIÈR ES		2,06	2,06	2,06	0,00	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 12			TL	682637,7	MONCHY -HUMIÈR ES		7,89	7,49	0,82	6,67	0,40	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 13			TL	682220,7	MONCHY -HUMIÈR ES		4,81	4,81	0,00	4,81	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 14			TL	681676,0	MONCHY -HUMIÈR ES		3,86	3,86	0,00	3,86	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 15			TL	681994,9	MONCHY -HUMIÈR ES		0,34	0,00	0,00	0,00	0,34		Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 16			TL	682210,6	MONCHY -HUMIÈR ES		24,14	24,14	0,00	24,14	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 17			TL	681733,4	MONCHY -HUMIÈR ES		20,08	20,08	0,00	20,08	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 18			TL	682754,5	MONCHY -HUMIÈR ES		0,27	0,27	0,00	0,27	0,00			20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 2			TL	680241,8	MONCHY -HUMIÈR ES		1,29	1,29	1,29	0,00		Périmètres d e captage		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 25			TL	681498,5	MONCHY -HUMIÈR ES		15,50	15,50	0,00	15,50	0,00			20/07/2 020	

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lambe X			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)			Date d'entré	Commentai
Total:	•		•	•	•				116,20	112,41	24,61	87,80	3,79			•	
EARL DETAPPE	Ilot 3			TL	680577,6		MONCHY -HUMIÈR ES		11,32	9,49	9,49	0,00			Périmètres de cap tage,	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 39			TL	681859,3		MONCHY -HUMIÈR ES		1,55	0,85	0,79	0,06	0,70	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 4			TL	680942,1	6930351,6	MONCHY -HUMIÈR ES		0,52	0,52	0,52	0,00		Périmètres d e captage		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 40			TL	681900,5		MONCHY -HUMIÈR ES		1,62	1,62	0,00	1,62	0,00	Isolement de tiers\		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 5			TL	680970,5		MONCHY -HUMIÈR ES		5,11	5,11	5,11	0,00		Périmètres d e captage		20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 6			TL	681272,9		MONCHY -HUMIÈR ES		11,87	11,48	0,74	10,74		\Isolement de tiers	Isolement de tiers	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 7			TL	681261,7		MONCHY -HUMIÈR ES		0,22	0,14	0,10	0,04	0,08	Isolement de tiers\	Isolement de tiers ,	20/07/2 020	
EARL DETAPPE	Ilot 8			TL	681274,7		MONCHY -HUMIÈR ES		0,13	0,08	0,07	0,01	0,05	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	20/07/2 020	
Total:								<u>'</u>	116,20	112,41	24,61	87,80	3,79			,	•

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : REMY

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Unité de production : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ	Lamb X	ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	sous contr.		exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:		I					l		55,88	53,71	3,91	49,80	2,17		l	l	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 1			TL	679243,0	6925016,2	REMY		4,48	4,48	0,00	4,48	0,00			16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 10			TL	679152,9	6924272,4	REMY		1,06	1,06	0,00	1,06	0,00			16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 11			TL	679318,6	6924231,1	REMY		3,14	3,14	0,00	3,14	0,00			16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2			TL	679651,6	6925213,6	REMY		5,83	5,61	0,57	5,04	0,22	Isolement de tiers\	Isolement de tiers ,	16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 3			TL	679046,2	6924398,5	REMY		4,91	4,91	0,00	4,91	0,00			16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4			TL	679634,6	6924812,2	REMY		0,44	0,23	0,19	0,04	0,21	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7			TL	679863,2	6924431,5	REMY		22,22	21,44	1,38	20,06	0,78	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8			TL	679493,4	6924449,3	REMY		13,80	12,84	1,77	11,07	0,96	Isolement de tiers\	Isolement de tiers	16/07/2 020	
Total:	<u> </u>			•				<u>'</u>	55,88	53,71	3,91	49,80	2,17				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : RESSONS-SUR-MATZ

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production :

FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Occ		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entré	Commentai
Total:									3,15	3,15	0,00	3,15	0,00				
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 1			TL	679086,7		RESSON S-SUR-M ATZ		2,50	2,50	0,00	2,50	0,00			16/07/2 020	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 9			TL	679381,1		RESSON S-SUR-M ATZ		0,65	0,65	0,00	0,65	0,00			16/07/2 020	
Total:	•	•	•	•	•	•			3,15	3,15	0,00	3,15	0,00		•	•	•

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente



Sur la commune : VENETTE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle	Lieu- dit	Осс	Lambe X			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Date d'entré	Commentai
Total:								37,82	37,82	0,00	37,82	0,00			
SCEA FANTAUZZI	Ilot 28		TL	683436,8	6925737,7	VENETT E		37,82	37,82	0,00	37,82	0,00		30/06/2 020	
Total:								37,82	37,82	0,00	37,82	0,00			

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : VIGNEMONT

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Unité de production : **FERTI OISE**

Exploitatio	Parcelle		Lieu- dit	Осс		ert 93 Y		Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable	sous contr.	Surface sans contr. (ha)	exclue (ha)		Date d'entré	Commentai
Total:								4,99	4,99	0,00	4,99	0,00				
EARL DETAPPE	Ilot 23			TL	684101,1		VIGNEM ONT		4,99	4,99	0,00	4,99	0,00		20/07/2 020	
Total:									4,99	4,99	0,00	4,99	0,00	•		

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



Sur la commune : VILLERS-SUR-COUDUN

Périmètre d'épandage : FERTI OISE

Produit d'épandage : Digestat solide

Aptitudes globales

Unité de production : FERTI OISE

Exploitatio	Parcelle	Cham	Lieu- dit	Осс	Lambert 93 X Y			Référence cadastral	Surface mise à dispo. (ha)	épandable		sans contr.	exclue (ha)		Date d'entré	Commentai
Total:								10,24	10,24	6,31	3,93	0,00				
EARL VAN ASSHE	Ilot 32			TL	685546,2		VILLERS -SUR-CO UDUN		3,93	3,93	0,00	3,93	0,00		01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 33			TL	686460,1		VILLERS -SUR-CO UDUN		4,00	4,00	4,00	0,00	0,00		01/07/2 020	
EARL VAN ASSHE	Ilot 34			TL	686290,0		VILLERS -SUR-CO UDUN		2,31	2,31	2,31	0,00	0,00		01/07/2 020	
Total:									10,24	10,24	6,31	3,93	0,00	•		

^{*} ZV : Zone vulnérable

TL: Terre labourable - PP: Prairie permanente



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide Exploitation agricole : EARL DE LA CHAPELLE

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:									191,69	186,37	66,33	120,04	5,32		
Ilot 1			TL	679086,7	6936196,8	RESSONS-SUR-MATZ			2,50	2,50	0,00	2,50	0,00		
Ilot 12			TL	678025,7	6934635,0	GOURNAY-SUR- ARONDE			22,03	22,03	22,03	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	677761,4	6933251,8	GOURNAY-SUR- ARONDE			1,34	1,34	1,34	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	678477,9		GOURNAY-SUR- ARONDE			3,18	3,18	0,00	3,18	0,00		
Ilot 15			TL	683424,3	6936331,8	MARGNY-SUR-MATZ			8,75	8,75	0,00	8,75	0,00		
Ilot 17			TL	680854,6	6931068,6	MONCHY-HUMIÈRES			3,62	3,62	3,62	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	677790,0	6932503,4	GOURNAY-SUR- ARONDE			27,76	27,76	0,00	27,76	0,00		
Ilot 19			TL	677711,1	6933519,5	GOURNAY-SUR- ARONDE			3,49	3,49	3,49	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	677991,5	6936387,2	GOURNAY-SUR- ARONDE			3,26	3,26	3,26	0,00	0,00		
Ilot 20			TL	665879,2	6937369,9	MAIGNELAY-MONTIGNY			2,94	2,94	0,00	2,94	0,00		
Ilot 21			TL	665218,3	6937682,4	MAIGNELAY-MONTIGNY			3,37	3,25	0,00	3,25	0,12	,	Isolement de points d'eau
Ilot 22			TL	664266,7	6937934,0	MAIGNELAY-MONTIGNY			6,87	6,87	0,00	6,87	0,00		
Ilot 23			TL	662984,4	6937143,2	MAIGNELAY-MONTIGNY			15,00	15,00	0,00	15,00	0,00		
Ilot 24			TL	664158,2	6939503,8	MAIGNELAY-MONTIGNY			12,49	10,31	3,75	6,56		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 25			TL	663475,5	6939659,9	MAIGNELAY-MONTIGNY			27,72	27,72	0,00	27,72	0,00		
Ilot 26			TL	663865,9	6940293,0	MAIGNELAY-MONTIGNY			5,02	5,02	0,00	5,02	0,00		
Ilot 27			TL	681619,0	6932605,7	ANTHEUIL-PORTES			1,65	1,65	1,65	0,00	0,00	Périmètre de captage	

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambe X		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)		Surface sans contr.	evelue		Motifs d'exclusions
Total:								•	191,69	186,37	66,33	120,04	5,32		
Ilot 28			TL	681476,1	6932100,7	ANTHEUIL-PORTES			7,91	7,91	0,00	7,91	0,00		
Ilot 3			TL	677859,9		GOURNAY-SUR- ARONDE			8,29	5,58	5,58	0,00	2,71	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 30			TL	676067,2	6931776,5	HÉMÉVILLERS			1,93	1,93	0,00	1,93	0,00	,	Isolement de points d'eau
Ilot 4			TL	677959,6		GOURNAY-SUR- ARONDE			0,57	0,26	0,26	0,00		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	678213,3		GOURNAY-SUR- ARONDE			3,19	3,19	3,19	0,00	0,00		
Ilot 7			TL	677845,4		GOURNAY-SUR- ARONDE			18,16	18,16	18,16	0,00	0,00		
Ilot 9			TL	679381,1	6935749,3	RESSONS-SUR-MATZ			0,65	0,65	0,00	0,65	0,00		
Total:							•		191,69	186,37	66,33	120,04	5,32		

^{*} ZV : Zone vulnérable



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide Exploitation agricole : EARL DETAPPE

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:									209,48	202,17	44,27	157,90	7,31		
Ilot 1			TL	679734,7	6930817,8	MONCHY-HUMIÈRES			2,06	2,06	2,06	0,00	0,00		
Ilot 10			TL	682614,8	6928571,4	BAUGY			2,54	0,00	0,00	0,00	2,54		Périmètres de captage
Ilot 11			TL	682761,3	6929455,4	BAUGY			2,48	1,85	1,85	0,00	0,63	de tiers,	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 12			TL	682637,7	6930434,4	MONCHY-HUMIÈRES			7,89	7,49	0,82	6,67	0,40		Isolement de tiers
Ilot 13			TL	682220,7	6930665,5	MONCHY-HUMIÈRES			4,81	4,81	0,00	4,81	0,00		
Ilot 14			TL	681676,0	6930465,4	MONCHY-HUMIÈRES			3,86	3,86	0,00	3,86	0,00		
Ilot 15			TL	681994,9	6930224,3	MONCHY-HUMIÈRES			0,34	0,00	0,00	0,00	0,34		Isolement de tiers
Ilot 16			TL	682210,6	6931410,7	MONCHY-HUMIÈRES			24,14	24,14	0,00	24,14	0,00		
Ilot 17			TL	681733,4	6931643,7	MONCHY-HUMIÈRES			20,08	20,08	0,00	20,08	0,00		
Ilot 18			TL	682754,5	6931456,3	MONCHY-HUMIÈRES			0,27	0,27	0,00	0,27	0,00		
Ilot 2			TL	680241,8	6930179,0	MONCHY-HUMIÈRES			1,29	1,29	1,29	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 21			TL	682722,3	6932258,5	ANTHEUIL-PORTES			1,09	1,09	0,00	1,09	0,00		
Ilot 22			TL	682422,3	6933109,0	ANTHEUIL-PORTES			0,22	0,05	0,05	0,00	0,17	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 23			TL	684101,1	6931507,5	VIGNEMONT			4,99	4,99	0,00	4,99	0,00		
Ilot 25			TL	681498,5	6931168,4	MONCHY-HUMIÈRES			15,50	15,50	0,00	15,50	0,00		
Ilot 26			TL	677224,5	6934088,6	GOURNAY-SUR- ARONDE			16,97	16,97	0,00	16,97	0,00		

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	evelue	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
Total:	•		ı			1	1	1	209,48	202,17	44,27	157,90	7,31		
Ilot 27			TL	678407,9	6934988,9	ANTHEUIL-PORTES			20,01	20,01	20,01	0,00	0,00		
Ilot 28			TL	678808,3	6935385,1	ANTHEUIL-PORTES			4,31	4,31	0,00	4,31	0,00		
Ilot 29			TL	678635,7	6935333,4	ANTHEUIL-PORTES			0,68	0,68	0,00	0,68	0,00		
Ilot 3			TL	680577,6	6930221,4	MONCHY-HUMIÈRES			11,32	9,49	9,49	0,00	1,83	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 30			TL	677098,5	6932667,4	GOURNAY-SUR- ARONDE			0,44	0,44	0,44	0,00	0,00		
Ilot 32			TL	676123,6	6931965,1	HÉMÉVILLERS			0,90	0,86	0,86	0,00	0,04	,	Isolement de points d'eau
Ilot 34			TL	675690,5	6931722,1	HÉMÉVILLERS			11,12	11,12	0,00	11,12	0,00		
Ilot 35			TL	675630,7	6932030,7	HÉMÉVILLERS			6,67	6,67	0,00	6,67	0,00		
Ilot 36			TL	678766,9	6931880,5	GOURNAY-SUR- ARONDE			4,69	4,69	0,00	4,69	0,00		
Ilot 37			TL	678274,9	6931526,3	GOURNAY-SUR- ARONDE			10,54	10,54	0,00	10,54	0,00		
Ilot 38			TL	676408,4	6933005,2	GOURNAY-SUR- ARONDE			3,12	3,12	0,00	3,12	0,00		
Ilot 39			TL	681859,3	6930326,1	MONCHY-HUMIÈRES			1,55	0,85	0,79	0,06	0,70	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 4			TL	680942,1	6930351,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,52	0,52	0,52	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 40			TL	681900,5	6930473,5	MONCHY-HUMIÈRES			1,62	1,62	0,00	1,62	0,00	Isolement de tiers	
Ilot 41			TL	683942,9	6936267,3	MARGNY-SUR-MATZ			0,21	0,07	0,07	0,00	0,14	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 5			TL	680970,5	6930497,5	MONCHY-HUMIÈRES			5,11	5,11	5,11	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 6			TL	681272,9	6930398,1	MONCHY-HUMIÈRES			11,87	11,48	0,74	10,74	0,39		Isolement de tiers
Ilot 7			TL	681261,7	6930238,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,22	0,14	0,10	0,04	0,08	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	681274,7	6930212,6	MONCHY-HUMIÈRES			0,13	0,08	0,07	0,01	0,05		Isolement de tiers

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambe X	ert 93 Y		Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.		sous	Surface sans contr.	exclue	Motifs d'exclusions
Total:									209,48	202,17	44,27	157,90	7,31	
Ilot 9			TL	681834,5	6928645,4	BAUGY			5,92	5,92	0,00	5,92	0,00	
Total:									209,48	202,17	44,27	157,90	7,31	

^{*} ZV : Zone vulnérable



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide Exploitation agricole : EARL VAN ASSHE

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.			Commune	Références cadastrales	Point de		Surface					Motifs d'exclusions
				Lamb X	ert 93 Y			suivi	mise à dispo.	épandabl (ha)	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)	contrain	
Total:	<u>'</u>				ı	<u>'</u>			249,59	243,21	133,19	110,02	6,38		
Ilot 1			TL	687421,1	6930231,2	GIRAUMONT			20,29	19,82	19,82	0,00	0,47	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 10			TL	685909,7	6929813,8	COUDUN			2,05	0,00	0,00	0,00	2,05	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 11			TL	686256,6	6929799,2	GIRAUMONT			1,05	0,62	0,46	0,16	0,43	de	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 12			TL	686190,9	6929689,6	COUDUN			0,09	0,00	0,00	0,00	0,09		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 14			TL	687195,4	6929377,4	COUDUN			0,51	0,51	0,00	0,51	0,00		
Ilot 15			TL	687082,1	6929448,9	COUDUN			0,57	0,57	0,00	0,57	0,00		
Ilot 16			TL	687367,8	6929517,7	COUDUN			2,19	2,19	2,19	0,00	0,00		
Ilot 17			TL	687387,4	6929627,3	COUDUN			0,38	0,38	0,38	0,00	0,00		
Ilot 18			TL	686671,1	6930290,2	GIRAUMONT			1,49	1,49	1,49	0,00	0,00		
Ilot 2			TL	686704,1	6929964,2	GIRAUMONT			1,52	0,85	0,85	0,00	0,67	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 21			TL	686348,6	6930587,9	GIRAUMONT			4,70	4,70	4,70	0,00	0,00		
Ilot 22			TL	686651,6	6930750,8	GIRAUMONT			16,68	16,57	16,57	0,00	0,11	,	Isolement de points d'eau
Ilot 23			TL	686927,8	6931061,7	GIRAUMONT			23,06	23,06	23,06	0,00	0,00		

Parcell	Champ	Lieu dit	Occ.			Commune	Références	Point	Surface	Surface	Surface	Surface	Surface		Motifs
е				Lamb X	ert 93 Y		cadastrales	de suivi	mise à dispo.	épandabl (ha)	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)	sous contrain	d'exclusions
Total:		<u> </u>			I		1	I	249,59	243,21	133,19	110,02	6,38		
Ilot 24			TL	688030,0	6930800,8	GIRAUMONT			55,22	55,22	0,00	55,22	0,00		
Ilot 25			TL	687324,1	6930489,5	GIRAUMONT			0,70	0,70	0,00	0,70	0,00		
Ilot 26			TL	687907,5	6931651,6	MÉLICOCQ			6,97	6,97	0,00	6,97	0,00		
Ilot 27			TL	687724,4	6931649,2	MÉLICOCQ			4,34	4,34	0,00	4,34	0,00		
Ilot 29			TL	688243,1	6930304,7	GIRAUMONT			22,20	22,20	0,00	22,20	0,00		
Ilot 3			TL	686839,9	6929801,5	GIRAUMONT			1,94	0,58	0,58	0,00	1,36	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 32			TL	685546,2	6931984,5	VILLERS-SUR-COUDUN			3,93	3,93	0,00	3,93	0,00		
Ilot 33			TL	686460,1	6931047,8	VILLERS-SUR-COUDUN			4,00	4,00	4,00	0,00	0,00		
Ilot 34			TL	686290,0	6931108,4	VILLERS-SUR-COUDUN			2,31	2,31	2,31	0,00	0,00		
Ilot 38			TL	685796,3	6929292,1	COUDUN			0,17	0,00	0,00	0,00	0,17		Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 39			TL	685314,9	6929435,6	COUDUN			35,42	35,31	35,31	0,00	0,11	Périmètre de captage	,Périmètres de captage
Ilot 4			TL	686474,7	6930144,3	GIRAUMONT			1,57	1,41	1,41	0,00	0,16		Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 40			TL	685645,5	6928906,5	COUDUN			3,09	3,09	3,04	0,05	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 41			TL	685776,9	6927564,9	COUDUN			3,86	3,86	0,00	3,86	0,00		
Ilot 42			TL	685429,0	6928165,6	COUDUN			5,15	5,15	0,00	5,15	0,00		
Ilot 43			TL	685110,9	6927369,8	COUDUN			6,08	6,08	0,00	6,08	0,00		
Ilot 44			TL	685363,5	6928521,7	COUDUN			2,10	2,10	2,10	0,00	0,00		
Ilot 5			TL	686434,5	6929957,9	GIRAUMONT			2,04	1,74	1,74	0,00	0,30		Isolement de tiers
Ilot 6			TL	686384,0	6930241,4	GIRAUMONT			0,37	0,37	0,37	0,00	0,00		

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.		sous	Surface sans contr.	exclue		Motifs d'exclusions
Total:									249,59	243,21	133,19	110,02	6,38		
Ilot 7			TL	686115,0	6930106,3	GIRAUMONT			12,48	12,48	12,48	0,00	0,00		
Ilot 8			TL	685937,1	6929946,6	GIRAUMONT			0,74	0,45	0,24	0,21		de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 9			TL	686010,7	6929951,5	GIRAUMONT			0,33	0,16	0,09	0,07	,	de tiers	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Total:	,	•		···	•		•		249,59	243,21	133,19	110,02	6,38		

^{*} ZV : Zone vulnérable



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide Exploitation agricole : SCEA DU FOND CLAIRON

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:				Х	Y				55,88	, ,					
Ilot 1			TL	679243,0	6925016,2	REMY			4,48	-	-		•		
Ilot 10			TL	679152,9	6924272,4	REMY			1,06	1,06	0,00	1,06	0,00		
Ilot 11			TL	679318,6	6924231,1	REMY			3,14	3,14	0,00	3,14	0,00		
Ilot 2			TL	679651,6	6925213,6	REMY			5,83	5,61	0,57	5,04	0,22		Isolement de tiers
Ilot 3			TL	679046,2	6924398,5	REMY			4,91	4,91	0,00	4,91	0,00		
Ilot 4			TL	679634,6	6924812,2	REMY			0,44	0,23	0,19	0,04	0,21		Isolement de tiers
Ilot 7			TL	679863,2	6924431,5	REMY			22,22	21,44	1,38	20,06	0,78	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 8			TL	679493,4	6924449,3	REMY			13,80	12,84	1,77	11,07	0,96	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Total:	•	•	1	ı	l	1	-1	•	55,88	53,71	3,91	49,80	2,17		•

^{*} ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide Exploitation agricole : SCEA FANTAUZZI

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:									895,61	861,65	123,97	737,68	33,96		
Ilot 1			TL	683797,6	6929667,3	COUDUN			72,58	66,82	66,82	0,00	5,76	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 10			TL	685915,3	6929083,2	COUDUN			5,80	0,27	0,27	0,00	5,53	de tiers,	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 11			TL	683750,8	6928066,4	COUDUN			96,70	96,70	0,00	96,70	0,00		
Ilot 12			TL	685236,0	6928417,1	COUDUN			2,81	2,81	2,81	0,00	0,00		
Ilot 13			TL	686081,4	6928558,7	COUDUN			36,46	34,15	2,96	31,19		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 14			TL	686383,0	6928373,7	COUDUN			10,00	9,44	9,44	0,00	0,56	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 16			TL	685137,8	6927954,2	COUDUN			32,52	32,52	0,00	32,52	0,00		
Ilot 17			TL	685971,9	6927751,0	COUDUN			17,66	17,66	0,00	17,66	0,00		
Ilot 18			TL	682555,4	6927884,0	BAUGY			16,09	15,62	0,90	14,72	0,47	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 19			TL	683295,3	6927597,5	BAUGY			48,65	48,55	0,38	48,17	0,10	Isolement de tiers	Isolement de tiers

Parcell	Champ	Lieu dit	Occ.			Commune	Références	Point	Surface	Surface	Surface	Surface			Motifs
е				Lamb X	ert 93 Y		cadastrales	de suivi	mise à dispo.	épandabl (ha)	sous contr.	sans contr.	exclue (ha)	contrain	d'exclusions
Total:	•	•	•	•				•	895,61	861,65	123,97	737,68	33,96		
Ilot 2			TL	684543,0	6929995,2	COUDUN			23,93	21,30	21,30	0,00	2,63	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 20			TL	684499,6	6927191,1	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			50,73	50,73	0,00	50,73	0,00		
Ilot 21			TL	682577,2	6927049,1	BAUGY			63,77	63,41	1,71	61,70	0,36	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 22			TL	683377,6	6927159,1	BAUGY			56,41	55,90	1,19	54,71	0,51	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 23			TL	684100,3	6926878,1	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			28,10	28,00	0,00	28,00	0,10	,	Isolement de points d'eau
Ilot 24			TL	684659,2	6926601,6	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			29,80	29,80	0,00	29,80	0,00		
Ilot 25			TL	682242,8	6926175,0	LACHELLE			36,70	36,70	0,00	36,70	0,00		
Ilot 26			TL	683833,2	6926374,4	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			41,02	40,51	1,31	39,20	0,51	Isolement de tiers	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 27			TL	684459,7	6926073,6	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			49,36	48,53	2,10	46,43	0,83	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 28			TL	683436,8	6925737,7	VENETTE			37,82	37,82	0,00	37,82	0,00		
Ilot 29			TL	685174,4	6925719,8	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			22,54	22,54	0,00	22,54	0,00		
Ilot 3			TL	684978,6	6929912,7	COUDUN			9,85	6,69	6,69	0,00	3,16	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 4			TL	684574,7	6929410,1	COUDUN			52,32	52,32	0,00	52,32	0,00		
Ilot 5			TL	685667,8	6929532,2	COUDUN			11,10	5,77	5,77	0,00	5,33	de points d'eau,	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambe X			Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.		sous	Surface sans contr.	evelue		Motifs d'exclusions
Total:									895,61	861,65	123,97	737,68	33,96		
Ilot 7			TL	685990,3	6929482,7	COUDUN			4,72	0,30	0,30	0,00		de cours d'eau, Isolement de surfaces	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 8			TL	684190,5	6928752,5	COUDUN			36,77	36,77	0,00	36,77	0,00		
Ilot 9			TL	685757,5	6929300,0	COUDUN			1,40	0,02	0,02	0,00		de points	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage
Total:	•	•	•					•	895,61	861,65	123,97	737,68	33,96		

^{*} ZV : Zone vulnérable



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Unité de production : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide Exploitation agricole : SCEA FERME DE L'ARONDE

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lamb X	ert 93 Y	Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	ovelue		Motifs d'exclusions
Total:									259,56	250,79	202,14	48,65	8,77		
Ilot 1			TL	687248,9	6927653,2	BIENVILLE			13,28	11,63	11,63	0,00	1,65		Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 11			TL	688538,8	6926293,4	CLAIROIX			3,52	3,52	3,52	0,00	0,00		
Ilot 12			TL	688385,0	6926149,9	CLAIROIX			1,69	1,69	1,69	0,00	0,00		
Ilot 14			TL	687382,2	6926280,5	CLAIROIX			33,42	31,72	31,72	0,00	1,70	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 18			TL	690027,3	6931989,4	MÉLICOCQ			7,52	7,52	0,00	7,52	0,00		
Ilot 19			TL	689415,6	6931932,2	MÉLICOCQ			4,18	4,18	0,00	4,18	0,00		
Ilot 2			TL	686690,9	6927600,2	BIENVILLE			79,33	79,33	79,33	0,00	0,00	Isolement de tiers	
Ilot 20			TL	688151,0	6932350,4	MÉLICOCQ			3,75	3,75	0,00	3,75	0,00		
Ilot 22			TL	685941,0	6926893,0	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			6,70	6,70	0,00	6,70	0,00		
Ilot 23			TL	688162,9	6926655,0	CLAIROIX			1,87	1,87	0,00	1,87	0,00		
Ilot 25			TL	688129,4	6927107,4	CLAIROIX			1,71	1,10	1,10	0,00		Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Ilot 27			TL	687701,8	6926733,9	CLAIROIX			3,94	3,94	3,94	0,00	0,00		
Ilot 28			TL	686251,6	6925969,6	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			2,26	1,93	0,82	1,11	0,33	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 29			TL	686229,1	6926282,1	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			16,28	16,16	1,05	15,11		Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 3			TL	686573,1	6926737,3	BIENVILLE			34,13	34,13	34,13	0,00	0,00		

Parcell e	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambe X		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	sous	Surface sans contr.	exclue		Motifs d'exclusions
Total:	•			•				1	259,56	250,79	202,14	48,65	8,77		
Ilot 30			TL	685256,4	6926139,3	MARGNY-LÈS- COMPIÈGNE			8,41	8,41	0,00	8,41	0,00		
Ilot 4			TL	687316,4	6927227,0	BIENVILLE			23,33	22,82	22,82	0,00	0,51		Isolement de tiers
Ilot 5			TL	687654,2	6927408,2	BIENVILLE			4,82	3,93	3,93	0,00	0,89	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 6			TL	687787,2	6927492,8	BIENVILLE			2,22	1,14	1,14	0,00	1,08	Isolement de tiers	Isolement de tiers
Ilot 7			TL	687756,4	6927232,9	BIENVILLE			2,03	1,94	1,94	0,00	0,09		Isolement de tiers
Ilot 8			TL	687896,4	6927273,9	CLAIROIX			4,25	3,21	3,21	0,00		de cours d'eau, Isolement	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers
Ilot 9			TL	687827,0	6927617,0	BIENVILLE			0,92	0,17	0,17	0,00	0,75		Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
Total:	•	•					•		259,56	250,79	202,14	48,65	8,77		

^{*} ZV : Zone vulnérable



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage :FERTI OISEProduit d'épandage : Digestat solideUnité de production :FERTI OISERapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	65,18	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 1 - REMY	4,48	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	1,64	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	9,55	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	18,61	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 1 - MONCHY-HUMIÈRES	2,06	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 1 - COUDUN	5,76	3	Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	2,08	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 1 - RESSONS-SUR-MATZ	2,50	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	0,47	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 1 - GIRAUMONT	1,21	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 1 - BIENVILLE	1,65	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	0,20	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	5,53	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 10 - COUDUN	2,05	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 10 - REMY	1,06	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 10 - COUDUN	0,07	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 10 - COUDUN	0,00	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 10 - BAUGY	2,54	3	Périmètres de captage	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 11 - COUDUN	96,70	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,16	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 11 - BAUGY	1,85	2	Isolement de tiers, Périmètres de	2	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
				captage		delà de la réglementation	
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,46	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 11 - BAUGY	0,63	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 11 - GIRAUMONT	0,43	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 11 - REMY	3,14	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 11 - CLAIROIX	3,52	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	0,40	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	0,82	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 12 - COUDUN	2,81	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 12 - GOURNAY-SUR-	22,03	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 12 - CLAIROIX	1,69	2		1	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 12 - MONCHY-HUMIÈRES	6,67	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 12 - COUDUN	0,09	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 13 - GOURNAY-SUR-	1,34	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						végétal en place	
EARL DETAPPE	Ilot 13 - MONCHY-HUMIÈRES	4,81	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	2,31	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	31,19	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 13 - COUDUN	2,96	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	2,70	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	8,41	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 14 - COUDUN	0,51	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 14 - MONCHY-HUMIÈRES	3,86	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	1,70	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 14 - CLAIROIX	29,02	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	1,03	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 14 - COUDUN	0,56	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 14 - GOURNAY-SUR-	3,18	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 15 - MONCHY-HUMIÈRES	0,34	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 15 - MARGNY-SUR-MATZ	8,75	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 15 - COUDUN	0,57	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 16 - MONCHY-HUMIÈRES	24,14	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 16 - COUDUN	2,19	2			Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 16 - COUDUN	32,52	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 17 - COUDUN	17,66	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 17 - MONCHY-HUMIÈRES	3,62	2			Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 17 - COUDUN	0,38	2			Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 17 - MONCHY-HUMIÈRES	20,08	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	14,72	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 18 - MÉLICOCQ	7,52	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	0,47	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 18 - BAUGY	0,90	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 18 - GOURNAY-SUR-	27,76	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 18 - GIRAUMONT	1,49	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 18 - MONCHY-HUMIÈRES	0,27	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 19 - MÉLICOCQ	4,18	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	0,38	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	0,10	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 19 - GOURNAY-SUR-	3,49	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 19 - BAUGY	48,17	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	5,04	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 2 - GOURNAY-SUR-	3,26	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végéta	1 2
EARL DETAPPE	Ilot 2 - MONCHY-HUMIÈRES	1,29	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,67	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place	
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	0,57	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2 - COUDUN	21,30	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,85	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2 - BIENVILLE	79,32	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 2 - REMY	0,22	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 2 - BIENVILLE	0,01	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 2 - GIRAUMONT	0,00	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 2 - COUDUN	2,63	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 20 - MÉLICOCQ	3,75	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 20 - MAIGNELAY-	2,94	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 20 - MARGNY-LÈS-	50,73	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	0,36	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						delà de la réglementation	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21 - MAIGNELAY-	0,12	3	Isolement de points d'eau	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 21 - MAIGNELAY-	3,25	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 21 - GIRAUMONT	4,70	2			Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 21 - ANTHEUIL-PORTES	1,09	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	1,71	2	Isolement de tiers		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 21 - BAUGY	61,70	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 22 - MARGNY-LÈS-	6,70	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 22 - MAIGNELAY-	6,87	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 22 - ANTHEUIL-PORTES	0,17	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	0,51	3	Isolement de tiers		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	1,19	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 22 - GIRAUMONT	0,11	3	Isolement de points d'eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 22 - BAUGY	54,71	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 22 - GIRAUMONT	16,57	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 22 - ANTHEUIL-PORTES	0,05	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 23 - MAIGNELAY-	15,00	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23 - MARGNY-LÈS-	28,00	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 23 - MARGNY-LÈS-	0,10	3	Isolement de points d'eau	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 23 - CLAIROIX	1,87	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 23 - GIRAUMONT	23,06	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 23 - VIGNEMONT	4,99	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 24 - MARGNY-LÈS-	29,80	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	2,18	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 24 - GIRAUMONT	55,22	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	6,56	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 24 - MAIGNELAY-	3,75	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 25 - GIRAUMONT	0,70	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						delà de la réglementation	
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,53	2			Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 25 - MONCHY-HUMIÈRES	15,50	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 25 - LACHELLE	36,70	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,61	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers		Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 25 - MAIGNELAY-	27,72	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 25 - CLAIROIX	0,57	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	2	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	39,20	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	0,51	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 26 - MARGNY-LÈS-	1,31	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 26 - GOURNAY-SUR-	16,97	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 26 - MÉLICOCQ	6,97	1			Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 26 - MAIGNELAY-	5,02	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 27 - ANTHEUIL-PORTES	1,65	2	Périmètres de captage		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 27 - ANTHEUIL-PORTES	20,01	2		1	Injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	2,10	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	0,83	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 27 - MÉLICOCQ	4,34	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 27 - CLAIROIX	3,94	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 27 - MARGNY-LÈS-	46,43	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	0,33	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	0,82	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 28 - MARGNY-LÈS-	1,11	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 28 - VENETTE	37,82	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 28 - ANTHEUIL-PORTES	4,31	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 28 - ANTHEUIL-PORTES	7,91	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 29 - GIRAUMONT	22,20	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	1,05	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 29 - ANTHEUIL-PORTES	0,68	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	22,54	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	0,12	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 29 - MARGNY-LÈS-	15,11	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,88	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 3 - REMY	4,91	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	1,36	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 3 - MONCHY-HUMIÈRES	1,83	3	Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 3 - BIENVILLE	34,13	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	0,10	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3 - COUDUN	3,16	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 3 - MONCHY-HUMIÈRES	9,49	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,70	2	Isolement de tiers	2	Epandage suivi ou sur couvert végéta	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
EARL VAN ASSHE	Ilot 3 - GIRAUMONT	0,48 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 3 - COUDUN	6,69 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 3 - GOURNAY-SUR-	2,71 3	Isolement de tiers	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30 - HÉMÉVILLERS	0,00	Isolement de points d'eau	Pas de prescription particulière audelà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 30 - MARGNY-LÈS-	8,41		Pas de prescription particulière audelà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 30 - GOURNAY-SUR-	0,44 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 30 - HÉMÉVILLERS	1,93		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 32 - HÉMÉVILLERS	0,86 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 32 - HÉMÉVILLERS	0,04	Isolement de points d'eau	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 32 - VILLERS-SUR-	3,93		Pas de prescription particulière audelà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 33 - VILLERS-SUR-	4,00 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 34 - VILLERS-SUR-	2,31 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface Apt. à épandable l'épand (ha) globale		Apt. à Recommandation agronomique l'épand. régl.	Apt. à l'épand. agro.
EARL DETAPPE	Ilot 34 - HÉMÉVILLERS	11,12		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 35 - HÉMÉVILLERS	6,67		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 36 - GOURNAY-SUR-	4,69		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 37 - GOURNAY-SUR-	10,54		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 38 - GOURNAY-SUR-	3,12		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 38 - COUDUN	0,17 3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	0,11 3	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	5,66 2	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 39 - COUDUN	29,65 2		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,79 2	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,70	Isolement de tiers	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 39 - MONCHY-HUMIÈRES	0,06		Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	0,30 2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						végétal en place	
SCEA FANTAUZZI	Ilot 4 - COUDUN	52,32	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,16	2	Isolement de tiers	2	Epandage suivi ou sur couvert végéta	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	0,51	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,10	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végéta	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	21,14	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	1,11	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,19	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,21	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 4 - GIRAUMONT	0,16	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 4 - REMY	0,04	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 4 - BIENVILLE	1,68	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 4 - MONCHY-HUMIÈRES	0,52	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 4 - GOURNAY-SUR-	0,31	3	Isolement de tiers	3	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 40 - COUDUN	3,04	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 40 - COUDUN	0,05	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 40 - MONCHY-HUMIÈRES	1,62	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 40 - MONCHY-HUMIÈRES	0,00	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 41 - MARGNY-SUR-MATZ	0,14	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 41 - MARGNY-SUR-MATZ	0,07	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 41 - COUDUN	3,86	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 42 - COUDUN	5,15	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 43 - COUDUN	6,08	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 44 - COUDUN	2,10	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	5,33	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 5 - GOURNAY-SUR-	3,19	2		1	Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	1,28	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	0,93	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 5 - MONCHY-HUMIÈRES	5,11	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	0,44	2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	0,89	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 5 - COUDUN	5,33	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	0,30	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 5 - GIRAUMONT	0,46	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 5 - BIENVILLE	3,00	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	0,25	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	0,74	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	10,74	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	1,08	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	
EARL DETAPPE	Ilot 6 - MONCHY-HUMIÈRES	0,39	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 6 - BIENVILLE	0,89	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 6 - GIRAUMONT	0,37	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	20,06	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	0,09	3	Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	0,02	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	1,62	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	1,38	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 7 - GOURNAY-SUR-	18,16	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Epandage suivi ou sur couvert végétal	2
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	4,42	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 7 - BIENVILLE	0,32	2	Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,04	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 7 - GIRAUMONT	12,48	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,10	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 7 - REMY	0,78	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 7 - MONCHY-HUMIÈRES	0,08	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 7 - COUDUN	0,28	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,04	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,01	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 8 - COUDUN	36,77	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,29	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,21	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,05	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)			Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						delà de la réglementation	
EARL DETAPPE	Ilot 8 - MONCHY-HUMIÈRES	0,07	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,98	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 8 - GIRAUMONT	0,24	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 8 - CLAIROIX	1,23	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	0,96	3	Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	1,77	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA DU FOND CLAIRON	Ilot 8 - REMY	11,07	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	0,01	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9 - BIENVILLE	0,75	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA FERME DE L'ARONDE	Ilot 9 - BIENVILLE	0,17	2	Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL DETAPPE	Ilot 9 - BAUGY	5,92	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épandable (ha)		Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						delà de la réglementation	
EARL DE LA CHAPELLE	Ilot 9 - RESSONS-SUR-MATZ	0,65	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	1,38	3	Isolement de points d'eau, Périmètres de captage	3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,17	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,07	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL VAN ASSHE	Ilot 9 - GIRAUMONT	0,09	2	Isolement de tiers	2	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA FANTAUZZI	Ilot 9 - COUDUN	0,01	2	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Unité de production : FERTI OISE Rapport C/ N : Entre 8 et 25 - Tenue en tas : Solide

Exploitation agric	cole : EARL DE LA CHAPELLE										
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*			
llot 1	fertioise 109	2,50	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	4			
	Pas de prescriptio	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation							
llot 12	fertioise 116	22,03	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2			
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2			
llot 13	fertioise 117	1,34	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence				
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2			
llot 14	fertioise 176	3,18	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1			
llot 15	fertioise 118	8,75	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1			
llot 17	fertioise 119	3,62	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence				
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2			
llot 18	fertioise 120	27,76	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescriptio	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation									
llot 19	fertioise 121	3,49	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence				
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2			
llot 2	fertioise 110	3,26	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0,43	Absence	_			
	Epandage suivi ou	ı sur couvert véç	jéta l					2			
llot 20	fertioise 122	2,94	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1			
llot 21	fertioise 123	3,25	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1			
llot 22	fertioise 124	6,87	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence				
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1			

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)
llot 23	fertioise 125	15,00	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescripti	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 24	fertioise 126	10,31	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescripti	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
llot 25	fertioise 127	27,72	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescripti	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
llot 26	fertioise 128	5,02	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescripti	on particulière au	-delà de la réglem	entation				1
llot 27	fertioise 129	1,65	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescripti	on particulière au	-delà de la réglem	entation				1
llot 28	fertioise 130	7,91	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescripti	on particulière au	-delà de la réglem	entation				1
llot 3	fertioise 111	5,58	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0,43	Absence	
	Epandage suivi o	u sur couvert vég	étal					2
llot 30	fertioise 131	1,93	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescripti	on particulière au	-delà de la réglem	entation				1
Ilot 4	fertioise 112	0,26	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0,43	Absence	
	Epandage suivi o	u sur couvert vég	étal					2
llot 5	fertioise 113	3,19	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0,42	Absence	
	Epandage suivi o	u sur couvert vég	étal					2
llot 7	fertioise 114	18,16	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0,42	Absence	
	Injection directe végétal	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place. Epa	ndage suivi ou sur	couvert	2
llot 9	fertioise 115	0,65	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescripti	on particulière au	-delà de la réglem	entation				

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Exploitation agric	ole: EARL DETAPPE									
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*		
llot 1	fertioise 140	2,06	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2		
llot 11	fertioise 150	1,85	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	4		
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation						
llot 12	fertioise 151	7,49	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
Hot 13	fertioise 152	4,81	argile limoneuse	Peu battant (IB: 1,30)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
Hot 14	fertioise 153	3,86	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 16	fertioise 155	24,14	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 17	fertioise 156	20,08	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 18	fertioise 157	0,27	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 2	fertioise 141	1,29	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	_		
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2		
llot 21	fertioise 158	1,09	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 22	fertioise 159	0,05	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation									
Hot 23	fertioise 160	4,99	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		

Exploitation agric	ole : EARL DETAPPE							
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de le ssivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
llot 25	fertioise 161	15,50	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	1
	Pas de prescription	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
llot 26	fertioise 162	16,97	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	4
	Pas de prescription	on particulière au	-delà de la réglem	entation				•
llot 27	fertioise 163	20,01	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
llot 28	fertioise 164	4,31	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	4
	Pas de prescription	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
llot 29	fertioise 165	0,68	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
Hot 3	fertioise 142	9,49	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	0
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
Hot 30	fertioise 166	0,44	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
llot 32	fertioise 167	0,86	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	2
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
Hot 34	fertioise 168	11,12	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
llot 35	fertioise 169	6,67	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1
Hot 36	fertioise 170	4,69	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1
Hot 37	fertioise 171	10,54	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1
Hot 38	fertioise 172	3,12	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1
Hot 39	fertioise 173	0,85	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1
Hot 4	fertioise 143	0,52	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	_
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
Ilot 40	fertioise 174	1,62	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
	Pas de prescriptio	•	-delà de la réglem	entation				1

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)			
llot 41	fertioise 175	0,07	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	4			
	Pas de prescriptio	n particulière au	-delà de la réglem	entation							
llot 5	fertioise 144	5,11	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescriptio	n particulière au	-delà de la réglem	entation							
llot 6	fertioise 145	11,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation										
llot 7	fertioise 146	0,14	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation										
llot 8	fertioise 147	0,08	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence				
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation										
llot 9	fertioise 148	5,92	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence				
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation										

^{* 1 :} Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Exploitation agric	cole : EARL VAN ASSHE									
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)		
llot 1	fertioise 75	19,82	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2		
llot 10	fertioise 84	0,00	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	De 2 à 6 mois	2		
	Pas d'épandage e	n période d'engo	orgement du sol					2		
llot 11	fertioise 85	0,62	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation						
llot 14	fertioise 87	0,51	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation						
llot 15	fertioise 88	0,57	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 16	fertioise 89	2,19	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe o	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place								
llot 17	fertioise 90	0,38	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence			
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2		
llot 18	fertioise 91	1,49	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Assez forte	0	Absence			
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2		
llot 2	fertioise 76	0,85	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence			
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	nge sur couvert végétal	en place			2		
llot 21	fertioise 92	4,70	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence			
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2		
llot 22	fertioise 93	16,57	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe o	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place								
Ilot 23	fertioise 94	23,06	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence			
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2		

Exploitation agrice	ole : EARL VAN ASSHE							
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de le ssivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
llot 24	fertioise 95	55,22	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	1
	Pas de prescription	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
llot 25	fertioise 96	0,70	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	1
	Pas de prescription	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				•
llot 26	fertioise 97	6,97	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	4
	Pas de prescription	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
llot 27	fertioise 98	4,34	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
llot 29	fertioise 99	22,20	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Moyenne	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	-delà de la réglem	entation				
Hot 3	fertioise 77	0,58	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	0
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
llot 32	fertioise 100	3,93	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	-delà de la réglem	entation				1
Hot 33	fertioise 101	4,00	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
Hot 34	fertioise 102	2,31	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
Hot 39	fertioise 103	35,31	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
Hot 4	fertioise 78	1,41	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
llot 40	fertioise 104	3,09	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	-delà de la réglem	entation				1
llot 41	fertioise 105	3,86	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	on particulière au	-delà de la réglem	entation				1
llot 42	fertioise 106	5,15	argile limoneuse	Peu battant (IB: 1,30)	Moyenne	0	Absence	
			-delà de la réglem	entation				1
Hot 43	fertioise 107	6,08	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Absence	0	Absence	
		•	-delà de la réglem					1
llot 44	fertioise 108	2,10	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	
-		•	3	ge sur couvert végétal				2

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)		
llot 5	fertioise 79	1,74	limon argileux	Assez battant (IB:1,88)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ige sur couvert végétal	en place			2		
llot 6	fertioise 80	0,37	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place									
llot 7	fertioise 81	12,48	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place									
llot 8	fertioise 82	0,45	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescripti	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 9	fertioise 83	0,16	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation									

^{* 1 :} Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*		
llot 1	fertioise 132	4,48	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescripti	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				'		
llot 10	fertioise 138	1,06	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescripti	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 11	fertioise 139	3,14	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescripti	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 2	fertioise 133	5,61	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation									
llot 3	fertioise 134	4,91	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation									
llot 4	fertioise 135	0,23	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescripti	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 7	fertioise 136	21,44	argile limoneuse	Peu battant (IB: 1,30)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescripti	on particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 8	fertioise 137	12,84	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation									

^{* 1 :} Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Exploitation agric	cole : SCEA FANTAUZZI									
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de le ssivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*		
llot 1	fertioise 9	66,82	argile limoneuse	Peu battant (IB: 1,30)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2		
llot 10	fertioise 39	0,27	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2		
llot 11	FERTIOISE 3	96,70	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation						
llot 12	fertioise 50	2,81	argile limoneuse	Peu battant (IB: 1,30)	Assez forte	0	Absence			
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2		
llot 13	fertioise 23	34,15	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 14	fertioise 33	9,44	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	Absence			
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	age sur couvert végétal	en place			2		
llot 16	fertioise 17	32,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
Hot 17	fertioise 42	17,66	argile limoneuse	Peu battant (IB: 1,30)	Moyenne	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 18	fertioise 36	15,62	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
llot 19	fertioise 10	48,55	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		
Hot 2	FERTIOISE 1	21,30	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Assez forte	0	Absence	2		
	Injection directe o	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place								
Ilot 20	fertioise 16	50,73	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1		

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de le ssivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand (Sandre)
llot 21	fertioise 34	63,41	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 22	fertioise 20	55,90	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 23	fertioise 12	28,00	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
Ilot 24	fertioise 5	29,80	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 25	fertioise 7	36,70	limon argilo-sableux	Peu battant (IB:1,07)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 26	fertioise 37	40,51	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 27	fertioise 46	48,53	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1
llot 28	fertioise 24	37,82	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 29	fertioise 14	22,54	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Absence	0	Absence	4
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 3	fertioise 11	6,69	argile limoneuse	Peu battant (IB:1,30)	Assez forte	0	< 2 mois	_
	Injection directe o d'engorgement du		t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place. Pas	d'épandage en pé	riode	2
llot 4	fertioise 13	52,32	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Moyenne	0	Absence	
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 5	fertioise 40	5,77	limon argileux	Assez battant (IB : 1,88)	Assez forte	0	Absence	_
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2
llot 7	fertioise 51	0,30	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	
	Injection directe o d'engorgement du		t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place. Pas	d'épandage en pé	riode	2
llot 8	fertioise 43	36,77	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Absence	0	Absence	
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				
llot 9	fertioise 49	0,02	limon argileux	Assez battant (IB: 1,88)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	
	Injection directe o d'engorgement du		t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place. Pas	d'épandage en pé	riode	2

Exploitation agric	cole : SCEA FANTAUZZI							
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*

^{* 1 :} Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



Périmètre d'épandage : FERTI OISE Produit d'épandage : Digestat solide

Exploitation agric	ole : SCEA FERME DE L'AROI	NDE							
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)	
llot 1	fertioise 54	11,63	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2	
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2	
llot 11	fertioise 62	3,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2	
	Pas d'épandage ei	n période d'engo	rgement du sol					2	
llot 12	fertioise 63	1,69	limon	Très battant (IB: 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	0	
	Pas d'épandage ei	n période d'engo	rgement du sol					2	
llot 14	fertioise 64	31,72	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence		
	Injection directe o	ou enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2	
Ilot 18	fertioise 65	7,52	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence		
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1	
llot 19	fertioise 66	4,18	limon	Très battant (IB : 2,64)	Moyenne	0	Absence		
	Pas de prescriptio	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation							
llot 2	fertioise 53	79,33	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2	
	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place								
llot 20	fertioise 67	3,75	limon	Très battant (IB : 5,63)	Moyenne	0	Absence		
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1	
llot 22	fertioise 68	6,70	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence		
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1	
Hot 23	fertioise 70	1,87	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence		
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation				1	
Ilot 25	fertioise 71	1,10	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	De 2 à 6 mois	2	
	Pas d'épandage en période d'engorgement du sol								
Ilot 27	fertioise 72	3,94	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence		
	Injection directe o	ŕ	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2	

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/ Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand (Sandre)			
llot 28	fertioise 69	1,93	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	4			
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation							
llot 29	fertioise 73	16,16	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence	4			
	Pas de prescriptio	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation									
llot 3	fertioise 55	34,13	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	0			
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2			
llot 30	fertioise 74	8,41	limon	Très battant (IB : 2,64)	Absence	0	Absence				
	Pas de prescriptio	n particulière au	ı-delà de la réglem	entation							
lot 4	fertioise 56	22,82	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2			
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2			
llot 5	fertioise 57	3,93	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	2			
1101 3	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place										
llot 6	fertioise 58	1,14	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	< 2 mois	0			
	Injection directe o d'engorgement du		t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place. Pas	d'épandage en pé	riode	2			
llot 7	fertioise 59	1,94	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	Absence	0			
	Injection directe o	u enfouissemen	t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place			2			
llot 8	fertioise 60	3,21	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	< 2 mois	0			
101 0	Injection directe o d'engorgement du		t rapide ou épanda	ge sur couvert végétal	en place. Pas	d'épandage en pé	riode	2			
llot 9	fertioise 61	0,17	limon	Très battant (IB : 2,64)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	2			
		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol									

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit